

1997

## Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1991

Patrice Duguay  
IRSST

Suivez ce contenu et d'autres travaux à l'adresse suivante: <https://pharesst.irsst.qc.ca/rapports-scientifique>

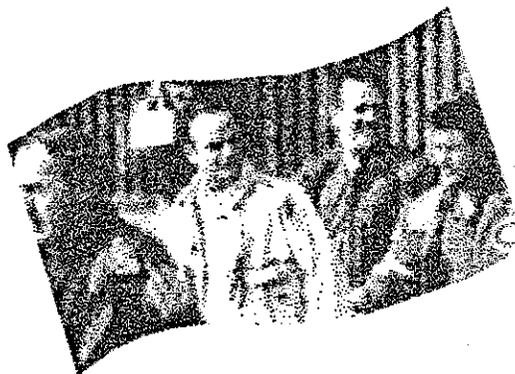
---

### Citation recommandée

Duguay, P. (1997). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1991* (Rapport n° R-147). IRSST.

Ce document vous est proposé en libre accès et gratuitement par PhareSST. Il a été accepté pour inclusion dans Rapports de recherche scientifique par un administrateur autorisé de PhareSST. Pour plus d'informations, veuillez contacter [pharesst@irsst.qc.ca](mailto:pharesst@irsst.qc.ca).

**Les indicateurs de lésions  
en santé et sécurité du travail  
au Québec  
Analyse par profession en 1991**



**ÉTUDES ET  
RECHERCHES**

Patrice Duguay

Février 1997

R-147

**RAPPORT**



**IRSST**  
Institut de recherche  
en santé et en sécurité  
du travail du Québec

## La recherche, pour mieux comprendre

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) est un organisme de recherche scientifique voué à l'identification et à l'élimination à la source des dangers professionnels, et à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes. Financé par la CSST, l'Institut réalise et finance, par subvention ou contrats, des recherches qui visent à réduire les coûts humains et financiers occasionnés par les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Pour tout connaître de l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par la CSST et l'Institut.

Les résultats des travaux de l'Institut sont présentés dans une série de publications, disponibles sur demande à la Direction des communications.

Il est possible de se procurer le catalogue des publications de l'Institut et de s'abonner à *Prévention au travail* en écrivant à l'adresse au bas de cette page.

### ATTENTION

Cette version numérique vous est offerte à titre d'information seulement. Bien que tout ait été mis en œuvre pour préserver la qualité des documents lors du transfert numérique, il se peut que certains caractères aient été omis, altérés ou effacés. Les données contenues dans les tableaux et graphiques doivent être vérifiées à l'aide de la version papier avant utilisation.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec

IRSST - Direction des communications  
505, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2  
Téléphone : (514) 288-1 551  
Télécopieur: (514) 288-7636  
Site internet : [www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)  
© Institut de recherche en santé  
et en sécurité du travail du Québec,

**Les indicateurs de lésions  
en santé et sécurité du travail  
au Québec  
Analyse par profession en 1991**

Patrice Duguay,  
Programme organisation du travail, IRSST

**ÉTUDES ET  
RECHERCHES**

**RAPPORT**

## SOMMAIRE

Cette étude s'inscrit dans un processus d'exploitation des données statistiques de la CSST, de concert avec les données du recensement canadien, processus qui a débuté il y a plus de 10 ans à l'IRSST. Le jumelage de ces deux sources de données permet d'obtenir des portraits statistiques de la situation d'ensemble qui ne seraient pas disponibles autrement. Ce rapport présente l'analyse des indicateurs de l'incidence, de la gravité et de la prévalence des lésions professionnelles par profession, en 1991. Le nombre et l'incidence des maladies professionnelles sont aussi discutés.

Les effectifs de main-d'oeuvre, de lésions professionnelles ainsi que les taux d'incidence des grands groupes de professions non manuelles sont plus élevés en 1991 qu'en 1981, ce qui n'est pas le cas des grands groupes de professions manuelles, exception faite des manutentionnaires et des travailleurs spécialisés dans les services. Toutefois, les taux d'incidence et de prévalence des grands groupes de professions manuelles demeurent les plus élevés.

Les professions ayant un taux de prévalence supérieur à trois fois la moyenne québécoise, se retrouvent dans une diversité de sous-groupes professionnels. En ordre décroissant du taux de prévalence il y a les *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés*, les *confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés*, les *travailleurs spécialisés dans la fabrication, l'assemblage, et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires*, les *travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, nca*, et les *manutentionnaires et travailleurs assimilés*.

En ce qui concerne la gravité des lésions indemnisées, il y a six sous-groupes professionnels qui comptent plus de trois mois d'arrêt de travail par lésion indemnisée, il s'agit, par ordre décroissant, des *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés*, des *travailleurs spécialisés dans les services*, du *personnel d'exploitation des transports ferroviaires*, des *vendeurs de services*, des *autres directeurs et administrateurs* ainsi que des *travailleurs forestiers et des bûcherons*. Il ressort que, contrairement à l'incidence et la prévalence, les valeurs élevées ne sont pas le seul fait des professions manuelles, mais elles se retrouvent aussi chez les travailleurs non manuels.

Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou d'intervention, il est important de connaître le classement des professions de base (code CCDP à quatre chiffres), afin de déterminer des groupes-cible. De cette façon, il y a une identification de professions précises sur lesquelles les activités de recherche ou de prévention peuvent s'exercer. Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs indicateurs, pour effectuer des priorités, dépend des objectifs fixés par l'utilisateur.

*Le taux de prévalence de lésions indemnisées* est l'un des indicateurs les plus intéressants, car il tient compte à la fois de l'effet de l'incidence et de la gravité des lésions indemnisées. Près de la moitié des taux élevés de prévalence se retrouve chez les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des professions où les travailleurs oeuvrent principalement dans des industries manufacturières et des secteurs du commerce. Chez ces professions, il y a une présence importante

des professions de manoeuvres. Les taux élevés de prévalence se retrouvent également chez deux professions du domaine de la santé et des services sociaux, le *personnel spécialisé et les auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* ainsi que les *infirmières auxiliaires*. Par ailleurs, on y enregistre aussi deux professions du domaine de la construction, les *monteurs de charpentes métalliques* ainsi que les *couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés*.

Le classement selon *l'incidence des lésions professionnelles* présente un portrait qui se rapproche du classement basé sur le taux de prévalence. Ce classement permet toutefois d'identifier quatre autres professions-cible, soit les *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois, sauf pâte à papier et papier*, les *limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs et polisseurs, nca*, les *soudeurs et oxycoupeurs* ainsi que les *manoeuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie*.

La *gravité des lésions indemnisées* est un indicateur qui fait ressortir des professions très différentes. Il y a six professions du bâtiment, parmi les 22 professions comptant les plus longues durées moyennes d'absence. Par ailleurs, dans ce groupe ciblé sur la gravité des lésions, il y a une grande diversité de professions, par exemple les *coiffeurs, mineurs, bûcherons, chauffeurs de taxis, travailleurs des conserveries, blanchisseurs, nettoyeurs à sec, scieurs de bois* ainsi que des *directeurs et des administrateurs*. Les longues durées moyennes d'absence par lésion ne se concentrent donc pas chez des regroupements particuliers de professions, exception faite des travailleurs du bâtiment.

Le *nombre de lésions concernées* est un facteur qu'il peut être important à considérer, car cela est lié à l'impact potentiel que pourrait avoir la prévention. En tenant compte aussi de la prévalence, les professions qui ressortent sont celles de *dockers et manutentionnaires, infirmières auxiliaires, camionneurs, travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* ainsi que les *charpentiers en charpentes de bois et travailleurs associés*. En considérant plutôt le taux d'incidence des lésions indemnisées, il s'ajoute les professions de *soudeurs et oxycoupeurs* ainsi que de *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons*.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'incidence est surtout élevée chez certaines professions liées aux industries de transformation ainsi qu'au travail dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des travailleurs qui oeuvrent principalement dans les industries manufacturières et des secteurs du commerce. C'est en particulier certaines professions de manoeuvres et de manutentionnaires de ces industries qui sont les plus concernées. Les professions où il y a le plus grand nombre de maladies professionnelles indemnisées sont les *tailleurs et couturiers, les travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* ainsi que les *soudeurs et oxycoupeurs*.

La présente étude se veut complémentaire au rapport produit sur les indicateurs de lésions professionnelles en 1991, par secteur d'activité économique et grande catégorie professionnelle (Hébert, 1996). Les indicateurs par professions permettent de cibler des groupes de travailleurs, principalement selon une certaine homogénéité de tâches, tandis que les indicateurs, par secteur d'activité et grande catégorie professionnelle, permettent de cibler surtout selon une certaine homogénéité d'environnement de travail. La réalité du travail étant fort complexe, il est essentiel de tenir compte des résultats de ces deux approches.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, par leur travail et leur support, ont contribué à la réalisation de cette étude. Il y a Paul Massicotte, pour la production des bases de données sur les lésions, et le partage de son savoir sur ces données; Thierry Petitjean-Roget, pour ses prouesses informatiques; François Hébert pour ses commentaires si utiles, suite à la lecture de la première version de ce rapport; Micheline Levy qui a fait un excellent travail de révision des textes, ainsi que Sylvie Bond, pour le travail de mise en page du rapport et d'intégration des tableaux et graphiques. Nous remercions aussi Gilles Ricard de la Direction de la statistique et de la gestion de l'information (DSGI) de la CSST, pour ses commentaires sur la deuxième version de ce document. Finalement nous tenons à remercier Madame Denise Granger, directrice du Programme Organisation du travail qui, par ses commentaires sur le texte du rapport et son soutien constant, nous a permis de mener à bien ce projet.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	i
REMERCIEMENTS .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	v
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	ix
INTRODUCTION .....	1
2. MÉTHODOLOGIE .....	3
2.1 La démarche méthodologique .....	3
2.2 Les sources de données .....	3
2.2.1 Données de main-d'oeuvre .....	3
2.2.2 Données sur les lésions professionnelles .....	4
2.2.3 La correspondance des deux sources de données .....	5
2.2.4 Le système de classification des professions .....	6
2.3 Qualité des données .....	6
2.3.1 Données de main-d'oeuvre .....	6
2.3.2 Données sur les lésions professionnelles .....	8
2.4 Les indicateurs de lésions professionnelles indemnisées .....	9
2.4.1 Taux d'incidence .....	9
2.4.2 L'indice de gravité .....	10
2.4.3 Le taux de prévalence .....	10
2.5 Liste des abréviations .....	11
3. PROFIL PAR GRAND GROUPE PROFESSIONNEL .....	13
3.1 La situation en 1991 .....	13
3.1.1 Les effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions professionnelles indemnisées .....	13
3.1.2 L'incidence des lésions indemnisées .....	16
3.1.3 La gravité des lésions indemnisées .....	18
3.1.4 La prévalence des lésions indemnisées .....	18
3.1.5 Les maladies professionnelles .....	21
3.2 Les changements entre 1981 et 1991 .....	21
3.2.1 Les effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions indemnisées .....	23
3.2.2 Le taux d'incidence des lésions indemnisées .....	26
3.3 Conclusion .....	26
4. LA SITUATION PAR SOUS-GROUPE .....	31
4.1 Grands groupes de professions non manuelles .....	31
4.2 Grand groupe 61 - Travailleurs spécialisés dans les services .....	34

4.3	Grand groupe 71 - Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs .....	36
4.4	Grand groupe 73 - Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés ....	37
4.5	Grand groupe 75 - Travailleurs forestiers et bûcherons .....	38
4.6	Grand groupe 77 - Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés .....	38
4.7	Grand groupe 81/82 - Travailleurs des industries de transformation .....	38
4.8	Grand groupe 83 - Usineurs et travailleurs des secteurs connexes .....	41
4.9	Grand groupe 85 - Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation .....	43
4.10	Grand groupe 87 - Travailleurs du bâtiment .....	46
4.11	Grand groupe 91 - Personnel d'exploitation des transports .....	47
4.12	Grand groupe 93 - Manutentionnaires et travailleurs assimilés, nca .....	49
4.13	Grand groupe 95 - Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines .....	50
4.14	Conclusion .....	51
5.	<b>IDENTIFICATION DE PROFESSIONS-CIBLE .....</b>	<b>53</b>
5.1	La prévalence des lésions .....	53
5.2	L'incidence des lésions .....	55
5.3	La gravité des lésions .....	56
5.4	Le volume de lésions .....	57
5.5	L'incidence des cas de maladie .....	59
5.6	Le volume des cas de maladie .....	60
5.7	Mise en perspective des différents indicateurs .....	61
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>65</b>
	<b>ANNEXE 1 : TABLE DE CORRESPONDANCE CTP (1980) - CCDP (1971)</b>	
	<b>ANNEXE 2 : LES CRITÈRES D'EXCLUSION OU DE FUSION DE CERTAINES PROFESSIONS DE BASE (CCDP-4) POUR LE CALCUL DES INDICATEURS</b>	
	<b>ANNEXE 3 : TABLEAU III - LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES PAR PROFESSION DE BASE (CCDP-4) AU QUÉBEC, 1991</b>	

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	L'importance des professions non codées et des professions codées inconnues, en ce qui concerne le nombre de lésions indemnisées et le nombre de jours indemnisés, Québec, 1991 . . . . .	8
Tableau 4.1	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel de professions non manuelles . . . . .	32
Tableau 4.2	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel des <i>travailleurs spécialisés dans les services</i> , Québec, 1991 . . . . .	34
Tableau 4.3	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel des <i>agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, des pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, des travailleurs forestiers et bûcherons</i> ainsi que des <i>mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés</i> , Québec, 1991 . . . . .	36
Tableau 4.4	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>travailleurs des industries de transformation</i> , Québec, 1991 . . . . .	39
Tableau 4.5	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>usineurs et travailleurs des secteurs connexes</i> , Québec, 1991 . . . . .	42
Tableau 4.6	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation</i> , Québec, 1991 . . . . .	44
Tableau 4.7	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>travailleurs du bâtiment</i> , Québec, 1991 . . . . .	46
Tableau 4.8	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour le <i>personnel d'exploitation des transports</i> , Québec, 1991 . . . . .	48
Tableau 4.9	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>manutentionnaires et travailleurs assimilés non classés ailleurs (nca)</i> , Québec, 1991 . . . . .	49
Tableau 4.10	Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les <i>autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines</i> , Québec, 1991 . . . . .	51

Tableau 5.1	Professions ayant une prévalence de lésions professionnelles supérieure à 4 fois la prévalence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991 .....	54
Tableau 5.2	Professions ayant une incidence des lésions professionnelles supérieure à 4 fois l'incidence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991 .....	55
Tableau 5.3	Professions ayant plus de 100 lésions indemnisées et une durée moyenne d'absence d'au moins 4 semaines supérieure à la durée moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991 .....	57
Tableau 5.4	Professions ayant plus de 2 000 lésions indemnisées au Québec, 1991 .....	58
Tableau 5.5	Professions ayant plus de 50 cas de maladies professionnelles et une incidence des maladies professionnelles supérieure à 4 fois l'incidence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991 .....	59
Tableau 5.6	Professions ayant plus de 100 cas de maladies professionnelles indemnisées au Québec, 1991 .....	61

**LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 3.1	Effectifs de la main-d'oeuvre selon le grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	14
Graphique 3.2	Effectifs des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	15
Graphique 3.3	Écart entre l'incidence des lésions et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	17
Graphique 3.4	Écart entre la durée moyenne d'indemnisation par lésion et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	19
Graphique 3.5	Écart entre la prévalence des lésions et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	20
Graphique 3.6	Écart entre l'incidence des maladies professionnelles et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991 .....	22
Graphique 3.7	Différence d'effectifs de la main-d'oeuvre selon le grand groupe professionnel, Québec, effectifs de 1991 moins effectifs de 1981 .....	24
Graphique 3.8	Différence d'effectifs des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, effectifs de 1991 moins effectifs de 1981 .....	25
Graphique 3.9	Différence d'incidence des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, taux de 1991 moins taux de 1981 .....	27

## INTRODUCTION

Les activités de recherche et d'intervention ont avantage à être effectuées auprès des groupes de travailleurs qui ont les plus sérieux problèmes de santé et de sécurité du travail, afin d'accroître l'efficacité et l'impact de ces actions. La connaissance des groupes de travailleurs ayant les indicateurs de lésions professionnelles indemnisées les plus élevés constitue une information précieuse pour la planification de la recherche et de l'intervention.

C'est dans cette optique que la présente étude a été réalisée. Elle s'inscrit dans un processus d'exploitation des données statistiques de la CSST, de concert avec les données du recensement canadien, processus qui a débuté il y a plus de 10 ans à l'IR SST<sup>1</sup>. Le jumelage de ces deux sources de données permet d'obtenir des portraits statistiques de la situation d'ensemble qui ne seraient pas disponibles autrement. Une étude récente présente la situation par secteur d'activité économique en 1991, soit l'année du dernier recensement dont les données sont disponibles (Hébert, 1996). Le présent rapport présente la situation par profession en 1991, comme cela avait été fait pour l'année 1981 (Gervais, 1985). Il s'agit essentiellement d'une étude descriptive et analytique; elle comporte peu d'éléments d'explications des écarts entre les professions car nous ne disposons pas des informations nécessaires pour mettre en contexte les données pour chacune des quelques 500 professions de base.

Cette étude s'adresse aux chercheurs et intervenants en santé et sécurité du travail. Elle leur permettra de connaître les professions qui ont les plus hauts indicateurs de lésions professionnelles indemnisées ou, s'ils ont déjà identifié une profession sur laquelle ils pourraient agir, de savoir la valeur des indicateurs de lésion professionnelle pour celle-ci.

Le prochain chapitre concerne tous les aspects concernant la démarche méthodologique. Le chapitre 3 présente la situation d'ensemble en 1991 par grand groupe professionnel, ainsi que les changements par rapport à 1981. Dans le chapitre suivant, l'analyse est effectuée par sous-groupe professionnel, soit quelques 80 groupes de professions. Au chapitre 5, on trouve une identification de professions-cible pour chacun des indicateurs concernés. Après la conclusion, l'annexe III contient un tableau présentant les indicateurs de lésions professionnelles indemnisées pour chacune des quelques 500 professions de base.

Il est à noter que dans le présent rapport, la forme masculine désigne aussi bien les hommes que les femmes.

---

<sup>1</sup> DUGUAY, P. et GERVAIS, M. 1985. L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs : les dix secteurs prioritaires de la CSST. Montréal, IR SST, 141 p.; DUGUAY, P., GERVAIS, M. et F. HÉBERT, 1986. L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique. Montréal, IR SST, Rapport de recherche R-006, 208 p.; GERVAIS, M., 1985. L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par profession. Montréal, IR SST, Rapport de recherche R-004, 229 p.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1 La démarche méthodologique

Pour réaliser l'analyse des indicateurs de lésions indemnisées par professions en 1991, il est nécessaire de disposer, d'une part, des effectifs d'individus qui peuvent être indemnisés par la CSST pour les lésions professionnelles qu'ils subissent et, d'autre part, d'informations sur les lésions professionnelles indemnisées. De part et d'autre, ces informations doivent évidemment être découpées selon la profession. Il s'agit alors de faire le calcul des indicateurs de lésions indemnisées par profession, pour les indicateurs jugés pertinents.

Il s'agit donc d'une démarche en théorie simple mais qui, en pratique, comporte plusieurs difficultés. Les données sur la main-d'oeuvre ne proviennent pas de la même source que celles sur les lésions professionnelles indemnisées; il est alors nécessaire d'ajuster les deux sources de données et d'explorer les différences quant à la définition des concepts. Par ailleurs, chaque source de données comporte des limites et des contraintes qu'il faut évaluer et prendre en considération pour obtenir des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées fiables. Ce chapitre présente chacun de ces aspects.

### 2.2 Les sources de données

#### 2.2.1 Données de main-d'oeuvre

Il n'existe qu'une seule source de données sur les effectifs de main-d'oeuvre par professions détaillées au Québec : le recensement du Canada. Les professions y sont classées selon un découpage professionnel appelé « Classification type des professions de 1980 » (Statistique Canada, 1981).

Ce recensement a lieu à tous les cinq ans et les données sont disponibles environ 3 ans après l'année du recensement. Le dernier recensement du Canada dont les données sont disponibles est celui de 1991. C'est en raison de cette contrainte que les indicateurs calculés dans cette étude se rapportent à l'année 1991, et non à une année plus récente.

Les effectifs de main-d'oeuvre correspondent à la notion de « personnes occupées » qui se définit comme suit :

« Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991 : a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole; b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances ou encore pour

d'autres raisons. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. » (Statistique Canada, 1992, p. 118)

De ces effectifs, nous avons retranché une catégorie de travailleurs, soit les « travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale) », ces travailleurs n'étant pas couverts obligatoirement par le régime de santé et sécurité du travail du Québec. Les effectifs de main-d'oeuvre que nous avons utilisés pour le calcul des indicateurs correspondent donc à la somme des effectifs de travailleurs rémunérés (salariés) ainsi que des effectifs de travailleurs autonomes. Ces effectifs constituent une surestimation de la main-d'oeuvre couverte par le régime de santé et sécurité du travail du Québec, ce dont nous discuterons ultérieurement.

### *2.2.2 Données sur les lésions professionnelles*

Il n'existe qu'une seule source de données sur l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées au Québec, soit les fichiers administratifs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST). Nous avons obtenu ces données, pour l'année 1991, à partir des fichiers de l'Info-Centre de la CSST, avec la mise à jour en date d'août 1994.

Dans la présente étude le concept de lésion professionnelle<sup>2</sup> correspond aux accidents du travail pour lesquels des indemnités de remplacement de revenu ont été versées au dossier par la CSST, ainsi qu'aux maladies professionnelles non refusées, pour lesquelles des débours (frais d'assistance médicale ou des frais de réadaptation ou des indemnités de remplacement du revenu ou des indemnités pour dommages corporels) ont été versés au dossier. Cela inclut aussi les accidents du travail ou les maladies professionnelles pour lesquels il y a eu un décès, celui-ci n'étant pas nécessairement en relation avec la lésion, mais dont des débours ont été versés au dossier par la CSST. Par ailleurs, l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie doit être survenu durant l'année 1991. La notion d'accident du travail et de maladie professionnelle équivaut à ce qui est reconnu comme tel par la CSST.

Outre le nombre de cas de lésions professionnelles, nous avons aussi utilisé les informations concernant le nombre de jours indemnisés par la CSST. Ce concept correspond au nombre de journées civiles, outre la journée de survenue de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle, durant lesquelles le travailleur a été en arrêt de travail et indemnisé par la CSST, en raison de sa lésion professionnelle. Lorsqu'il y a eu rechute, récurrence ou aggravation d'une lésion professionnelle, le nombre de jours d'arrêt de travail a été cumulé à celui de l'événement à l'origine de la lésion.

Concernant la variable profession, les données de la CSST sont classées selon la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP), ainsi que ses mises à jour subséquentes. Les titres de ces professions apparaîtront toujours en italique dans le texte.

---

<sup>2</sup> Aux fins de la présente étude, les termes « lésion professionnelle », « lésion indemnisée », « lésion professionnelle indemnisée » ainsi que « lésion » sont considérés comme des synonymes.

### 2.2.3 La correspondance des deux sources de données

L'objectif de cet exercice étant de calculer des indicateurs de lésions en santé et en sécurité du travail, il est donc nécessaire de faire correspondre les lésions professionnelles indemnisées aux effectifs de travailleurs qui avaient le risque de les subir et ce, pour chaque groupe de professions à l'étude.

En ce qui concerne la population couverte par le régime administré par la CSST, il s'agit principalement de l'ensemble des salariés qui oeuvrent pour un employeur établi au Québec, ainsi que les travailleurs autonomes qui, même s'ils ne sont pas automatiquement couverts par la loi, peuvent bénéficier du régime en payant les cotisations exigées. La loi comporte cependant diverses exceptions, comme c'est le cas pour les domestiques et les athlètes professionnels qui ne sont pas couverts par le régime, mais qui peuvent l'être en payant les cotisations nécessaires. Par ailleurs, certaines personnes qui ne correspondent pas à la définition de travailleurs, peuvent être protégées par le régime comme, par exemple, les étudiants en stage non rémunéré et les travailleurs bénévoles.

La population couverte par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec ne correspond pas exactement aux effectifs du recensement du Canada. Ces derniers, qui englobent l'ensemble des travailleurs salariés et des autonomes, constituent une surestimation des effectifs de travailleurs couverts par le régime. Il n'existe toutefois aucune source de données permettant d'obtenir précisément la population couverte par le régime administré par la CSST.

Pour une profession donnée, le biais de surestimation de la main-d'oeuvre est d'autant plus important que le nombre de travailleurs autonomes non couverts par le régime de santé et de sécurité du travail est grand. Il sera important de tenir compte de ce biais lors des analyses. À titre indicatif, nous pouvons mentionner que l'ensemble des travailleurs autonomes, couverts ou non par le régime de SST, représente près de 10% de la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, certains employeurs sont tenus personnellement au paiement des indemnités à verser aux travailleurs ayant subi une lésion professionnelle. Il s'agit par exemple des employés du gouvernement fédéral, des membres des forces armées canadiennes, etc. Les données statistiques dont nous disposons n'incluaient pas ces lésions; nous devrions donc soustraire cette main-d'oeuvre des effectifs du recensement. Nous n'avons pu le faire que dans le cas des *officiers des forces armées* et des *autres grades des forces armées* car il s'agit de professions spécifiques du gouvernement fédéral. Pour ce qui est des autres professions qui comptent des employés du gouvernement fédéral, il y aura donc une surestimation de la main-d'oeuvre dans ces cas.

L'autre dimension pour laquelle il faut qu'il y ait une correspondance entre le numérateur et le dénominateur, afin d'effectuer le calcul des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées, c'est la profession. Il est nécessaire que les lésions professionnelles indemnisées soit classées selon les mêmes catégories professionnelles que celles de la main-d'oeuvre. Les données de la CSST sont classées selon la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) de 1971, ainsi que ses mises à jour subséquentes (ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada, 1974, 1979; Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, 1985...), tandis que les données du

recensement sont classées selon la Classification type des professions (CTP) de 1980 (Statistique Canada, 1981).

Bien qu'il soit nécessaire d'effectuer un travail de correspondance entre ces deux systèmes de classification, ceux-ci sont très semblables dans leur structure de classement ainsi que dans la définition des professions. Afin que les catégories de professions correspondent exactement, il a été nécessaire, dans certains cas, de faire des regroupements de professions. Pour des raisons méthodologiques, nous avons converti les données classées selon la CTP vers la classification CCDP. Pour plus de détails, on peut consulter l'annexe I.

#### **2.2.4 Le système de classification des professions**

Comme nous venons de le mentionner, les données seront présentées selon la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP), ainsi que ses mises à jour subséquentes, élaborée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada. Il s'agit d'une classification qui comporte trois niveaux imbriqués de classification, allant de grands regroupements de professions à des professions détaillées.

Cette classification comprend 23 grands groupes professionnels (code CCDP à deux chiffres) dans lesquels il y a 81 sous-groupes (code CCDP à trois chiffres) qui contiennent à leur tour, 498 groupes de professions de base (code CCDP à 4 chiffres). Par exemple dans le grand groupe *27-enseignants et personnel assimilé*, il y a trois sous-groupes, dont le *271-professeurs d'université et personnel assimilé* qui, lui-même contient deux professions de base dont le *2711-professeurs d'université*.

### **2.3 Qualité des données**

Toute source de données, quelle qu'elle soit, comporte des limites et des biais. L'utilisation de données statistiques nécessite donc une connaissance de ces aspects afin d'en tenir compte lors de l'analyse des résultats.

#### **2.3.1 Données de main-d'oeuvre**

Nous utilisons les effectifs de main-d'oeuvre du recensement du Canada comme une estimation des effectifs moyens de la main-d'oeuvre pour l'année 1991. Toutefois, comme les données du recensement réfèrent à une semaine spécifique (celle qui a précédé le 4 juin 1991), il est possible que cela ne soit pas représentatif de l'ensemble de l'année en raison du phénomène de saisonnalité de l'emploi.

Pour les fins de l'étude par secteur d'activité économique (Hébert, 1996), il y a eu une estimation de l'effet de la saisonnalité par secteur d'activité économique, ce qu'il n'était pas possible de faire par profession. Il ressort que « pour l'ensemble de l'activité économique et pour la presque totalité des divisions économiques, les valeurs moyennes annuelles sont de 0% à 7% inférieures aux moyennes de mai-juin » (Hébert, 1996, p. 6). Autrement dit, les données du recensement constituent une

surestimation des moyennes annuelles, qui oscille entre 0% et 7%. Il y a toutefois une exception : la surestimation est de plus de 12% pour le secteur de la construction. Afin de corriger ce biais assez substantiel, nous avons appliqué un facteur de correction pour les effectifs de travailleurs des professions du bâtiment, le même facteur de correction qui fut appliqué dans l'étude par secteur d'activité économique citée plus haut.

Malgré les efforts déployés par Statistique Canada pour maintenir des normes élevées concernant la qualité des données du recensement, les estimations obtenues sont « inévitablement entachées d'erreurs » (Statistique Canada, 1989). Les principaux types d'erreurs sont les erreurs d'observation, les erreurs dues à la non-réponse, les erreurs de réponse, les erreurs de traitement (codage, saisie des données, imputation) ainsi que les erreurs d'échantillonnage. Cette dernière catégorie d'erreur résulte de ce que les informations concernant la profession proviennent de questions supplémentaires qui apparaissent sur un échantillon d'un cinquième des ménages recensés, et non de l'ensemble de la population recensée.

Toutes ces erreurs peuvent avoir une composante aléatoire et une composante systématique. Il est généralement admis que les erreurs qui surviennent du hasard ont tendance à s'annuler lorsqu'il y a un nombre suffisamment grand de réponses qui sont agrégées. Pour ce qui est des erreurs systématiques, celles-ci sont plus difficiles à saisir et elles peuvent biaiser les estimations produites. Statistique Canada ne documente que deux types d'erreurs systématiques : les erreurs d'observation et les erreurs d'échantillonnage.

Les erreurs d'observation découlent du fait que certaines personnes n'ont pas été recensées, ou ont été prises en compte par erreur ou comptées deux fois. Il ressort des enquêtes faites par Statistique Canada que le biais résultant est une sous-estimation des effectifs de population. Pour l'ensemble de la population cette sous-estimation se situe généralement entre 1% et 2%, mais elle peut être beaucoup plus appréciable pour certains groupes d'âges, en particulier chez les hommes.

Les erreurs d'échantillonnage résultent de ce que les estimations de population sont obtenues par la pondération des réponses provenant d'un échantillon de la population. Comme la répartition des caractéristiques de l'échantillon n'est pas nécessairement identique à celle de la population totale, il peut en résulter une erreur, qui sera d'autant plus grande que les effectifs concernés seront petits. Cette erreur est généralement exprimée par l'erreur-type, dont Statistique Canada nous dit ceci :

« Lorsqu'il utilise la valeur obtenue de l'erreur-type, l'utilisateur peut en général être raisonnablement certain que la valeur réelle de la population recensée (si l'on ne tient compte d'aucune autre forme d'erreur autre que l'échantillonnage) se situera à plus ou moins trois fois l'erreur type (par exemple, pour une case dont la valeur est 1 000, l'écart s'étendra de  $1\ 000 +$  ou  $- 3 \times 65$  ou  $1\ 000 +$  ou  $- 195$ ). » (Statistique Canada, 1989, p. LiV).

En raison de ces erreurs d'échantillonnage, et aussi pour minimiser l'effet des erreurs aléatoires, nous avons choisi de ne pas calculer les indicateurs lorsqu'il y a moins de 1 000 travailleurs pour une profession donnée. C'est le critère que nous avons suivi dans les différentes études produites à

l'IRSST, en utilisant les données du recensement du Canada (Duguay, Gervais, 1985; Duguay, Hébert, Gervais, 1986; Gervais, 1986; Hébert, 1986; Hébert, 1993).

### 2.3.2 Données sur les lésions professionnelles

Les données sur les lésions professionnelles<sup>3</sup> proviennent des fichiers de l'Info-Centre de la CSST. Nous ne disposons pas d'informations concernant la qualité de ces données. Toutefois puisqu'il s'agit de fichiers administratifs qui contiennent des informations ayant une incidence financière (paiement des indemnités aux travailleurs), il est généralement considéré que ces informations sont valables, bien qu'elles soient sujettes aux mêmes types d'erreurs que celles mentionnées pour les données du recensement du Canada, exception faite des erreurs d'échantillonnage.

Il y a deux aspects concernant la qualité des données qu'il nous est possible d'évaluer, en totalité ou en partie. Ce sont les cas où la variable profession est non codée ou codée profession inconnue et les erreurs de codage.

En 1991, il y avait 2,5% des dossiers pour lesquels la variable profession était non codée ou codée « profession inconnue » (9999), cela correspond à 5,7% des jours indemnisés (tableau 2.1). Parmi ceux-ci, les dossiers où la variable profession n'était pas codée peuvent être des cas où le dossier n'était pas fermé à la date de la mise à jour de la base de données (août 1994), puisque cette variable peut n'être codée qu'à la fermeture du dossier. Par ailleurs, puisqu'il y a un sous-dénombrement au recensement d'environ 2%, ceci tend à réduire les effets de la non-codification ou de la codification « profession inconnue ».

**Tableau 2.1** L'importance des professions non codées et des professions codées inconnues, en ce qui concerne le nombre de lésions indemnisées et le nombre de jours indemnisés, Québec, 1991

Catégorie	Nombre de lésions indemnisées		Nombre de jours indemnisés	
	N	%	N	%
Toutes professions	182 265	100,0	10 112 731	100,0
1. Non codé	1 317	0,7	11 236	0,1
2. Profession inconnue	3 312	1,8	571 086	5,6
Somme de 1. et 2.	4 629	2,5	582 322	5,7

<sup>3</sup> Voir la section 2.2.2 de la page 4 pour la définition de lésions professionnelles.

La variable profession est codée à partir des informations contenues sur les avis de demande de remboursement (ADR); ces formulaires ne contiennent pas toujours les détails nécessaires à une codification précise de la profession. Pour cette raison, des professions qui ont un code différent mais des descriptions de tâches semblables, et celles qui n'ont pas une description de tâches assez spécifique, peuvent ne pas être bien codées.

Bien que nous disposions d'assez peu de moyens pour identifier ces cas, nous avons utilisé plusieurs critères pour les cerner. Dans cette démarche, nous avons choisi d'être restrictif autant que possible, c'est-à-dire que nous préférons éliminer des analyses une profession pour laquelle il y a des doutes sur la qualité du codage, plutôt que de la conserver. L'annexe II présente la liste des critères utilisés ainsi que des professions qui ont ainsi été mises de côté. Il y a ainsi six professions de base et un grand groupe de professions qui ont été exclus des analyses. D'autre part, dans deux cas, nous avons regroupé deux professions en raison de la confusion qui existe dans la définition de ces professions.

Par ailleurs, pour chaque profession détaillée, il peut y avoir des fluctuations annuelles dans le nombre de lésions professionnelles indemnisées, en raison de facteurs conjoncturels et aléatoires. L'effet de ces facteurs est d'autant plus appréciable que le nombre de lésions indemnisées est petit. Afin de réduire l'importance de ces facteurs, les indicateurs de lésions professionnelles n'ont pas été calculés lorsque le nombre de lésions est inférieur à 50 et, dans le cas des indicateurs de maladies professionnelles, lorsque le nombre de maladies professionnelles est inférieur à 10.

## **2.4 Les indicateurs de lésions professionnelles indemnisées**

Aux fins de la présente étude, nous avons utilisé les mêmes indicateurs de lésions professionnelles indemnisées que dans les autres études réalisées à l'IRSST sur ce sujet, soit le taux d'incidence, l'indice de gravité (durée moyenne d'absence par lésion) ainsi que le taux de prévalence (la proportion quotidienne de travailleurs indemnisés). Nous reproduisons ci-dessous, la définition de ces indicateurs qui apparaît dans l'étude par secteur d'activité économique (Hébert, 1996); nous en avons retranché les références qui sont spécifiques à cette étude et ajouté des commentaires particuliers.

### **2.4.1 Taux d'incidence**

Il s'agit du rapport, traduit en pourcentage, entre d'une part, le numérateur : le nombre total d'accidents indemnisés survenus au cours d'une année, dans un groupe donné de travailleurs; et d'autre part, le dénominateur : le nombre annuel moyen de travailleurs occupés dans le même groupe.

$$\frac{\text{Nombre annuel total de lésions professionnelles} \times 100}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs occupés}}$$

La résultante de ce rapport représente l'incidence relative des lésions professionnelles et non pas la fraction des individus ayant subi une lésion dans cette même population. Dans le souci de fournir des valeurs fiables et significatives, tous les cas présentant un nombre de lésions inférieur à 50 ou un

nombre de travailleurs inférieur à 1 000, n'ont pas fait l'objet d'un calcul. Un taux d'incidence a été calculé pour l'ensemble des lésions et pour les maladies professionnelles. Pour cette dernière catégorie, ce taux s'exprime en « *nombre de cas de maladies professionnelles par 1 000 travailleurs* ».

#### 2.4.2 L'indice de gravité

L'indice de gravité, qui est en fait la durée moyenne d'indemnisation par lésion, est calculé à partir du nombre total de jours indemnisés pour les lésions survenues au cours d'une année donnée, que ces jours aient été indemnisés durant la même année ou plus tard.

$$\frac{\text{nombre total de jours indemnisés pour les lésions survenues en 1991}}{\text{nombre total de lésions survenues en 1991}}$$

Depuis la mise en vigueur de la *Loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles* en août 1985, la période d'absence du travail est comptabilisée en jours de calendrier et non plus en jours ouvrables. Cet indicateur de gravité est exprimé en semaines, en divisant le nombre de jours par sept (7). Dans les situations où le nombre de lésions est inférieur à 50, les durées moyennes d'indemnisation ne sont pas présentées en raison de l'influence que pourraient exercer des dossiers ayant nécessité de très longues durées d'indemnisation.

Il est à noter que la distribution des durées d'indemnisation par lésion ne suit pas une courbe normale (courbe de Gauss). Il en résulte que la moyenne n'est pas représentative de la tendance centrale, c'est-à-dire que les durées ne se répartissent pas également de part et d'autre de cette moyenne. En fait environ 80% des durées sont inférieures à la durée moyenne. Celle-ci conserve toutefois un sens en tant que mesure comparative, d'une profession à l'autre, de l'importance relative du nombre total de jours indemnisés, ce qui constitue une mesure de la gravité.

#### 2.4.3 Le taux de prévalence

Cet indicateur est une mesure synthétique qui représente la fraction des travailleurs qui, en moyenne, chaque jour de calendrier, font l'objet d'une indemnisation à cause d'une lésion professionnelle. Cette mesure est en fait une version adaptée du « *taux quotidien d'absence* » que nous avons utilisé dans des travaux antérieurs<sup>4</sup>. La différence se situe principalement sur le mode de comptabilité des jours d'absence du travail; en 1981 les jours perdus s'exprimaient en « *jours ouvrables* », tandis que depuis août 1985, ces pertes s'expriment en « *jours de calendrier* » qui englobent autant les journées prévues au travail que les jours chômés.

<sup>4</sup> DUGUAY, P., GERVAIS, M., HÉBERT, F., *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique*, Rapport de recherche 006, Montréal, IRSST, 1986, pp. 40-41.

Il s'agit de répartir le total des jours indemnisés sur l'ensemble des travailleurs concernés. Le résultat de cette opération arithmétique exprime le nombre de jours indemnisés qu'aurait eu chaque travailleur occupé en 1991. Le fait de diviser cette valeur par 365 jours représente la fraction de jour indemnisé, quotidienne, par travailleur. En multipliant cette fraction par 1 000, l'indice prend une signification se rapprochant de la proportion quotidienne de travailleurs absents : lorsque la somme des fractions de jours indemnisés quotidiennes égale un (1) il est entendu que c'est un travailleur qui est indemnisé.

$$\left[ \left( \frac{\text{Nombre total de jours indemnisés pour les lésions survenues en 1991}}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs occupés en 1991}} \right) / 365 \text{ jours} \right] \times 1000$$

Pour une profession donnée, la valeur du taux de prévalence dépend à la fois du taux d'incidence et de la durée moyenne d'indemnisation par lésion. Pour cette raison, lorsque le taux est supérieur au taux de prévalence québécois, il est alors possible de déterminer, pour la profession concernée, si cela résulte d'un taux d'incidence supérieur à la moyenne ou d'une gravité des lésions indemnisées supérieure à la moyenne.

## 2.5 Liste des principales abréviations

CCDP	Classification canadienne descriptive des professions de 1971; lorsque cette abréviation est suivie d'un nombre, il s'agit alors d'un code de cette classification, soit un code de grand groupe (code CCDP à 2 chiffres : CCDP-2); un code de sous-groupe (code CCDP à 3 chiffres : CCDP-3); ou un code de profession de base (code CCDP à 4 chiffres : CCDP-4)
GG	Grand groupe : réfère à un code CCDP à 2 chiffres
nca	Non classé ailleurs
t.a.	Travailleurs assimilés
t.s.	Travailleurs spécialisés

### 3. PROFIL PAR GRAND GROUPE PROFESSIONNEL

#### 3.1 La situation en 1991

##### 3.1.1 Les effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions professionnelles indemnisées

En 1991, il y avait près de 3,1 millions de personnes en emploi au Québec. Cette main-d'oeuvre se répartit en 21 grands groupes professionnels<sup>1</sup> (graphique 3.1). Les effectifs des professions non manuelles<sup>2</sup> (grands groupes 11 à 51), sont, en moyenne, plus nombreux que ceux des professions manuelles (grands groupes 61 à 95). Les travailleurs non manuels représentent 60% de la main-d'oeuvre comparativement à 39% pour les travailleurs manuels<sup>3</sup>.

Les deux catégories de professions non manuelles *personnel administratif et travailleurs assimilés* et *directeurs, administrateurs et travailleurs assimilés* regroupent à elles seules près d'un million de personnes (575 214 et 416 975 respectivement). En comparaison, on constate que l'ensemble des professions manuelles regroupe 1,2 millions de travailleurs. Parmi les travailleurs manuels, les grands groupes professionnels les plus nombreux sont les *travailleurs spécialisés des services* (374 975), les *travailleurs spécialisés de la fabrication, du montage et de la réparation* (228 072) ainsi que les *travailleurs spécialisés du bâtiment* (142 322). À l'autre extrême, il y a les *pêcheurs, chasseurs et trappeurs* (3 890), les *mineurs* (8 505) ainsi que les *travailleurs forestiers* (13 460).

Le graphique 3.2 indique que la répartition des lésions indemnisées est très différente de celle des effectifs de main-d'oeuvre. Ainsi, ce sont les professions manuelles qui ont les effectifs de lésions les plus importants, et l'écart entre les professions manuelles et non manuelles est plus appréciable que dans le cas des effectifs de main-d'oeuvre. Les professions manuelles qui regroupent 39% des emplois rassemblent près de 74% des lésions indemnisées. Les travailleurs non manuels qui comptent 60% de la main-d'oeuvre, regroupent plus de 19% des lésions professionnelles<sup>4</sup>.

---

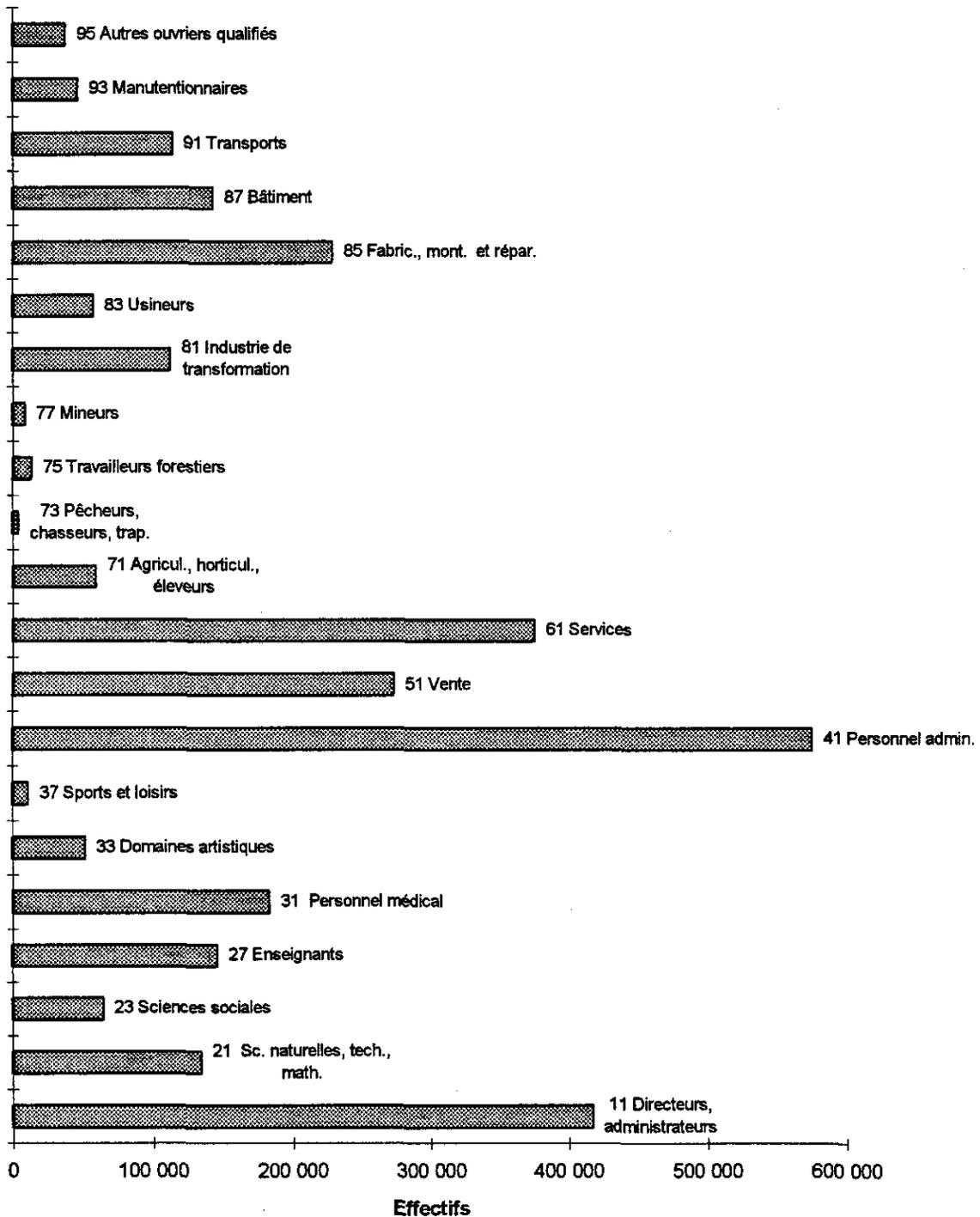
<sup>1</sup> Le grand groupe 25 *membres du clergé et personnel assimilé* a été exclu des analyses car il n'y a eu que deux lésions indemnisées pour un effectif de quelques 7 000 personnes en 1991. Par ailleurs le grand groupe 99 *travailleurs non classés ailleurs* a aussi été exclu des analyses pour des raisons méthodologiques (voir chapitre 2).

<sup>2</sup> Voir le chapitre 2 pour les définitions des catégories de professions manuelles et non manuelles.

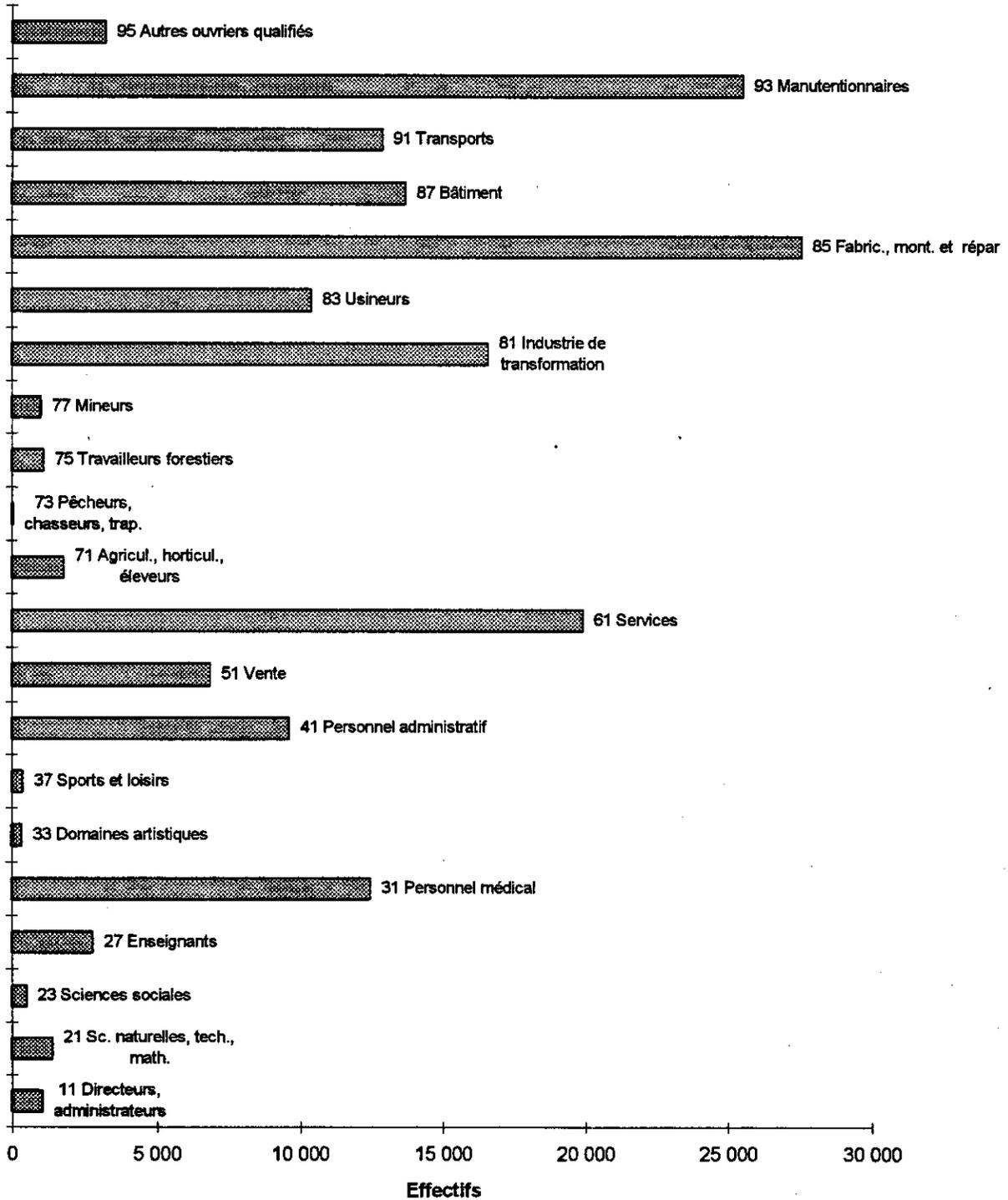
<sup>3</sup> Il y a environ 1% des travailleurs pour lesquels la profession n'a pu être déterminée.

<sup>4</sup> Il y a environ 6% des lésions indemnisées qui correspondent au grand groupe 99 *travailleurs non classés ailleurs*.

**Graphique 3.1 - Effectifs de la main-d'oeuvre selon le grand groupe professionnel, Québec, 1991**



**Graphique 3.2 - Effectifs des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, 1991**



Parmi les travailleurs manuels, les trois grands groupes professionnels qui ont le plus de lésions indemnisées sont les *travailleurs spécialisés de la fabrication, du montage et de la réparation* (27 552), les *manutentionnaires* (25 523) ainsi que les *travailleurs spécialisés dans les services* (19 912). Ces grands groupes professionnels regroupent, à eux seuls, près de 40% de toutes les lésions indemnisées, alors qu'ils ne constituent qu'un peu plus de 21% des travailleurs.

Chez les travailleurs non manuels, les trois grands groupes de professions qui comptent le plus de lésions indemnisées sont le *personnel médical* (12 448), le *personnel administratif* (9 613) ainsi que les *travailleurs spécialisés de la vente* (6 860). Ces grands groupes professionnels regroupent 16% des lésions indemnisées mais ils représentent 33% de la main-d'oeuvre.

Il ressort donc de l'analyse des données de 1991, que la répartition des lésions indemnisées est différente de celle de la main-d'oeuvre québécoise, en ce qui concerne les deux grandes catégories professionnelles. Les grands groupes de travailleurs manuels ont les plus petits effectifs de main-d'oeuvre, en moyenne, mais ils ont les plus grands nombres de lésions indemnisées; la situation est inversée pour les professions non manuelles.

### 3.1.2 L'incidence des lésions indemnisées

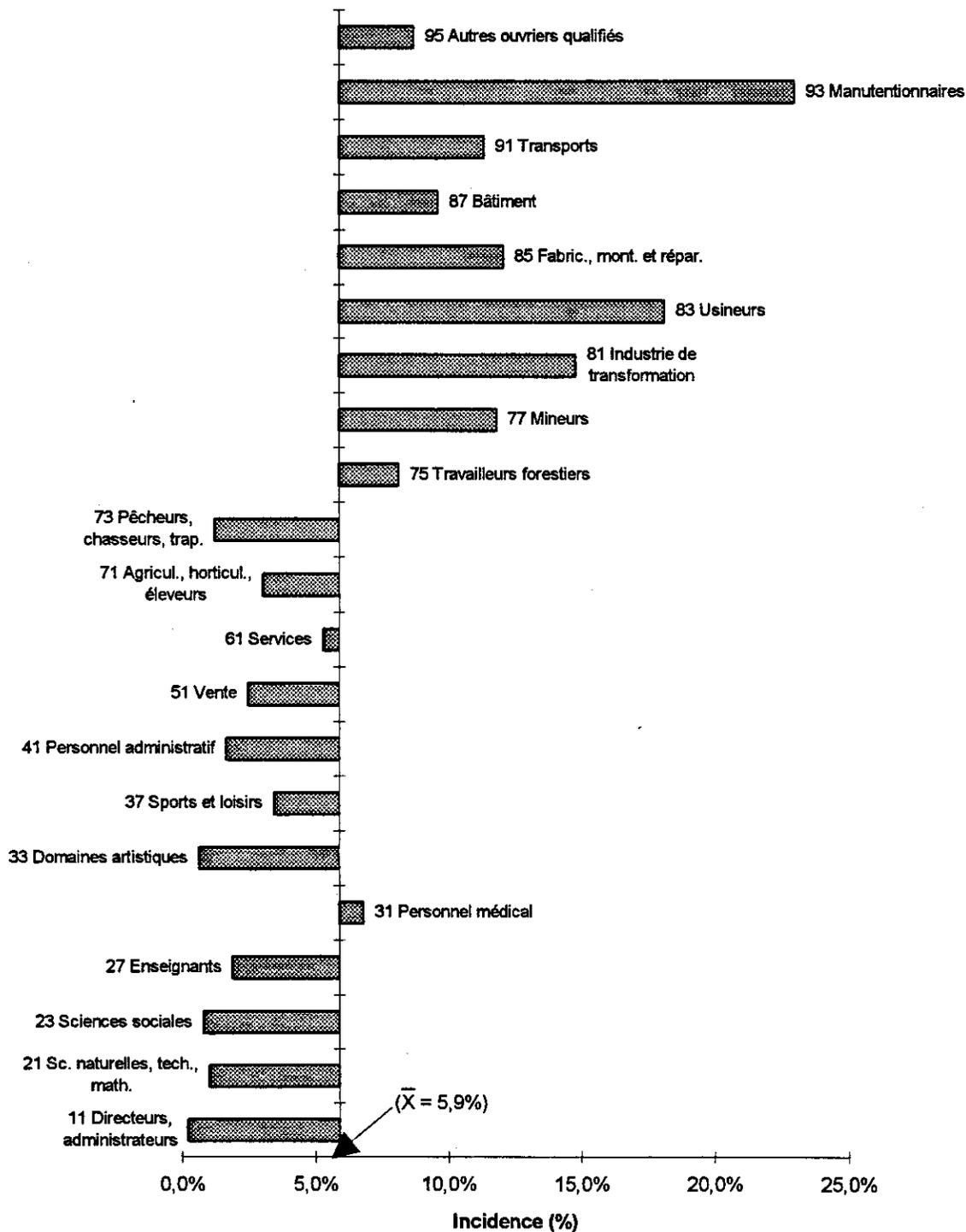
Le taux d'incidence correspond au rapport, en pourcentage, du nombre de lésions professionnelles indemnisées sur le nombre de travailleurs. Une conséquence logique de l'analyse des données de main-d'oeuvre et de lésions indemnisées, est que les taux d'incidence des lésions indemnisées pour les grands groupes de professions manuelles sont supérieurs à ceux des professions non manuelles. En fait, les taux d'incidence des grands groupes de travailleurs non manuels sont inférieurs à la moyenne québécoise (5,9%), sauf pour le *personnel médical* (6,8%), alors que ceux des grands groupes de professions manuelles sont supérieurs à la moyenne, à l'exception des *travailleurs spécialisés des services* (5,3%), des *agriculteurs, horticulteurs et éleveurs* (3,0%) ainsi que des *pêcheurs, chasseurs et trappeurs* (1,3%) (graphique 3.3). Dans ces deux derniers cas, il semble étonnant que l'incidence des lésions indemnisées soit inférieure à la moyenne du Québec; il y a probablement une sous-estimation du risque<sup>9</sup>.

Les grands groupes professionnels qui connaissent les taux d'incidence de lésions indemnisées les plus élevés sont les *manutentionnaires* (23,0%), les *usineurs* (18,1%) et les *travailleurs spécialisés des industries de transformation* (14,8%). Suivent les *travailleurs spécialisés de la fabrication, du montage et de la réparation* (12,1%), les *mineurs* (11,8%) ainsi que le *personnel d'exploitation des transports* (11,3%).

---

<sup>9</sup> Il y a, entre autres, deux éléments qui pourraient expliquer cette situation. D'une part, il s'agit de professions où l'activité est saisonnière : d'autre part ces professions sont celles qui comptent les plus fortes proportions de travailleurs autonomes, 40% et 23% respectivement. Ces derniers ne sont tous couverts par le régime administré par la CSST. Ces facteurs contribuent à ce que les effectifs d'individus du recensement constituent une surestimation de la population couverte par le régime SST.

**Graphique 3.3 - Écart entre l'incidence des lésions et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991**



Il ressort donc de ces analyses que les deux grands groupes qui comptaient le plus de lésions professionnelles, soit les *travailleurs spécialisés de la fabrication, du montage et de la réparation*, et les *manutentionnaires*, se retrouvent aussi parmi les groupes qui ont une incidence des lésions indemnisées des plus élevées. Quant au grand groupe suivant, les *travailleurs spécialisés des services*, son taux d'incidence des lésions professionnelles (5,3%) est inférieur à la moyenne du Québec.

### 3.1.3 La gravité des lésions indemnisées

En ce qui concerne la gravité des lésions indemnisées, que l'on estime par la durée moyenne d'indemnisation par lésion, il n'y a pas un clivage aussi net entre les professions manuelles et les professions non manuelles, que dans le cas du taux d'incidence des lésions indemnisées (graphique 3.4). Ainsi, il ressort qu'après les *mineurs* (15,9 semaines) et les *travailleurs forestiers* (12,0 semaines), ce sont les *travailleurs spécialisés des sciences sociales* (10,3 semaines) qui ont les plus longues durées d'indemnisation suite à une lésion professionnelle. Les autres grands groupes qui possèdent des durées d'indemnisation supérieures à la moyenne du Québec (7,9 semaines) sont les *travailleurs spécialisés du bâtiment* (10,1 semaines), le *personnel d'exploitation des transports* (9,6 semaines), les *professionnels des domaines artistiques et littéraires* (8,6 semaines), les *directeurs, administrateurs et personnel assimilé* (8,6 semaines), les *travailleurs spécialisés de la vente* (8,5 semaines) ainsi que le *personnel médical* (8,0 semaines).

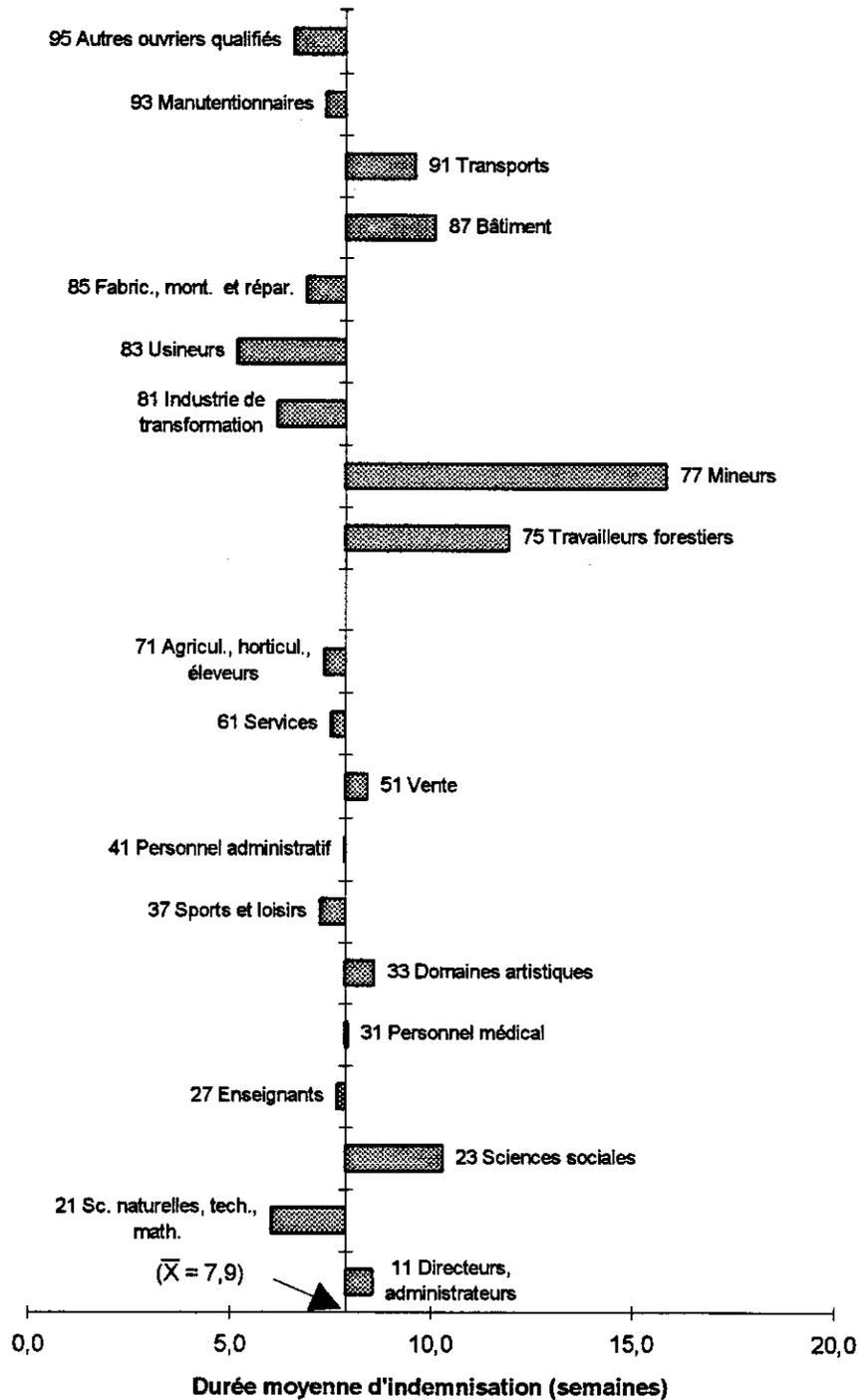
### 3.1.4 La prévalence des lésions indemnisées

La prévalence des lésions indemnisées représente la proportion de travailleurs absents quotidiennement, en raison d'une lésion professionnelle indemnisée par la CSST. C'est en fait une mesure qui tient compte tant de la gravité des lésions indemnisées que de leur incidence.

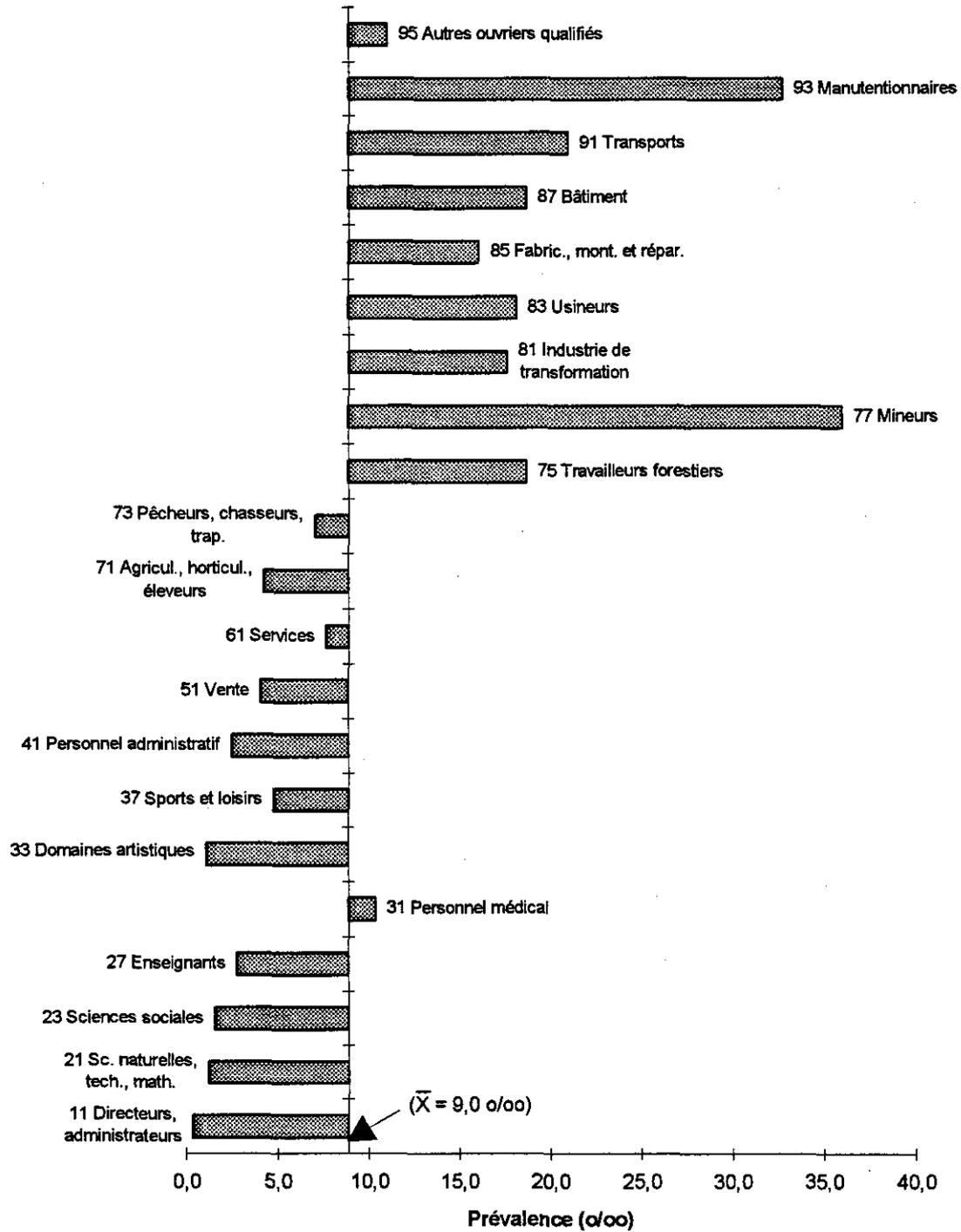
En 1991, au Québec, il y avait en moyenne 9,0 travailleurs absents à chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs. Parmi les professions non manuelles, il n'y a aucun grand groupe professionnel qui ait une prévalence supérieure à celle du Québec, à l'exception du *personnel médical* (10,4‰) (graphique 3.5). Pour les autres grands groupes de professions non manuelles, la prévalence se situe entre 1,1‰ (*professionnels des domaines artistiques et littéraires*) et 5,2‰ (*travailleurs spécialisés de la vente*).

Chez les professions manuelles, deux grands groupes se distinguent fortement : les *mineurs*, avec une prévalence de 36,0‰ et les *manutentionnaires*, avec un taux de 32,7‰. Les autres grands groupes qui ont une prévalence supérieure à la moyenne, exception faite des *autres ouvriers qualifiés* (11,0‰), ont un taux qui se situe entre 16‰ et 21‰. Il en va ainsi du *personnel d'exploitation des transports* (21,0‰), des *travailleurs forestiers* et des *travailleurs spécialisés du bâtiment* (18,7‰), des *usineurs* (18,1‰), des *travailleurs des industries de transformation* (17,6‰) ainsi que des *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation* (16,0‰).

**Graphique 3.4 - Écart entre la durée moyenne d'indemnisation par lésion et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991**



Graphique 3.5 - Écart entre la prévalence des lésions et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991



### 3.1.5 Les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles reconnues et indemnisées constituent moins de 5% de l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées par la CSST. Ainsi, les quelques 7 747 maladies indemnisées en 1991 représentent un taux d'incidence de 2,5%. Dans cette section, nous ne ferons que l'analyse des taux d'incidence, les autres indicateurs ayant peu de sens dans le cas des maladies professionnelles<sup>1</sup>.

Il n'y a que parmi les grands groupes de professions manuelles, que le taux d'incidence des maladies professionnelles est supérieur à la moyenne québécoise<sup>2</sup> (graphique 3.6). Deux grands groupes ont un taux d'incidence des maladies professionnelles supérieur à huit fois la moyenne : les *manutentionnaires* (23,5%) et les *mineurs* (21,0%). Les *travailleurs des industries de transformation* suivent avec un taux de 10,2%.

## 3.2 Les changements entre 1981 et 1991

Après avoir brossé un portrait de la situation en 1991, voyons comment elle se compare avec celle de 1981. Pour cette dernière année, nous avons utilisé les indicateurs de lésions qui apparaissent dans une étude produite à l'IRSST sur les indicateurs par professions (Gervais, 1985). Les changements observés sur le plan des indicateurs SST ne sont pas uniquement le reflet des changements concernant la sécurité et la salubrité des lieux de travail, mais aussi de tous les changements socio-économiques ainsi qu'administratifs et législatifs, qui ont influencé la déclaration et l'indemnisation des lésions professionnelles.

Outre l'analyse des différences d'effectifs de main-d'oeuvre et de lésions professionnelles indemnisées, le seul indicateur SST étudié est le taux d'incidence des lésions indemnisées. En raison de changements quant à la définition des jours indemnisés, les autres catégories d'indicateurs ne sont pas directement comparables<sup>3</sup>.

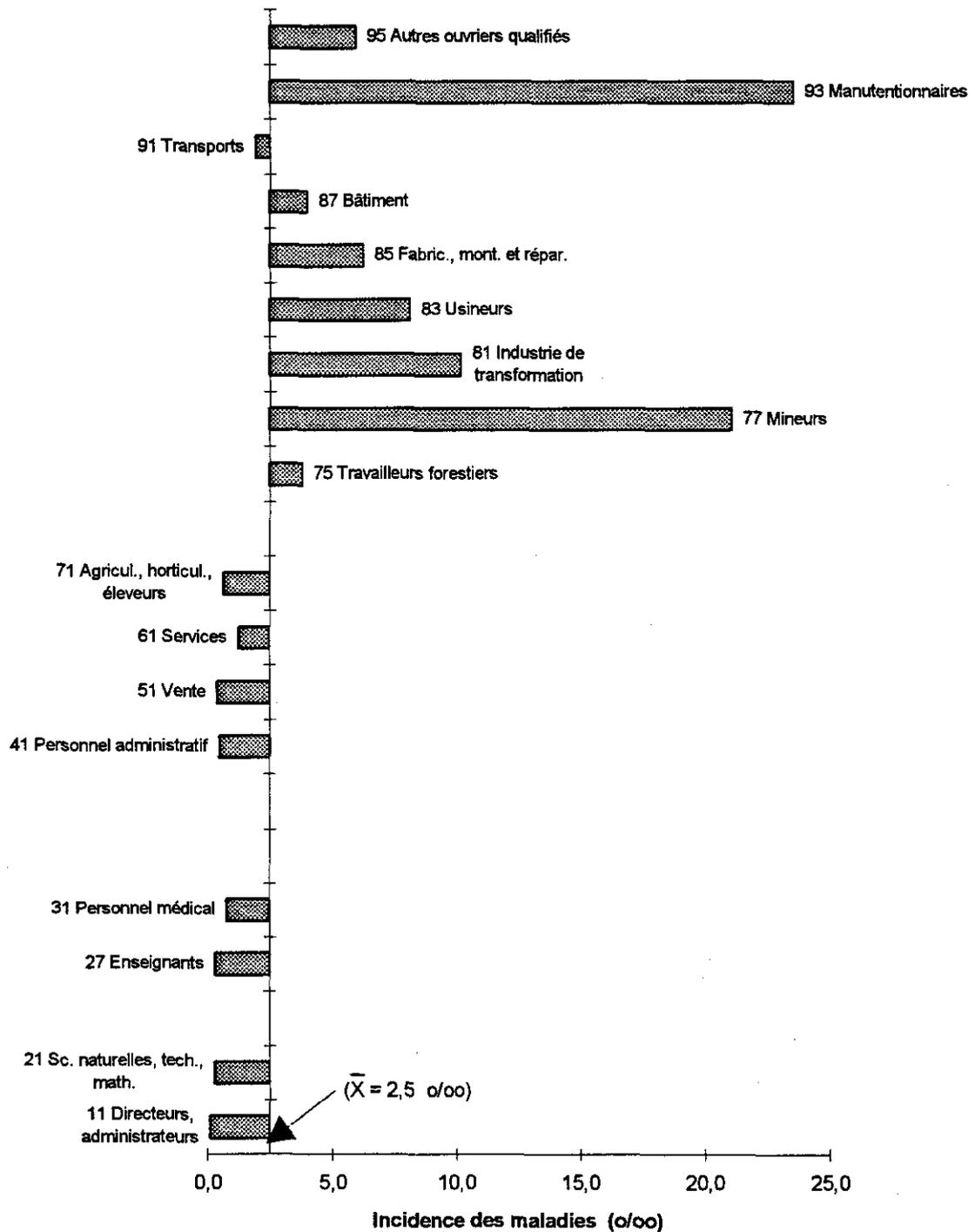
---

<sup>1</sup> Pour plus de détails, on peut consulter le chapitre sur la méthodologie.

<sup>2</sup> Les taux d'incidence n'ont pas été calculés pour les grands groupes ayant moins de 10 cas de maladies professionnelles déclarées en 1991.

<sup>3</sup> En août 1984, un changement est survenu dans la méthode de mesure des durées d'absence du travail. Ce changement rend difficilement comparables les données de 1981 et de 1991, basées sur les jours indemnisés (durée moyenne d'absence par lésion et taux de prévalence). Il est théoriquement possible d'appliquer des facteurs de correction, mais nous ne disposons pas des données nécessaires à cette fin. Pour plus de détails, consulter le chapitre sur la méthodologie.

**Graphique 3.6 - Écart entre l'incidence des maladies professionnelles et la moyenne, par grand groupe professionnel, Québec, 1991**



### 3.2.1 Les effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions indemnisées

La main-d'oeuvre québécoise a augmenté de près de 400 000 personnes entre 1981 et 1991. La majeure partie de cette augmentation concerne les grands groupes de professions non manuelles, tandis que la plupart des professions manuelles ont même diminué d'effectifs (graphique 3.7).

Toutes les professions non manuelles ont augmenté d'effectifs durant la période 1981-1991. À eux seuls, les *directeurs et administrateurs* (+ 161 595) ainsi que le *personnel administratif* (+ 54 144) comptent pour plus de la moitié de l'augmentation totale des effectifs de travailleurs.

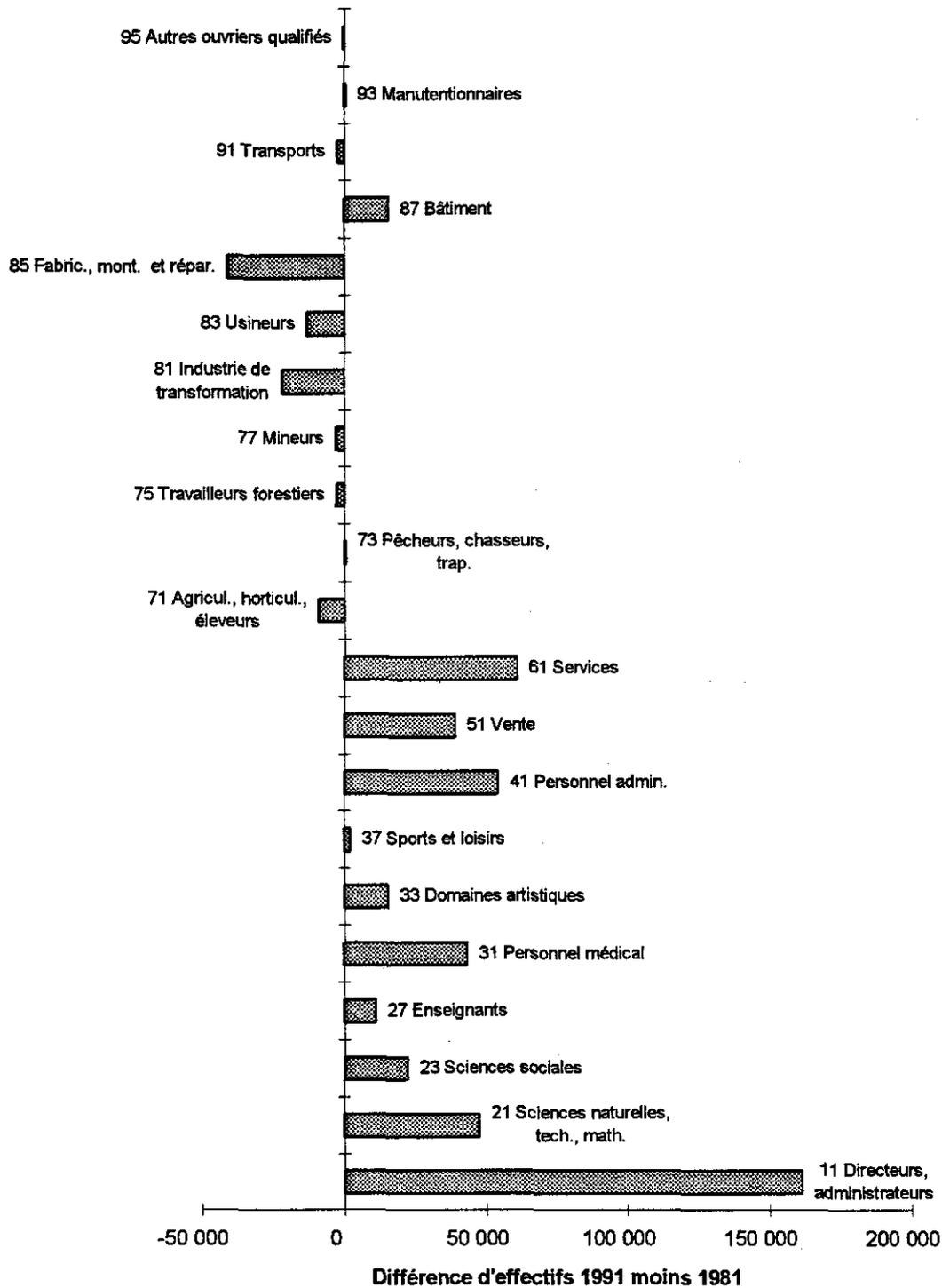
À l'inverse, la majorité des professions manuelles ont baissé d'effectifs. Les grands groupes qui ont été les plus affectés sont les *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation* (- 40 948), les *travailleurs des industries de transformation* (- 21 765) et les *usineurs* (- 13 137). Seuls les *travailleurs spécialisés des services* (+ 61 035) et les *travailleurs spécialisés du bâtiment* (+ 15 601) ont augmenté de façon significative d'effectifs de main-d'oeuvre. Ainsi, ce sont principalement les travailleurs spécialisés des industries manufacturières qui ont diminué d'effectifs.

Le nombre de lésions professionnelles est assez comparable en 1981 (182 786) et 1991 (182 265). Toutefois cela n'indique pas qu'il y a eu une stabilité durant cette période. En fait il y a eu une diminution de 1981 à 1983, puis une forte augmentation jusqu'à un maximum de 218 000 lésions indemnisées en 1989, suivi d'une autre tendance à la baisse, qui se poursuit encore aujourd'hui.

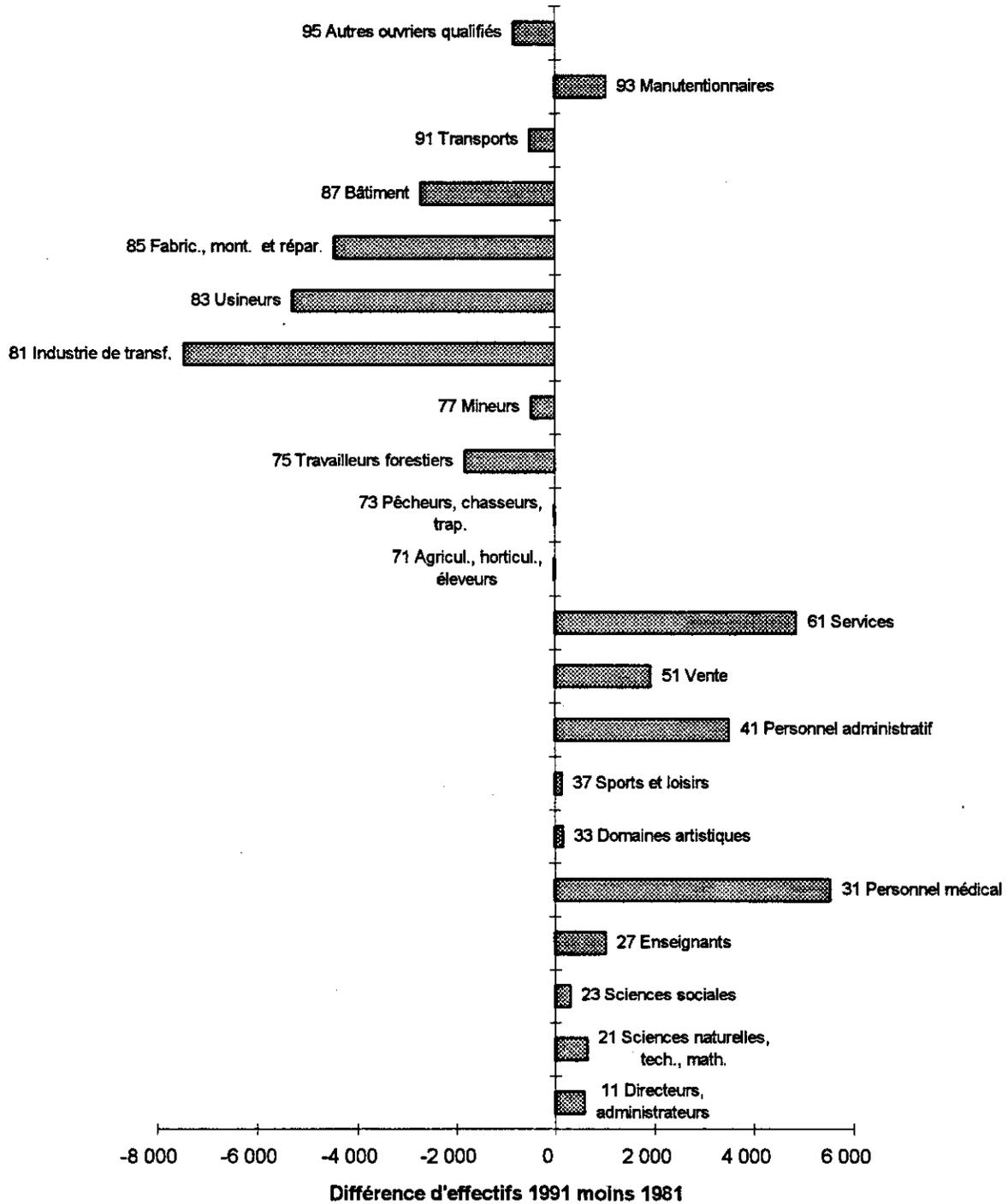
Même si le nombre total de lésions indemnisées est comparable en 1981 et en 1991, ce n'est pas le cas de la majorité des grands groupes professionnels (graphique 3.8). L'ensemble des travailleurs non manuels ont connus une augmentation de leurs effectifs de lésions professionnelles en 1991, comparativement à 1981. Les effectifs de lésions indemnisées qui ont augmenté le plus, se retrouvent chez le *personnel médical* (+ 5 548), le *personnel administratif* (+ 3 502), les *travailleurs spécialisés dans la vente* (+ 1 938) ainsi que les *enseignants et le personnel assimilé* (+ 1 014). Chez les professions manuelles, seuls les *travailleurs spécialisés dans les services* (+ 4 861) ainsi que les *manutentionnaires* (+ 1 023) ont un nombre de lésions indemnisées plus élevé en 1991 qu'en 1981. L'augmentation du nombre de lésions professionnelles est donc la plus élevée chez le personnel cléricale et ceux qui oeuvrent dans des activités de services.

Les grands groupes de professions dont le nombre de lésions indemnisées a le plus diminué sont les *travailleurs spécialisés des industries de transformation* (- 7 462), les *usineurs* (- 5 289), les *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation* (- 4 450) ainsi que les *travailleurs du bâtiment* (- 2 713). Il s'agit dans tous ces cas de professions manuelles spécialisées dans les industries manufacturières, ou dans le bâtiment.

**Graphique 3.7 - Différence d'effectifs de la main-d'oeuvre selon le grand groupe professionnel, Québec, effectifs de 1991 moins effectifs de 1981**



**Graphique 3.8 - Différence d'effectifs des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, effectifs de 1991 moins effectifs de 1981**



### 3.2.2 Le taux d'incidence des lésions indemnisées

Ces changements des effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions indemnisées ont évidemment un effet direct sur le taux d'incidence. Aussi, il ressort que toutes les professions non manuelles ont un taux d'incidence qui a légèrement augmenté tandis que, chez les professions manuelles, dans la majorité des cas, le taux a diminué (graphique 3.9).

Pour les grands groupes de professions non manuelles, l'incidence en 1991 est de 0,1% à 0,7% plus élevée qu'en 1981, exception faite du *personnel médical* avec 1,9% de plus. D'autre part, en ce qui concerne les grands groupes de professions manuelles, l'incidence n'a augmenté que chez les *travailleurs spécialisés des services*, les *travailleurs spécialisés de la fabrication, du montage et de la réparation*, les *agriculteurs, horticulteurs et éleveurs* ainsi que les *manutentionnaires*. Le changement le plus appréciable est une baisse de près de 10% chez les *travailleurs forestiers*<sup>4</sup>. Il y a aussi eu une baisse de 3% à 4% de l'incidence, pour les *usineurs*, les *travailleurs des industries de transformation* et les *travailleurs spécialisés du bâtiment*. Ces trois grands groupes de professions manuelles, du domaine des industries manufacturières et de la construction, ont donc connu une baisse appréciable du nombre de travailleurs, du nombre de lésions et du taux d'incidence.

### 3.3 Conclusion

Il ressort, des analyses du profil des grands groupes professionnels de la main-d'oeuvre québécoise en 1991, que parmi les 3,1 millions de travailleurs québécois, les effectifs de travailleurs non manuels sont plus nombreux que les effectifs de travailleurs manuels. Toutefois ces derniers regroupent 80% des lésions professionnelles indemnisées. Les travailleurs manuels ont une incidence des lésions indemnisées six fois supérieure à celle des travailleurs non manuels, tandis que la gravité des lésions indemnisées est assez semblable dans les deux groupes.

Les grands groupes de professions qui ont les indicateurs de prévalence les plus élevés sont les *mineurs*, les *manutentionnaires*, le *personnel d'exploitation des transports*, les *usineurs*, les *travailleurs des industries de transformation* ainsi que les *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation*. Parmi les grands groupes de professions non manuelles, il n'y a que le *personnel médical* qui a une incidence et une prévalence des lésions indemnisées supérieures aux moyennes québécoises. Ce grand groupe est composé de plusieurs professions qui comportent des tâches qui sont plus exigeantes physiquement, comme c'est le cas par exemple pour les infirmières et les aide-infirmières, que pour la moyenne des professions non manuelles. D'ailleurs dans un récent exercice de révision des catégories professionnelles (Hébert, Duguay, Massicotte, Levy, 1996), la majorité des travailleurs de ce grand groupe professionnel ont été classés dans une catégorie professionnelle intermédiaire entre les catégories manuelle et non-manuelle : la catégorie

---

<sup>4</sup> Il est possible que cette baisse soit liée au changement dans le régime d'emploi de nombreux travailleurs. Plusieurs sont passés du statut de salarié à celui de travailleur autonome. Ces derniers ont le choix d'être couvert ou non par le régime administré par la CSST. Par ailleurs le développement de la coupe mécanisée a probablement joué un rôle.

**Graphique 3.9 - Différence d'incidence des lésions selon le grand groupe professionnel, Québec, taux de 1991 moins taux de 1981**



mixte<sup>5</sup>. En ce qui concerne les indicateurs d'incidence et de prévalence, ce grand groupe professionnel se situe aussi entre la catégorie manuelle et la catégorie non manuelle.

Les quelques 7 747 cas de maladies professionnelles déclarées en 1991 représentent moins de 5% de l'ensemble des lésions indemnisées par la CSST, ce qui correspond à un taux d'incidence de 2,5 %. Deux grands groupes se distinguent avec un taux de plus de huit fois la moyenne : les *manutentionnaires* ainsi que les *mineurs*.

La main-d'oeuvre québécoise a augmenté de près de 400 000 personnes entre 1981 et 1991. La majeure partie de cette augmentation concerne les grands groupes de professions non manuelles, qui ont tous augmenté d'effectifs, tandis que la plupart des professions manuelles ont diminué d'effectifs. Par ailleurs tandis que le nombre total de lésions indemnisées est demeuré semblable en 1981 et en 1991, malgré de fortes fluctuations entre ces deux années, il y a eu des changements pour plusieurs grands groupes professionnels. Les lésions professionnelles indemnisées par grands groupes suivent la tendance des effectifs de main-d'oeuvre : tous les grands groupes de professions non manuelles ont connu une augmentation des lésions professionnelles indemnisées entre 1981 et 1991. D'autre part, la plupart des professions manuelles ont eu une baisse du nombre de lésions indemnisées, à l'exception des *travailleurs spécialisés dans les services* et des *manutentionnaires*.

Le taux d'incidence a légèrement augmenté de 1981 à 1991 chez toutes les professions non manuelles, tandis que chez les professions manuelles il a diminué dans la majorité des cas. Le *personnel médical* est le grand groupe dont l'incidence a le plus augmenté durant la période à l'étude. Le changement le plus appréciable concerne toutefois une baisse de près de 10% de l'incidence chez les *travailleurs forestiers*. Il est possible que cette baisse soit liée au changement dans le régime d'emploi de nombreux travailleurs, passant de salariés à travailleurs autonomes; ces derniers ayant le choix d'être couverts ou non par le régime administré par la CSST. Il y a aussi l'effet du développement de la coupe mécanisée.

Il apparaît donc que dans la majorité des cas, les grands groupes de professions non manuelles ont des nombres d'individus, des nombres de lésions indemnisées et des taux d'incidence qui sont plus élevés en 1991 qu'en 1981. En ce qui concerne les grands groupes de professions manuelles, les effectifs d'individus, les effectifs de lésions indemnisées et les taux d'incidence ont généralement diminué durant la même période, exception faite des manutentionnaires et des travailleurs spécialisés dans les services. S'il est vrai que les augmentations du taux d'incidence se retrouvent surtout chez les travailleurs non manuels, il demeure que les grands groupes de professions manuelles conservent des taux d'incidence et de prévalence beaucoup plus élevés que pour les grands groupes de professions non manuelles.

---

<sup>5</sup> Cette nouvelle classification en trois catégories professionnelles (manuelle, non manuelle et mixte) a été développée spécifiquement pour l'étude par secteur d'activité économique. Nous ne pouvions appliquer cette classification dans la présente étude car la distinction en trois catégories professionnelles s'effectue avec les codes de base des professions (CCDP à 4 chiffres). La présente étude est donc basée sur l'ancienne classification en deux catégories professionnelles, soit la catégorie manuelle et la catégorie non manuelle.

Bien qu'il y ait des variations importantes entre les indicateurs de lésions indemnisées des divers grands groupes professionnels, les écarts sont encore plus appréciables lorsque l'analyse est effectuée pour un découpage plus détaillé, comme pour les sous-groupes professionnels (code CCDP à 3 chiffres). Ainsi, le chapitre suivant permettra d'identifier de façon plus précise les groupes de travailleurs ayant les indicateurs de lésions professionnelles les plus élevés.

#### 4. LA SITUATION PAR SOUS-GROUPE

Chaque grand groupe de professions (code CCDP à deux chiffres) est subdivisé en sous-groupes professionnels (code CCDP à trois chiffres), qui regroupe de façon plus précise un ensemble de professions de base (code CCDP à quatre chiffres). Ce chapitre présente la situation par sous-groupe de professions, selon le grand groupe professionnel auquel il appartient.

La classification compte 80 sous-groupes professionnels. Les indicateurs pour les lésions indemnisées n'ont toutefois pas été calculés lorsqu'il y a moins de 50 lésions indemnisées ou moins de 1 000 travailleurs; pour les maladies professionnelles, les critères d'exclusion sont moins de 10 cas de maladies ou moins de 1 000 travailleurs. Par ailleurs, nous n'avons pas fait l'analyse pour le sous-groupe 991 *travailleurs non classés ailleurs*, car ce sous-groupe ne correspond à aucune profession précise. Il reste ainsi 68 sous-groupes de professions pour lesquels les indicateurs de lésions professionnelles ont été calculés.

À l'intérieur de chaque grand groupe, les sous-groupes professionnels seront analysés selon l'ordre décroissant du taux de prévalence. Nous allons généralement situer les indicateurs de chaque sous-groupe par rapport aux moyennes québécoises. Par ailleurs, lorsque le taux de prévalence est supérieur à la moyenne québécoise, nous indiquerons généralement si cette situation est attribuable à un taux d'incidence supérieur à la moyenne ou à la durée moyenne d'indemnisation par lésion qui serait supérieure, ou à ces deux facteurs; on sait en effet que le taux de prévalence est le produit du taux d'incidence par la durée moyenne d'absence par lésion (cf. chapitre 2). Lorsque la valeur du taux de prévalence est supérieure à la moyenne québécoise, cela est donc attribuable soit à l'effet du taux d'incidence, soit à l'effet de la durée moyenne d'absence par lésion, ou à leurs effets combinés.

Concernant les sous-groupes des professions non manuelles, soit ceux qui font partie des grands groupes 11 à 51, ils seront tous analysés dans la même section car leurs indicateurs de lésions indemnisées par grands groupes de professions, sont tous inférieurs à la moyenne québécoise, à l'exception du *personnel médical*. Pour les grands groupes de professions manuelles 61 à 95, l'analyse sera faite pour chacun des sous-groupes.

##### 4.1 Grands groupes de professions non manuelles

Au chapitre précédent, il est ressorti que les grands groupes de professions non manuelles avaient tous des indicateurs d'incidence et de prévalence inférieurs aux moyennes québécoises, à l'exception du grand groupe *personnel médical*. En ce qui concerne les sous-groupes, il n'y en a que deux qui ont des indicateurs supérieurs aux moyennes québécoises : le sous-groupe 313 *personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* et le sous-groupe 415 *magasiniers, ordonnanciers et distributeurs* (tableau 4.1).

**Tableau 4.1** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel de professions non manuelles

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence		N	Inc. (o/oo)
					(o/oo)	Rang		
111 FONCT. ET ADMIN. DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	26 350	566	2,1%	6,4	2,6	52	33	1,3
113 AUTRES DIR.S ET ADMIN.	294 230	268	0,1%	12,1	0,2	68	11	0,0
117 CADRES ADMINISTRATIFS ET TRAV. ASS.S	96 395	216	0,2%	10,0	0,4	66	13	0,1
211 TRAV. SPÉC.S DANS LES SC. PHYSIQUES	11 730	485	4,1%	6,3	5,0	46	16	1,4
213 TRAV. SPÉC.S DANS LES SC. BIOLOGIQUES, AGRONOMIQUES	10 170	295	2,9%	7,0	3,9	49	8	
214 ARCHITECTES ET INGÉNIEURS	35 485	67	0,2%	7,8	0,3	67	5	
216 AUTRES TRAV. EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIEURIE	32 295	528	1,6%	5,0	1,6	61	10	0,3
218 TRAV. SPÉC.S (MATH., STAT., ANALYSE ORG. ET SECT. CON.)	44 420	25					2	
231 TRAV. SPÉC.S EN SC. SOCIALES	10 965	39					0	
233 TRAV. SOCIAUX ET TRAV. DES SECTEURS CON.	25 150	387	1,5%	11,5	3,4	50	5	
234 HOMMES DE LOI ET TRAV. ASS.S	16 595	24					0	
235 PERS. SPÉC. DES BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET ARCHIVES	9 245	33					0	
239 AUTRES TRAV. SPÉC.S DES SC. SOCIALES, SECTEURS CON.	2 245	34					3	
251 MEMBRES DU CLERGÉ ET ASS.S	7 075	2					0	
271 PROF. D'UNIVERSITÉ ET PERS. ASS.	15 015	19					0	
273 ENSEIG. DES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES, PERS. ASS.	92 505	1 154	1,2%	8,3	2,0	58	27	0,3
279 AUTRES ENSEIG. ET PERS. ASS.	38 665	1 626	4,2%	7,3	5,9	44	20	0,5
311 PERS. SPÉC. DANS LE DIAGNOSTIC ET TRAIT. DES MALADIES	22 415	49					3	
313 PERS. SPÉC. ET AUXILIAIRES DES SOINS INFIRMIERS, THÉRAPEUTIQUES	123 954	11 717	9,5%	8,0	14,5	22	107	0,9
315 AUTRE PERS. MÉDICAL, TECHNI. DE LA SANTÉ ET TRAV. ASSIMILÉS	36 815	682	1,9%	7,4	2,6	51	35	1,0
331 PROFESSIONNELS (BEAUX-ARTS, ARTS COMMERCIAUX, PHOTO., AUTRES)	22 555	217	1,0%	9,9	1,8	59	6	
333 ARTISTES ET TECHNI. (SCÈNE, RADIO, ÉCRAN)	14 164	126	0,9%	6,6	1,1	62	3	
335 RÉDACTEURS	14 845	5					0	
371 TRAV. SPÉC.S DES SPORTS ET LOISIRS	10 995	379	3,4%	7,3	4,8	47	3	
411 STÉNOGRAPHES ET DACTYLOGRAPHES	137 710	681	0,5%	10,2	1,0	63	42	0,3
413 TENEURS DE LIVRES, COMMIS EN COMPTABILITÉ ET TRAV. ASS.	193 545	2 068	1,1%	10,5	2,1	56	81	0,4
414 OPÉR.S SUR MACHINES DE BUREAU ET MATÉRIEL MÉCANO-ÉLECTRONIQUE	27 500	97	0,4%	8,0	0,5	65	13	0,5
415 MAGASINIERS, ORDONNANCIERS ET DISTRIBUTEURS	53 635	4 051	7,6%	6,9	10,0	32	59	1,1
416 COMMS DE BIBLIOTHÈQUE, CLASSEURS-ARCHIVISTES, CORRESPONDANCIERS, ETC	5 310	57	1,1%	8,4	1,7	60	2	
417 RÉCEPTIONNISTES, HÔTESSES D'ACCUEIL, FACTEURS ET MESSAGERS	70 760	1 498	2,1%	5,8	2,4	54	50	0,7
419 AUTRE PERS. ADMINISTRATIF ET TRAV. ASS.S	86 754	1 161	1,3%	8,0	2,1	57	37	0,4
513 VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION	224 060	6 569	2,9%	8,4	4,7	48	103	0,5
517 VEND. DE SERVICE	43 216	104	0,2%	12,1	0,6	64	0	
519 AUTRES TRAV. SPÉC.S DANS LA VENTE	5 574	187	3,4%	9,5	6,1	43	8	1,4
SOUS-GROUPES 111 À 519	1 862 342	35 416	1,9%	8,0	2,9		705	0,4
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales;  
CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Le sous-groupe 313 est composé de tout le personnel infirmier, quel que soit le diplôme correspondant, ainsi que des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et d'autres spécialistes du domaine. Les quelques 124 000 personnes de ces professions ont eu 11 717 lésions indemnisées en 1991. Elles constituent 68% de la main-d'oeuvre du grand groupe 31, mais plus de 94% des lésions indemnisées, l'ont été pour ce sous-groupe 313. Leur taux d'incidence (9,5%) et leur prévalence (14,5%) sont supérieurs aux valeurs correspondantes pour l'ensemble des professions du Québec. Avec 5,5 absents de plus que la moyenne québécoise à chaque jour, par 1 000 travailleurs, ce sous-groupe se situe au 22<sup>e</sup> rang de prévalence parmi les 68 sous-groupes. La durée moyenne d'absence par lésion (8,0) est comparable à celle de l'ensemble du Québec, tandis que le taux d'incidence des maladies (0,9‰) est inférieur à la moyenne. Parmi les sous-groupes de professions non manuelles, ce sous-groupe est celui qui connaît les plus importants problèmes de santé et de sécurité du travail.

Le sous-groupe 415 est composé des commis au stock, à la production, à l'expédition et à la réception, des peseurs ainsi que des surveillants pour ces métiers. Les travailleurs de ce sous-groupe ont une incidence de 7,6 lésions indemnisées par 100 travailleurs et, à chaque jour, il y a 10 travailleurs absents sur 1 000, en raison d'une lésion professionnelle. Ce taux de prévalence se situe au 32<sup>e</sup> rang parmi les 68 grands groupes dont les indicateurs ont été calculés, avec un taux qui de 1‰ supérieur à la moyenne. La durée d'absence est de 6,9 semaines, soit une semaine plus brève que celle de la moyenne québécoise. Les professions de commis à l'expédition et à la réception (CCDP 4153) et de commis au stock (CCDP 4155) regroupent plus de 94% des lésions indemnisées de ce sous-groupe.

Les sous-groupes 313 et 415, se retrouvent parmi les professions non manuelles parce que les grands groupes auxquels ils appartiennent sont composés en majorité de travailleurs non manuels. Toutefois ces sous-groupes sont aussi composés de travailleurs manuels, et d'une catégorie intermédiaire entre les travailleurs manuels et non manuels, la catégorie « mixte », comme il est mentionné dans une récente étude (Hébert, Duguay, Massicotte, Levy, 1996). Il ressort, en fait, que leurs indicateurs d'incidence et de prévalence des lésions indemnisées se situent entre les valeurs correspondantes pour l'ensemble des travailleurs non manuels et celles des travailleurs manuels.

Parmi les autres sous-groupes de professions non manuelles, il n'y en a que cinq qui ont une prévalence des lésions indemnisées supérieure à 4,5‰. Ce sont les sous-groupes 519<sup>15</sup> *autres travailleurs spécialisés dans la vente*, 279 *autres enseignants et personnel assimilé* (5,9‰), 211 *travailleurs spécialisés dans les sciences physiques* (5,0‰), 371 *travailleurs spécialisés des sports et loisirs* (4,8‰) ainsi que 513 *vendeurs de biens de consommation* (4,7‰). Toutefois, même pour ces sous-groupes les indicateurs de lésions indemnisées demeurent relativement faibles, comparés à ceux des sous-groupes de professions manuelles.

---

<sup>15</sup> Les effectifs de lésions, jours indemnisés et travailleurs de la profession 5193 *chauffeurs-livreurs* ont été transférés à la profession 9175 *camionneurs*, car la définition des tâches de la profession 5193 est très confondante avec celle de la profession 9175; il semble exister une certaine confusion au niveau du codage de ces deux professions.

## 4.2 Grand groupe 61 - Travailleurs spécialisés dans les services

Ce grand groupe est constitué de 6 sous-groupes de professions qui sont très diversifiées (tableau 4.2). Le sous-groupe dont la prévalence est la plus élevée, le 619, est composé de *travailleurs spécialisés dans les services*<sup>16</sup>. Il s'agit de professions telles que femmes de ménage, conducteurs d'ascenseurs, concierges et autres employés des services domestiques et du nettoyage, ainsi que des préposés à l'entretien de l'hôtellerie.

**Tableau 4.2** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel des *travailleurs spécialisés dans les services*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions						Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence		N	Inc. (o/oo)	
					(o/oo)	Rang			
611 TRAV. SPÉC.S DANS LES SERV. DE PROTECTION	56 465	3 119	5,5%	6,9	7,3	41	27	0,5	
612 TRAV. SPÉC.S DANS LA PRÉPARATION DES ALIMENTS, BOISSONS	150 255	8 339	5,5%	6,5	6,9	42	179	1,2	
613 TRAV. SPÉC.S DANS LES SERV. DE LOGEMENT, SECT. CON.	2 970	94	3,2%	12,2	7,4	40	3		
614 TRAV. SPÉC.S DANS LES SERV. PERS.S	63 485	550	0,9%	14,8	2,5	53	74	1,2	
616 TRAV. SPÉC.S DANS L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS, TISSUS AMEUBLEMENT	10 325	616	6,0%	8,3	9,6	35	33	3,2	
619 AUTRES TRAV. SPÉC.S DANS LES SERV.	91 475	7 194	7,9%	8,4	12,6	25	157	1,7	
61 Services	374 975	19 912	5,3%	7,5	7,7		473	1,3	
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5	

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales;  
CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Le sous-groupe 619 regroupe un effectif de plus de 91 000 travailleurs ayant subi 7 194 lésions indemnisées en 1991. Il se situe au 25<sup>e</sup> rang quant à la prévalence parmi les 68 sous-groupes professionnels considérés. La prévalence y est de 12,6‰, ce qui est 3,6‰ plus élevé que la prévalence moyenne québécoise. L'incidence (7,9%) et la durée moyenne d'absence (8,4 semaines) sont aussi un peu supérieures aux moyennes québécoises.

<sup>16</sup> Les effectifs de lésions, les jours indemnisés et les travailleurs de la profession 6133 *préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques* ont été transférés à la profession 6191 *concierges, employés des services domestiques et du nettoyage*, car il s'agit de deux professions qui peuvent effectuer des tâches semblables, et pour lesquelles il semble exister une certaine confusion au niveau du codage de la profession.

Le cas du sous-groupe 616 *travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement*, se situe au 35<sup>e</sup> rang avec une prévalence de 9,6‰. Il y a quelques 10 325 personnes qui exercent ces professions, et elles ont été indemnisées pour 616 lésions en 1991. Sa prévalence est un peu supérieure à la moyenne québécoise, tant en raison de l'incidence (6,0%) que de la durée moyenne (8,3 semaines). L'incidence des maladies (3,2‰) est aussi plus élevée que la moyenne québécoise.

Le sous-groupe 613 *travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes*, regroupe des domestiques d'hôtellerie, des employés de wagon-lit et des porteurs. Ce sous-groupe compte moins de 100 lésions indemnisées en 1991, pour une population de 2 970 travailleurs. Ce sous-groupe se place au 40<sup>e</sup> rang en ce qui concerne la prévalence, parmi les 68 sous-groupes professionnels, avec 7,4 travailleurs absents quotidiennement par 1 000 travailleurs, ce qui est inférieure à la moyenne du Québec. Ceci est surtout attribuable à l'incidence des lésions indemnisées (3,2%) qui est inférieure à la moyenne québécoise, alors que les durées moyennes d'absence par lésion sont d'environ quatre semaines plus longues que la moyenne. On ne relève que trois cas de maladies professionnelles indemnisées en 1991 dans ce sous-groupe.

Le sous-groupe 611 correspond aux *travailleurs spécialisés dans les services de protection* qui regroupe le personnel spécialisé dans la lutte contre les incendies, les agents de police, les détectives et les gardiens de sécurité. Nous avons exclu de ce sous-groupe les officiers et sous-officiers des forces armées, car ils ne sont pas couverts par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec.

Il y a près de 56 500 personnes dans le sous-groupe 611, qui ont subi 3 119 lésions indemnisées en 1991, dont 27 cas de maladie. Cela correspond à une incidence de 5,5% et à un taux de prévalence de 7,3‰, ce qui situe ce sous-groupe au 41<sup>e</sup> rang de prévalence. Ces indicateurs sont du même ordre de grandeur que pour l'ensemble du grand groupe 61, ce qui est juste en dessous des moyennes québécoises. La durée moyenne d'absence, 6,9 semaines par lésion, est inférieure d'une semaine à la moyenne québécoise. L'incidence des maladies professionnelles (0,5‰) est très inférieure à la moyenne du Québec.

Le sous-groupe 612 regroupe les *travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes*, par exemple les cuisiniers, les barmen, les serveurs et les autres travailleurs spécialisés dans le domaine. Il y a plus de 150 000 personnes qui exerçaient ces professions en 1991, et elles ont reçu des indemnités pour 8 339 lésions, dont 179 cas de maladies professionnelles. Avec une prévalence de 6,9‰, il se situe au 42<sup>e</sup> rang, soit environ deux personnes absentes de moins quotidiennement, par 1 000 travailleurs, que la moyenne québécoise. L'incidence des lésions indemnisées y est de 5,5% tandis que la durée moyenne d'absence par lésion est de 6,5 semaines, soit des valeurs qui sont inférieures aux moyennes québécoises. Il en est de même pour l'incidence des maladies (1,2‰).

Le sous-groupe 614, soit les *travailleurs spécialisés dans les services personnels*, regroupe entre autres, les embaumeurs, les coiffeurs, les guides, les hôtesses et les stewards ainsi que les gardiens d'enfants. Les 63 485 personnes qui exerçaient ces professions en 1991 ont été indemnisées pour 550 lésions. Ce sous-groupe se situe au 53<sup>e</sup> rang, avec une prévalence de 2,5‰, ce qui est le quart de la moyenne québécoise. L'incidence des lésions indemnisées y est d'environ 1%, mais la gravité des lésions indemnisées est très élevée, avec 14,8 semaines, ce qui représente deux fois la moyenne

québécoise. Avec 74 cas, l'incidence des maladies professionnelles est inférieure de moitié à celle du Québec, soit 1,2‰.

#### 4.3 Grand groupe 71 - Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs

Les quelques 59 000 personnes et 1 800 lésions indemnisées de ce grand groupe se répartissent en deux sous-groupes professionnels<sup>17</sup>. Plus de 66% de cette main-d'oeuvre et 87% des lésions professionnelles se retrouvent dans le sous-groupe 718 *autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs*, et le reste dans le sous-groupe 711 *exploitants agricoles* (tableau 4.3). Au total il n'y a eu que 39 maladies professionnelles indemnisées en 1991.

**Tableau 4.3** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel des *agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, des pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, des travailleurs forestiers et bûcherons* ainsi que des *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
711 EXPLOITANTS AGRICOLES	19 795	241	1,2%	9,8	2,3	55	1	
718 AUTRES AGRICULTEURS, HORTICULTEURS ET ÉLEVEURS	39 415	1 559	4,0%	7,0	5,3	45	38	1,0
<b>71 Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs</b>	<b>59 210</b>	<b>1 800</b>	<b>3,0%</b>	<b>7,4</b>	<b>4,3</b>		<b>39</b>	<b>0,7</b>
731 PÊCHEURS, TRAPPEURS ET TRAV. ASS.S	3 890	49					1	
73 Pêcheurs, chasseurs, trappeurs	3 890	49	1,3%	29,1	7,0		1	
751 TRAV. FORESTIERS ET BÛCHERONS	13 460	1 096	8,1%	12,0	18,7	14	51	3,8
75 Travailleurs forestiers	13 460	1 096	8,1%	12,0	18,7		51	3,8
771 MINEURS, CARRIERS, FOREURS DE PUIITS ET TRAV. ASS.S	8 505	1 005	11,8%	15,9	36,0	1	179	21,0
77 Mineurs	8 505	1 005	11,8%	15,9	36,0		179	21,0
<b>QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7 747</b>	<b>2,5</b>

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

<sup>17</sup> Le sous-groupe 713 *directeurs d'exploitations agricoles* a dû être inclus dans le sous-groupe 113/114 *autres directeurs et administrateurs*, en raison de problèmes de correspondance entre la Classification type des professions (CTP) utilisée pour la main-d'oeuvre et la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) utilisée pour les lésions professionnelles indemnisées.

Le sous-groupe 718<sup>18</sup>, *autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs*, comprend les contremaîtres agricoles et l'ensemble des ouvriers agricoles, pépiniéristes, conducteurs de machines agricoles, garçon de ferme et travailleurs assimilés. Ces 39 415 personnes ont été indemnisées pour 1 559 lésions indemnisées en 1991, dont 38 maladies professionnelles. À chaque jour il y avait 5,3 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est presque moitié moindre que pour les absences de l'ensemble du Québec (9,0‰) et situe ce sous-groupe au 45<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Tant l'incidence (4,0‰) que la gravité des lésions indemnisées (7,0 semaines) sont inférieures aux valeurs correspondantes pour le Québec. Des indicateurs aussi peu élevés pour ce type de professions sont assez surprenants. Toutefois ceci peut s'expliquer, en partie, par l'aspect saisonnier du travail effectué par ces travailleurs, ce qui diminue d'autant la durée d'exposition au risque de lésions professionnelles, donc le nombre de cas indemnisés, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

Le sous-groupe 711<sup>19</sup> *exploitants agricoles* correspond aux agriculteurs en général, aux éleveurs ainsi qu'aux exploitants de cultures. Avec ses 19 795 travailleurs, il n'y a eu que 241 lésions indemnisées en 1991. Pour ce genre de profession, nous pouvions nous attendre à un plus grand nombre de lésions indemnisées. Outre l'aspect saisonnier mentionné ci-haut, une partie de l'explication réside dans le fait que plus de 95% de ces travailleurs sont des travailleurs autonomes : ceux-ci ont le choix d'être couverts ou non par le régime de la CSST. Bien que nous ne disposions pas de statistiques sur le sujet, il est probable qu'un grand nombre de travailleurs autonomes ne sont pas assurés par le régime, ce qui diminue d'autant le nombre de réclamations. Ainsi, ces 241 lésions professionnelles correspondent à une prévalence de 2,3‰, avec une incidence de 1,2‰ et une durée d'absence de 9,8 semaines, ce qui est près de deux semaines de plus que la moyenne du Québec.

#### 4.4 Grand groupe 73 - Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés

Ce grand groupe ne comporte qu'un seul sous-groupe, le 731, qui porte le même titre que celui de son grand groupe (tableau 4.3). Comme les 3 890 travailleurs de ces professions n'ont été indemnisés que pour 49 lésions indemnisées en 1991, nous n'analyserons pas ce sous-groupe. Concernant ce type de professions il semble étonnant qu'il y ait si peu de lésions indemnisées. Toutefois, comme dans le cas des agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, l'explication réside peut-être dans l'aspect saisonnier du travail effectué par ces travailleurs et dans l'importance du nombre des travailleurs autonomes, qui ne sont pas obligatoirement couverts par le régime de santé et sécurité du travail du Québec.

---

<sup>18</sup> Le sous-groupe que nous identifions comme 718, correspond aux catégories 718 et 719 dans la classification CCDP.

<sup>19</sup> En raison de la correspondance effectuée entre la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) utilisée pour le classement des lésions indemnisées et la Classification type des professions (CTP) du recensement canadien, le grand groupe 713 *directeurs d'exploitation agricoles* a dû être intégré au grand groupe 113/114 *autres directeurs et administrateurs*.

**Tableau 4.4** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les *travailleurs des industries de transformation*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence		N	Inc. (o/oo)
					o/oo	Rang		
811 TRAV. SPÉC.S DANS LE TRAIT. DU MINÉRAI	1 735	137	7,9%	4,9	7,4	39	16	9,2
813 MÉTALLURGISTES ET TRAV. ASS.S	12 630	2 214	17,5%	6,1	20,6	10	148	11,7
815 CONFECTIONNEURS DE PRODUITS EN ARGILE, VERRE, PIERRE ET TRAV. ASSIMIL	2 398	706	29,4%	6,0	33,8	2	33	13,8
816 TRAV. SPÉC.S DANS LE TRAIT. PRODUITS CHIMIQUES, ETC	10 860	1 097	10,1%	6,3	12,3	26	55	5,1
821 TRAV. DE L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS ET TRAV. ASSIM.	43 741	7 232	16,5%	6,2	19,5	12	496	11,3
823 TRAV. DE L'INDUSTRIE DU BOIS, À L'EXCLUSION DE PÂTE À PAPIER	8 371	1 386	16,6%	6,2	19,8	11	82	9,8
825 TRAV. DE L'INDUSTRIE DE LA PÂTE À PAPIER ET DU PAPIER	16 099	1 567	9,7%	5,7	10,6	30	132	8,2
826 TRAV. DU TEXTILE	14 335	2 088	14,6%	6,9	19,4	13	167	11,6
829 AUTRES TRAV. DES IND. DE TRANSFORMATION	1 886	159	8,4%	6,0	9,7	33	11	5,8
81 Industrie de transformation	112 055	16 586	14,8%	6,2	17,6		1 140	10,2
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,8	9,0		7 747	2,5

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Globalement, il s'agit d'un grand groupe particulièrement important en terme de problèmes de santé et de sécurité du travail. Ce grand groupe est surtout caractérisé par une forte incidence de lésions, alors que la durée moyenne d'absence par lésion est de presque deux semaines inférieures à la moyenne québécoise. Ce grand groupe ne compte qu'un seul sous-groupe qui a une prévalence inférieure à la moyenne québécoise, soit le sous-groupe 811 *travailleurs spécialisés dans le traitement du minéral*.

Le sous-groupe 815 *confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés* compte près de 2 400 travailleurs qui ont eu 706 lésions indemnisées, dont 33 maladies professionnelles. Ce sous-groupe comprend, entre autres, pour le domaine de la transformation de l'argile, du verre et de la pierre : les conducteurs de fours, les travailleurs spécialisés dans la séparation, le concassage, le broyage, les contrôleurs, les vérificateurs, les manoeuvres et les contremaîtres des professions de ce sous-groupe.

Ce sous-groupe, avec 33,8 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, ce qui est près de quatre fois supérieur à la moyenne, se situe au 2<sup>e</sup> rang de prévalence parmi tous les sous-groupes professionnels. Ceci est attribuable à une incidence (29,4%) qui est cinq fois supérieure à l'incidence moyenne, la durée moyenne d'absence par lésion étant environ deux semaines plus courte que la moyenne, soit 6,0 semaines. L'incidence des maladies (13,8‰) est aussi cinq fois supérieure à la moyenne québécoise.

Les quatre autres sous-groupes affichant des indicateurs de prévalence supérieurs à la moyenne québécoise, ont des taux d'incidence et des durées moyennes d'absence par lésion qui se ressemblent, même si cela correspond à des professions assez différentes. Ces quatre sous-groupes sont le 813<sup>20</sup> *métallurgistes et travailleurs assimilés*, 823 *travailleurs de l'industrie du bois, à l'exclusion de la pâte et papier*, 821<sup>21</sup> *travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés* ainsi que le 826 *travailleurs du textile*. À chaque jour ouvrable ils ont entre 19,4 (SG 826) et 20,6 (SG 813) absents par 1 000 travailleurs, ce qui est un peu plus du double de la moyenne québécoise (9,0‰).

Ces quatre sous-groupes se classent entre le 10<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> rang, en terme de prévalence. Ceci est imputable à une incidence élevée, soit entre 14,6% et 17,5%, ce qui est un peu moins de trois fois supérieur à la moyenne. Les durées moyennes d'absence par lésion sont toutes inférieures d'environ une à deux semaines à la moyenne québécoise (7,9 semaines). Même en terme d'incidence des maladies, ces sous-groupes sont semblables, l'incidence se situant entre 9,8‰ et 11,7‰, ce qui est environ cinq fois supérieur à l'incidence des maladies professionnelles au Québec.

Les quatre sous-groupes se distinguent surtout par l'importance de leurs effectifs, ce tant sur le plan de la main-d'oeuvre que des lésions et maladies professionnelles. Ainsi, en ordre d'importance, les effectifs de main-d'oeuvre les plus élevés se retrouvent chez le sous-groupe 821 *travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés* (43 741), suivi de loin par le 826 *travailleurs du textile* (14 335) puis le 813 *métallurgistes et travailleurs assimilés* (12 630) et finalement le 823 *travailleurs de l'industrie du bois, à l'exclusion de la pâte et papier* (8 371).

Le sous-groupe 816<sup>22</sup> *travailleurs spécialisés dans le traitement des produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues* comprend 10 860 travailleurs qui ont été indemnisés pour 1 097 lésions indemnisées en 1991, ce qui inclut 55 maladies professionnelles. Il se situe au 26<sup>e</sup> rang en terme de prévalence, avec 12,3 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, ce qui représente 3,3 absents de plus que la moyenne. Son rang s'explique surtout par un taux d'incidence (10,1%) plus élevé que la moyenne, la gravité des lésions professionnelles (6,3 semaines)

---

<sup>20</sup> Le code que nous identifions comme 813 correspond en fait aux codes 813 et 814, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

<sup>21</sup> Le code que nous identifions comme 821, correspond en fait aux codes 821 et 822, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

<sup>22</sup> Le code que nous identifions comme 816, correspond en fait aux codes 816 et 817, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

étant inférieure à la moyenne (7,9 semaines). L'incidence des maladies (5,1‰) y est environ le double de celle du Québec.

Il y a 16 099 travailleurs qui occupent des professions du sous-groupe 825 *travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés*. Ils ont subi 1 567 lésions indemnisées en 1991, dont 132 cas de maladies professionnelles. En 1991, il y avait à chaque jour 10,6 absents par 1 000 travailleurs, soit 1,6 travailleurs absents de plus que la moyenne du Québec. Ce sous-groupe se classe ainsi au 30<sup>e</sup> rang pour la prévalence. Comme pour tous les autres sous-secteurs qui précèdent, c'est l'incidence élevée (9,7%) qui explique ce rang, la durée moyenne d'absence par lésion (5,7 semaines) étant de 2,2 semaines inférieure à l'ensemble du Québec. Par ailleurs, l'incidence des maladies professionnelles (8,2‰) est plus du triple de la mesure correspondante pour le Québec.

Concernant le sous-groupe 829 *autres travailleurs des industries de transformation*, celui-ci inclut les travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac, des cuirs et des peaux ainsi que d'autres travailleurs des industries de transformation non classés ailleurs. Cela correspond à 1 886 travailleurs en 1991, qui ont été indemnisés pour 159 lésions dont 11 maladies professionnelles. Ce sous-groupe se situe au 33<sup>e</sup> rang de prévalence, avec 9,7 absents par 1 000 travailleurs, à chaque jour, soit 0,7 absent de plus que la moyenne. L'incidence des lésions indemnisées (8,4%) est encore ici supérieure à la moyenne québécoise tandis que la gravité (6,0 semaines) est 1,9 semaines inférieure à celle de l'ensemble du Québec. L'incidence des maladies professionnelles (5,8‰) est plus du double de celle du Québec.

Le dernier sous-groupe est le 811 *travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai*, qui compte en 1991, 1 735 travailleurs ayant été indemnisés pour 137 lésions indemnisées, dont 16 cas de maladie professionnelle. À chaque jour, il y a 7,4 absents par 1 000 travailleurs en raison d'une lésion professionnelle, soit 1,6 personnes absentes de moins que la moyenne au Québec (9,0‰). Ce sous-groupe a toutefois une incidence des lésions indemnisées (7,9%) supérieure à la moyenne et, comme tous les autres sous-groupes de ce grand groupe, une durée moyenne d'absence (4,9 semaines) inférieure à l'ensemble du Québec. L'incidence des maladies (9,2‰) est presque quatre fois supérieure à la moyenne, mais ceci repose sur un petit nombre de cas.

#### **4.8 Grand groupe 83 - Usineurs et travailleurs des secteurs connexes**

Ce grand groupe qui compte, en 1991, 57 253 travailleurs, 10 387 lésions indemnisées, dont 466 maladies professionnelles, se divise en cinq sous-groupes (tableau 4.5). Chaque sous-groupe compte entre 2 480 (SG 837) et 29 330 (SG 833) travailleurs. Tous ces sous-groupes présentent une prévalence des lésions indemnisées supérieure à la moyenne québécoise.

Le sous-groupe 833 *façonneurs et formeurs de métal, à l'exception des usineurs*, regroupe les professions de forgeurs, tôliers, soudeurs, oxycoupeurs, conducteurs de machines à emboutir les métaux nca, chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique ainsi que les contremaîtres de ces professions. Il y a 29 330 personnes dans ces professions en 1991; elles ont été indemnisées pour 6 694 lésions indemnisées dont 306 maladies professionnelles. Ce sous-groupe se situe au 6<sup>e</sup> rang de

prévalence, avec 23,2 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est près du triple de la moyenne québécoise. Cette situation est attribuable à une forte incidence (22,8%), soit près de quatre fois supérieure à la moyenne québécoise, la durée moyenne d'absence par lésion se chiffrant à 5,3 semaines, soit 2,5 semaines de moins que l'ensemble des réclamations à la CSST. L'incidence des maladies (10,4‰) y est aussi quatre fois supérieure à la moyenne québécoise.

**Tableau 4.5** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les usineurs et travailleurs des secteurs connexes, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions						Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence		N	Inc. (‰)	
					(‰)	Rang			
831 USINEURS DE MÉTAUX	18 834	2 687	14,3%	4,4	12,0	28	97	5,2	
833 FAÇONNEURS ET FORMEURS DE MÉTAL, À L'EXCEPTION DES USINEURS	29 330	6 694	22,8%	5,3	23,2	6	306	10,4	
835 TRAV. DU BOIS À LA MACHINE	3 865	312	8,1%	8,9	13,7	24	22	5,7	
837 TRAV. SPÉC.S DANS LE TRAVAIL DE L'ARGILE, VERRE, PIERRE	2 480	188	7,6%	9,6	13,9	23	12	4,8	
839 AUTRES USINEURS ET TRAV. DES SECTEURS CON.	2 744	506	18,4%	4,3	15,4	19	29	10,6	
83 Usineurs	57 253	10 387	18,1%	5,2	18,1		466	8,1	
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5	

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Les autres usineurs et travailleurs des secteurs connexes appartiennent au sous-groupe 839. Ce sous-groupe comprend des professions telles que graveurs, acidograpeurs, limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs, polisseurs, gabarieurs, et modeleurs, contrôleurs, vérificateurs et contremaîtres de ces professions. Il y a 2 744 personnes qui exercent ces professions en 1991 et elles ont été indemnisées pour 506 lésions dont 29 maladies professionnelles. À chaque jour il y avait 15,4 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est le 19<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Cela résulte d'une incidence élevée (18,4%), les lésions professionnelles nécessitant 3,5 semaines de moins que la moyenne, soit 4,3 semaines. Tout comme pour le sous-groupe 833, l'incidence des maladies professionnelles (10,6‰) est quatre fois supérieure à la moyenne québécoise.

Les travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires (SG 837) représentent 2 480 personnes en 1991. Ils ont reçu des indemnités pour 188 lésions, ce qui inclut 12 cas de maladie professionnelle. Avec 13,9 absents par 1 000 travailleurs

à chaque jour, soit 4,9 absents de plus que la moyenne, ce sous-groupe se classe au 23<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Ceci est autant le résultat d'une incidence (7,6%) que d'une durée moyenne d'absence par lésion (9,6 semaines) supérieures aux moyennes. L'incidence des maladies professionnelles (4,8‰) est environ le double de la moyenne québécoise.

Le sous-groupe 835 *travailleurs du bois à la machine* est constitué de 3 865 personnes qui ont subi 312 lésions indemnisées en 1991, dont 22 cas de maladie professionnelle. La prévalence des lésions indemnisées est de 13,7‰, soit 4,7 absents de plus à chaque jour que la moyenne (24<sup>e</sup> rang de prévalence). Tant l'incidence (8,1%) que la durée moyenne d'absence par lésion (8,9 semaines) sont plus élevés que les indicateurs correspondants pour l'ensemble du Québec. L'incidence des maladies professionnelles (5,7‰) est deux fois plus élevée que la moyenne québécoise.

Concernant le dernier sous-groupe, 831 *usineurs de métaux*, il y a 18 834 personnes dans ces professions. Elles ont été indemnisées pour 2 687 lésions en 1991, ce qui inclut 97 cas de maladie professionnelle. Il y a 12,0 absents quotidiennement en raison d'une lésion professionnelle, par 1 000 travailleurs, soit 3,0 absents de plus que la moyenne, ce situe ce sous-groupe au 28<sup>e</sup> rang de prévalence. Cette situation résulte uniquement de l'incidence (14,3%), qui est deux fois plus élevée que la moyenne québécoise, la durée moyenne d'absence (4,4 semaines) étant pour sa part, deux fois moins élevée que la moyenne québécoise. Quant à l'incidence des maladies professionnelles (5,2‰), elle est deux fois plus élevée que la moyenne québécoise.

#### **4.9 Grand groupe 85 - Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation**

Ce grand groupe compte plus de 228 000 travailleurs répartis en sept sous-groupes qui ont des effectifs variant de 6 777 à 79 195 personnes (tableau 4.6). Tous ces sous-groupes ont une prévalence des lésions professionnelles supérieure à la moyenne québécoise (9,0‰).

Le sous-groupe 857 *travailleurs spécialisés dans la fabrication, l'assemblage, et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires* se situe au 3<sup>e</sup> rang en terme de prévalence, comptant 33,5 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, ce qui est 24,5 absents de plus que la moyenne. Cette situation est caractéristique des quelques 6 777 travailleurs de ces professions, qui ont été indemnisés pour 1 722 lésions, dont 105 cas de maladie professionnelle. La prévalence élevée résulte d'une forte incidence de 25,4%, soit quatre fois supérieure à l'incidence moyenne. Les travailleurs qui ont une lésion professionnelle sont toutefois en arrêt de travail 1,0 semaine de moins que la moyenne québécoise, soit 6,9 semaines. L'incidence des maladies professionnelles (15,5‰) est 6 fois supérieure à la moyenne québécoise.

**Tableau 4.6** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
851 TRAV. SPÉC.S (PRODUITS MÉTALLIQUES)	16 440	5 124	31,2%	5,6	33,3	4	218	13,3
853 TRAV. SPÉC.S (APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES)	30 800	2 237	7,3%	6,7	9,3	36	109	3,5
854 TRAV. SPÉC.S (ARTICLES EN BOIS)	15 029	1 422	9,5%	6,7	12,2	27	40	2,7
855 TRAV. SPÉC.S (ARTICLES EN TEXTILE, FOURRURE ET CUIR)	64 976	3 412	5,3%	10,5	10,6	29	487	7,5
857 TRAV. SPÉC.S (ARTICLES DE CAOUTCHOUC, PLASTIQUE ETC.)	6 777	1 722	25,4%	6,9	33,5	3	105	15,5
858 MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS, À L'EXCEPTION DES ÉLECTRICIENS	79 195	11 529	14,6%	6,6	18,4	15	367	4,6
859 AUTRES TRAV. SPÉC.S DANS LA FABRICATION, MONTAGE, RÉPARATION	14 855	2 106	14,2%	6,6	18,1	17	94	6,3
85 Fabrication, montage et réparation	228 072	27 552	12,1%	6,9	16,0		1 420	6,2
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Les *travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques*, nca font partie du sous-groupe 851<sup>23</sup>. Il y a 16 440 personnes dans ces professions en 1991. Ces travailleurs ont subi 5 124 lésions indemnisées, dont 218 maladies professionnelles. À chaque jour il y avait 33,3 absents par 1 000 travailleurs, ce qui situe ce sous-groupe au 4<sup>e</sup> rang, juste après le sous-groupe 857. L'incidence (31,2%) est quatre fois plus élevée que la moyenne québécoise, tandis que la durée moyenne d'absence par lésion (5,6 semaines) est 2,3 semaines plus courte que la moyenne. L'incidence des maladies professionnelles (13,3%) est plus de cinq fois supérieure à la moyenne québécoise.

Le sous-groupe 858 *mécaniciens et réparateurs nca* comprend 79 195 travailleurs qui ont été indemnisés pour 11 529 lésions en 1991, ce qui inclut 367 maladies professionnelles. Il se situe au 15<sup>e</sup> rang en terme de prévalence, avec 18,4 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, ce qui est plus du double de la moyenne. Cette situation résulte d'un taux d'incidence (14,6%) plus élevé que la moyenne, la gravité des lésions indemnisées (6,6 semaines) étant inférieure à la moyenne

<sup>23</sup> Le code que nous identifions comme 851, correspond en fait aux codes 851 et 852, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

(7,9 semaines). L'incidence des maladies (4,6‰) y est près de deux fois celle de la moyenne du Québec.

Le sous-groupe 859 *autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation* compte, en 1991, 14 855 travailleurs ayant été indemnisés pour 2 106 lésions, dont 94 cas de maladie professionnelle. À chaque jour, il y a 18,1 absents par 1 000 travailleurs en raison d'une lésion professionnelle, ce qui est deux fois supérieur à la moyenne du Québec (9,0‰), et situe ce sous-groupe au 17<sup>e</sup> rang de prévalence. Son incidence des lésions indemnisées (14,2‰) est très supérieure à la moyenne québécoise et sa durée moyenne d'absence (6,6 semaines) est inférieure à celle de l'ensemble du Québec, de 2,2 semaines. L'incidence des maladies (6,3‰) est plus de deux fois celle de la moyenne québécoise.

*Les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation et la réparation d'articles en bois* (SG 854) représentent 15 029 personnes en 1991. Ils ont reçu des indemnités pour 1 422 lésions, ce qui inclut 40 cas de maladie professionnelle. En 1991 il y avait 12,2 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, soit 3,2 absents de plus que la moyenne. Ce sous-groupe se classe au 27<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Ceci est le résultat d'une incidence (9,5‰) plus élevée que la moyenne, la durée moyenne d'absence par lésion (6,7 semaines) étant toutefois plus brève de 1,2 semaines que la moyenne. L'incidence des maladies professionnelles (2,7‰) est près de deux fois supérieure à la moyenne québécoise.

Le sous-groupe 855<sup>24</sup> *travailleurs spécialisés dans la confection, l'assemblage, et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir* compte 64 976 travailleurs ayant été indemnisés pour 3 412 lésions, dont 487 maladies professionnelles. Il y avait en 1991, à chaque jour, 10,6 absents par 1 000 travailleurs, soit 1,6 absents de plus que la moyenne et situe ce sous-groupe au 29<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Contrairement aux sous-groupes précédents, cette situation résulte d'une durée d'indemnisation (10,5 semaines) plus longue que la moyenne (7,9 semaines), l'incidence des lésions indemnisées (5,3‰) étant inférieure à celle du Québec (5,9‰). L'incidence des maladies professionnelles (7,5‰), quant à elle, est environ le triple de la moyenne.

Le dernier sous-groupe, 853 *travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation et la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe* comprend quelque 30 800 travailleurs qui ont subi 2 237 lésions indemnisées en 1991, dont 109 cas de maladies professionnelles. Il se situe au 36<sup>e</sup> rang de prévalence, avec 9,3 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour. Parmi tous les sous-groupes c'est celui qui se situe juste au-dessus de la moyenne. Il a une incidence des lésions indemnisées (7,3‰) supérieure à la moyenne, mais les lésions indemnisées nécessitent 1,2 semaines de moins d'absence que la moyenne, soit 6,7 semaines. L'incidence des maladies professionnelles (3,5‰) représente 1 cas par 1 000 travailleurs de plus que la moyenne.

---

<sup>24</sup> Le code que nous identifions comme 855, correspond en fait aux codes 855 et 856, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

#### 4.10 Grand groupe 87 - Travailleurs du bâtiment

Ce grand groupe comprend plus de 142 000 travailleurs en 1991, qui se répartissent en trois sous-groupes (tableau 4.7). Chacun de ces sous-groupes est très différent en terme de profil d'indicateurs de lésions indemnisées. Ils sont présentés en ordre décroissant de prévalence. Ces travailleurs occupent des emplois dans un secteur d'activité sujet à des fluctuations saisonnières. Comme dans l'étude des indicateurs de lésions par secteurs d'activité économique (Hébert, 1996), nous avons appliqué des facteurs de correction pour tenir de cet aspect.

Le sous-groupe 878<sup>25</sup> *autres travailleurs du bâtiment* comprend tous les métiers de la construction que l'on ne retrouve pas dans les deux autres sous-groupes, par exemple les charpentiers, les maçons, les peintres, les couvreurs, les tuyauteurs, les monteurs de charpentes métalliques et les vitriers. C'est le sous-groupe le plus important en terme d'effectifs, comptant 95 440 travailleurs en 1991, qui ont été indemnisés pour 9 664 lésions, ce qui inclut 413 cas de maladies professionnelles. Chez cette main-d'oeuvre il y avait, à chaque jour en 1991, 21,9 absents par 1 000 travailleurs, ce qui représente 12,9 absents de plus que la moyenne. Ce sous-groupe se situe ainsi au 8<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Il a une incidence (10,1%) et une durée moyenne d'absence par lésion (11,3 semaines) qui sont bien au-dessus des moyennes du Québec. L'incidence des maladies professionnelles (4,3‰) est environ le double de la moyenne québécoise (2,5‰).

**Tableau 4.7** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les *travailleurs du bâtiment*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions						Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)	
871 EXCAVATEURS, NIVELEURS, PAVEURS ET TRAV. ASS.S	20 195	761	3,8%	10,4	7,5	38	68	3,4	
873 MONTEURS, INSTALLATEURS, RÉPARATEURS DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, ÉCLAIRAGE	26 688	3 251	12,2%	6,6	15,5	18	86	3,2	
878 AUTRES TRAV. DU BÂTIMENT	95 440	9 664	10,1%	11,3	21,9	8	413	4,3	
87 Bâtiment	142 322	13 676	9,6%	10,1	18,7		567	4,0	
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5	

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

<sup>25</sup> Le code que nous identifions comme 878, correspond en fait aux codes 878 et 879, car ils ont le même titre générique dans la classification CCDP.

Les *monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communication par fil* (SG 873) représentent 26 688 personnes en 1991. Ils ont reçu des indemnités pour 3 251 lésions, ce qui inclut 86 cas de maladie professionnelle. En 1991, ils comptent 15,5 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, soit 6,5 absents de plus que la moyenne. Ce sous-groupe se classe au 18<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Ceci résulte d'une incidence (12,2%) plus élevée que la moyenne, la durée moyenne d'absence par lésion (6,6 semaines) étant plus brève de 1,3 semaines que la moyenne. L'incidence des maladies professionnelles (3,2‰) est un peu plus importante que la moyenne québécoise de 2,5‰.

Concernant le dernier sous-groupe, 871 *excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés*, il y a 20 195 personnes occupant ces professions. Elles ont été indemnisées pour 761 lésions en 1991, ce qui inclut 68 cas de maladie professionnelle. Il y a à chaque jour 7,5 absents en raison d'une lésion professionnelle, par 1 000 travailleurs, soit 1,5 absents de moins que la moyenne, ce qui situe ce sous-groupe au 38<sup>e</sup> rang de prévalence. Ce rang résulte d'une incidence faible (3,8%), soit 2,1 lésions professionnelles par 100 travailleurs de moins que la moyenne, la durée moyenne d'absence (10,4 semaines) étant plus longue de 1,5 semaines que la moyenne. Quant à l'incidence des maladies professionnelles (3,4‰), elle est un peu supérieure à la moyenne québécoise. La faible incidence est possiblement reliée à la fluctuation saisonnière de l'activité de travail. Les facteurs de correction que nous avons appliqués sont les mêmes pour les trois sous-groupes de professions du bâtiment. Toutefois, il est probable que ces variations saisonnières soient plus prononcées pour ce dernier sous-groupe de professions que constituent les *excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés*.

#### 4.11 Grand groupe 91 - Personnel d'exploitation des transports

Il y a plus de 113 000 personnes qui appartiennent à ce grand groupe, qui compte cinq sous-groupes (tableau 4.8). Ils ont reçu des indemnités pour 12 873 lésions en 1991, dont uniquement 219 cas de maladie professionnelle. Le profil des indicateurs de lésions indemnisées est assez différent d'un sous-groupe à l'autre. Il n'y a qu'un seul sous-groupe professionnel qui a une prévalence inférieure à la moyenne québécoise.

Sur les quelque 113 000 personnes de ce grand groupe, plus de 99 000 se retrouvent dans le seul sous-groupe 917 *personnel d'exploitation des transports routiers*, ce qui comprend entre autres les conducteurs d'autobus, chauffeurs de taxi, et camionneurs<sup>26</sup>. Ils ont été indemnisés pour 11 723 lésions en 1991, dont 154 étaient des maladies professionnelles. Il y avait à chaque jour 22,1 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est plus du double de la moyenne québécoise et situe ce sous-groupe au 7<sup>e</sup> rang de prévalence. Cette situation résulte tant d'une incidence élevée (11,8%), soit le double de l'incidence moyenne, que d'une durée moyenne d'absence par lésion (9,8 semaines) qui est environ deux semaines plus longue que la moyenne québécoise. L'incidence des maladies professionnelles (1,6‰) est plus basse que la moyenne québécoise.

---

<sup>26</sup> Il est à noter que nous avons ajouté les données correspondantes à la profession 5193 *chauffeurs-livreurs* à la profession 9175 *camionneurs*, car il s'agit de professions très apparentées pour lesquelles il peut y avoir une confusion lors du codage de ces professions.

**Tableau 4.8** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour le *personnel d'exploitation des transports*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence		N	Inc. (o/o)
					(o/o)	Rang		
911 PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AÉRIENS	3 970	424	10,7%	7,1	14,6	20	4	
913 PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES	5 021	210	4,2%	13,1	10,5	31	31 6,2	
915 PERS. DE LA NAVIGATION ET TRAV. ASS.S	2 835	398	14,0%	6,7	18,1	16	27 9,5	
917 PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS ROUTIERS	99 288	11 723	11,8%	9,8	22,1	7	154 1,6	
919 AUTRE PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS	2 355	118	5,0%	9,1	8,7	37	3	
91 Transports	113 469	12 873	11,3%	9,6	21,0		219 1,9	
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747 2,5	

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales;  
CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

Le sous-groupe 915 *personnel de la navigation et travailleurs assimilés* comporte beaucoup moins de travailleurs (2 835) et de lésions (398) ou maladies professionnelles (27) que le personnel d'exploitation des transports routiers. La prévalence des lésions professionnelles est toutefois élevée (18,1%), ce sous-groupe se classant ainsi au 16<sup>e</sup> rang. Ceci résulte de la forte incidence des lésions professionnelles (14,0%), la durée moyenne d'absence par lésion (6,7 semaines) étant 1,2 semaines plus brèves que la moyenne québécoise. L'incidence des maladies professionnelles (9,5%) est près de quatre fois supérieure à celle du Québec.

Les 3 970 personnes qui constituent le sous-groupe 911 *personnel d'exploitation des transports aériens* ont été indemnisées pour 424 lésions en 1991, dont quatre cas de maladies professionnelles. En 1991 il y a eu 14,6 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, soit 5,6 absents de plus que la moyenne. Ce sous-groupe se situe au 20<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Ce rang est dû à une incidence (10,7%) qui est près du double de l'incidence moyenne, la durée moyenne d'absence par lésion (7,1 semaines) étant 0,8 semaine plus courte que la moyenne québécoise. Il n'y a pas suffisamment de cas de maladies pour en commenter l'incidence.

Le sous-groupe 913 *personnel d'exploitation des transports ferroviaires* compte 5 021 travailleurs qui ont été indemnisés pour 210 lésions, dont 31 maladies professionnelles. Il y avait en 1991, à chaque jour, 10,5 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est 1,5 absents de plus que la moyenne. Contrairement aux sous-groupes précédents, cette situation résulte d'une durée d'indemnisation (13,1 semaines) plus longue que la moyenne (7,9 semaines), l'incidence des lésions (4,2%) étant

inférieure à celle du Québec (5,9%). L'incidence des maladies professionnelles (6,2‰), quant à elle, est près du triple de la moyenne.

Le dernier sous-groupe, 919 *autre personnel d'exploitation des transports* comprend quelque 2 355 travailleurs qui ont subi 118 lésions professionnelles en 1991, dont trois cas de maladies professionnelles. Il se situe au 37<sup>e</sup> rang de prévalence, avec 8,7 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour. Ce sous-groupe se situe juste en dessous de la moyenne en raison d'un taux d'incidence des lésions professionnelles (5,0‰) inférieur à la moyenne, ces lésions nécessitent 1,2 semaines de plus d'absence que la moyenne, soit 9,1 semaines. Il n'y a pas suffisamment de cas de maladies pour en commenter l'incidence.

#### 4.12 Grand groupe 93 - Manutentionnaires et travailleurs assimilés, nca

Ce grand groupe ne compte qu'un seul sous-groupe, le 931, qui porte le même titre générique. Cela correspond aux travailleurs non classés ailleurs qui exercent les professions de conducteurs d'appareil de levage, conducteurs de matériel de manutention, emballeurs, manoeuvres, manutentionnaires et dockers, ainsi que les travailleurs assimilés à ces professions.

En 1991, il y avait 46 320 personnes dans ces professions (tableau 4.9). Elles ont subi 25 523 lésions indemnisées, dont 1 090 cas de maladies professionnelles. Ce sous-groupe professionnel comptait 32,7 absents quotidiennement par 1 000 travailleurs, ce qui est plus du triple de la moyenne québécoise. Ce sous-groupe se situe au 5<sup>e</sup> rang de prévalence. Ce rang résulte uniquement d'une incidence élevée (23,0), la durée moyenne d'absence par lésion (7,4 semaines) étant inférieure à la moyenne. L'incidence des maladies (23,5‰) y est 9 fois celle du Québec.

**Tableau 4.9** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les *manutentionnaires et travailleurs assimilés non classés ailleurs (nca)*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions			Maladies			
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence			
					(o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
931 MANUTENTIONNAIRES ET TRAV. ASS.S., N.C.A.	46 320	25 523	23,0%	7,4	32,7	5	1 090	23,5
93 Manutentionnaires	46 320	25 523	23,0%	7,4	32,7		1 090	23,5
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

#### 4.13 Grand groupe 95 - Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines

Les quelques 37 201 personnes de ce grand groupe se répartissent en quatre sous-groupes comptant de 2 000 à 20 000 personnes (tableau 4.10). Malgré le nom, qui peut laisser croire à une catégorie « résiduelle », chaque sous-groupe sauf le 959, correspond à des professions bien spécifiques, qui n'ont pas le même profil d'indicateurs.

Le sous-groupe 959 *autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines nca* comprend les techniciens de laboratoires photographiques, divers ouvriers qualifiés et conducteurs de machines nca ainsi que les contremaîtres de ces professions. Il y a ainsi 2 045 personnes qui exercent ces professions en 1991. Elles ont été indemnisées pour 223 lésions, ce qui inclut 34 cas de maladie professionnelle. Il y avait à chaque jour 20,7 absents par 1 000 travailleurs, ce qui est plus du double de la moyenne québécoise et situe ce sous-groupe au 9<sup>e</sup> rang de prévalence. Cette situation résulte tant d'une incidence élevée (10,9%), soit près du double de l'incidence moyenne, que d'une durée moyenne d'absence par lésion (9,9 semaines) qui est deux semaines plus longue que la durée moyenne québécoise. L'incidence des maladies professionnelles (16,6‰) est plus de cinq fois supérieure à la moyenne québécoise.

Les 11 540 personnes qui constituent le sous-groupe 953 *mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés* ont été indemnisées pour 1 441 lésions en 1991, dont 112 cas de maladies professionnelles. Ce sous-groupe professionnel comptait 14,6 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, soit 5,6 absents de plus que la moyenne. Ce sous-groupe se situe au 21<sup>e</sup> rang en terme de prévalence. Ceci est produit par une incidence (12,5%) qui est deux fois plus élevée que l'incidence moyenne, la durée moyenne d'absence par lésion (6,1 semaines) étant 1,8 semaine plus courte que la moyenne québécoise. L'incidence des maladies professionnelles (9,7‰) est quatre fois supérieure à la moyenne québécoise.

Il y a 20 381 travailleurs qui occupent des professions du sous-groupe 951 *imprimeurs et travailleurs assimilés*. Ils ont subi 1 541 lésions indemnisées en 1991, dont 72 cas de maladies professionnelles. En 1991, il y avait à chaque jour 9,6 absents par 1 000 travailleurs, soit 0,6 travailleurs absents de plus que la moyenne québécoise. Ce sous-groupe se classe ainsi au 34<sup>e</sup> rang pour la prévalence. C'est l'incidence (7,6%), qui explique cette situation, la durée moyenne d'absence par lésion (6,6 semaines) étant de 1,3 semaines inférieure à la durée moyenne pour l'ensemble des professions québécoises. Par ailleurs, l'incidence des maladies professionnelles (3,5‰) est supérieure à la mesure correspondante pour le Québec.

Concernant le dernier sous-groupe, 955 *opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, nca*, il y a 3 235 personnes dans ces professions. Elles ont été indemnisées pour 34 lésions en 1991, ce qui inclut deux cas de maladie professionnelle. Puisqu'il y a moins de 50 lésions indemnisées, nous n'avons pas calculé les différents indicateurs de lésions indemnisées.

**Tableau 4.10** Nombre de travailleurs, de lésions, de maladies professionnelles et principaux indicateurs de lésions professionnelles par sous-groupe professionnel pour les *autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines*, Québec, 1991

Sous-groupe de professions	Population active occupée	Lésions					Maladies	
		N	Inc.	Durée (sem.)	Prévalence (o/oo) Rang	N	Inc. (o/oo)	
951 IMPRIMEURS ET TRAV. ASS.S	20 381	1 541	7,6%	6,6	9,6	34	72	3,5
953 MÉCANICIENS DE MACHINES ET D'INSTALLATIONS FIXES ET TRAV. ASS.S	11 540	1 441	12,5%	6,1	14,6	21	112	9,7
955 OPÉR.S DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET DE COMMUNICATION, N.C.A.	3 235	34					2	
959 AUTRES OUV.S QUALIFIÉS ET CONDOC. DE MACHINES, N.C.A.	2 045	223	10,9%	9,9	20,7	9	34	16,6
95 Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	37 201	3 239	8,7%	6,6	11,0		220	5,9
QUÉBEC - TOUTES LES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7 747	2,5

Note : Les données concernant certaines professions ont été corrigées et d'autres professions ont été fusionnées, pour améliorer la fiabilité des indicateurs calculés. Les détails sont exposés à l'annexe II.

Sources : Recensement du Canada de 1991, totalisations spéciales; CSST, données des fichiers informatiques de l'Info-Centre, mise à jour d'août 1994.

#### 4.14 Conclusion

Au sein des sous-groupes de professions non manuelles, il n'y en a que deux qui ont une prévalence et une incidence des lésions indemnisées supérieures aux moyennes québécoises : le *personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* ainsi que les *magasiniers, ordonnanciers et distributeurs*. En fait ces deux sous-groupes sont composés de travailleurs dont les tâches sont en réalité assez différentes de celles généralement effectuées par les travailleurs non manuels<sup>27</sup>.

Les professions ayant un taux de prévalence supérieur à trois fois la moyenne québécoise, se retrouvent dans une diversité de sous-groupes professionnels. En ordre décroissant du taux de prévalence il y a les *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés*, les *confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés*, les *travailleurs spécialisés dans*

<sup>27</sup> D'une part, certaines des professions de base de ces deux sous-groupes correspondent directement à la définition qui s'applique aux professions manuelles. D'autre part, tant l'examen des tâches effectuées que la valeur des indicateurs de lésions indemnisées, situent plusieurs professions de base de ces deux sous-groupes, entre la définition de travailleur non manuel et celle de travailleur manuel. D'ailleurs, dans un récent exercice de révision du classement des professions en catégories professionnelles, ces professions de base se situent dans une catégorie intermédiaire : la catégorie mixte (Hébert, Duguay, Massicotte, Levy, 1996).

*la fabrication, l'assemblage, et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires, les travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, nca, et les manutentionnaires et travailleurs assimilés.*

Ces sous-groupes de professions ont des taux de prévalence très élevés principalement en raison de leur taux d'incidence qui est plus de trois fois supérieur à la moyenne québécoise, à l'exception des *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés*. Ceux-ci ont un taux de prévalence élevé surtout en raison de la gravité des lésions indemnisées, plutôt que de leur taux d'incidence.

Par ailleurs, deux autres sous-groupes de professions, quoique n'ayant pas un taux de prévalence beaucoup plus élevé que la moyenne, ont un taux d'incidence qui est plus de trois fois supérieur à la moyenne du Québec. Il s'agit des *façonneurs et formeurs de métal, à l'exception des usineurs*, ainsi que les *autres usineurs et travailleurs des secteurs connexes*.

Parmi les sous-groupes professionnels qui ont des taux de prévalence de lésions indemnisées plus de deux fois supérieur à la moyenne québécoise, outre les sous-groupes qui ont été nommés ci-haut, il y a des sous-groupes bien distincts tels le *personnel d'exploitation des transports routiers, les autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, nca, les travailleurs forestiers* ainsi que le *personnel de la navigation et travailleurs assimilés*. Il y a aussi une concentration de travailleurs qui oeuvrent principalement dans les industries manufacturières, soit des travailleurs des industries de transformation tels les *métallurgistes et travailleurs assimilés, les travailleurs de l'industrie du bois, à l'exclusion de la pâte à papier, les travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés, les travailleurs du textile*, ainsi que les *façonneurs et formeurs de métal, à l'exception des usineurs*. Par ailleurs, il y a des travailleurs qui oeuvrent principalement dans les industries manufacturières, mais que l'on retrouve aussi dans le domaine du commerce, tels les *mécaniciens et réparateurs nca*, ainsi que les *autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation*.

En ce qui concerne la gravité des lésions indemnisées, il y a six sous-groupes professionnels qui ont nécessité plus de trois mois d'arrêt de travail par lésion indemnisée soit, par ordre décroissant, les *mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés, les travailleurs spécialisés dans les services, le personnel d'exploitation des transports ferroviaires, les vendeurs de services, les autres directeurs et administrateurs* ainsi que les *travailleurs forestiers et les bûcherons*. Il ressort que, contrairement à l'incidence et à la prévalence, les durées d'indemnisation élevées ne sont pas le seul fait des professions manuelles, mais elles se retrouvent aussi chez les travailleurs non manuels.

## 5. IDENTIFICATION DE PROFESSIONS-CIBLE

Au cours des chapitres précédents, nous avons présenté une analyse descriptive des indicateurs de lésions professionnelles par grands groupes (code de professions à deux chiffres) ou par sous-groupes (code de professions à trois chiffres). Cela correspond à une vision d'ensemble pour des grands regroupements de professions.

Dans un processus de détermination de professions les plus à risque de lésions professionnelles (professions-cible) il est important d'identifier, de façon détaillée, le classement de ces professions. Cette démarche permet l'identification de professions spécifiques sur lesquelles les activités de recherche ou de prévention peuvent s'exercer. Le niveau le plus désagrégé de professions pour lesquelles les indicateurs peuvent être calculés est la profession de base (code à quatre chiffres).

Ce chapitre présente, pour chacun des indicateurs de lésions professionnelles, le classement des professions selon les différents indicateurs de lésions, dans le but d'identifier des professions-cible. Dans ces tableaux, certaines professions ont été exclues, en raison de l'incertitude sur la fiabilité des données qui les concernent. À chaque tableau les codes des professions exclues sont mentionnés.

Nous n'avons pas choisi un seul indicateur pour déterminer ces groupes-cible, car chaque indicateur présente une facette différente, mais tout aussi importante, dans l'évaluation des problèmes de santé et de sécurité du travail. Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs de ces indicateurs, pour effectuer des priorités, dépend des objectifs de l'utilisateur de ces données.

Les lecteurs qui désirent connaître la valeur des différents indicateurs pour une profession de base particulière, peuvent consulter l'annexe III qui présente tous ces indicateurs selon le code de profession de base (code CCDP à quatre chiffres).

### 5.1 La prévalence des lésions

Les onze professions qui ont une prévalence supérieure à quatre fois la moyenne québécoise, soit plus de 35,9 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, regroupent 1,3% de la main-d'oeuvre, mais 6,8% des lésions indemnisées (tableau 5.1). Pour l'ensemble de ce groupe le taux de prévalence est d'environ 48 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour. En tête de liste, il y a les *monteurs de charpentes métalliques* (73,2‰), le *personnel spécialisé et les auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* (61,8‰), les *dockers et manutentionnaires* (57,0‰), ainsi que les *manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires* (56,4‰). Ces quatre professions qui oeuvrent dans des secteurs d'activité économique très différents, ont toutes une prévalence supérieure à six fois la moyenne québécoise.

Malgré la diversité des professions qui ont les plus forts taux de prévalence, il ressort que près de la moitié de ces 11 professions proviennent du grand groupe 85, les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des professions reliées principalement à des industries manufacturières et au commerce (tableau 5.1). Les professions de manoeuvres semblent être un groupe particulièrement à risque dans ces secteurs. Par ailleurs, il y a deux professions pour lesquelles les travailleurs oeuvrent principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux. Outre le *personnel spécialisé et les auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* déjà mentionnés, il y a les *infirmières auxiliaires* (35,9‰). D'autre part, en plus de la profession de *monteurs de charpentes métalliques*, il y a une autre profession du bâtiment qui se retrouve parmi ce groupe de professions à prévalence élevée; ce sont les *couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés* (35,9‰).

**Tableau 5.1 Professions ayant une prévalence de lésions professionnelles supérieure à 4 fois la prévalence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991**

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions		
			N	Prév. (o/oo)	Rang
8793	MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES	1 645	474	73,2	1
3139	PERS. SPÉCIALISÉ & AUXILIAIRES SOINS INF. ET THÉR.	3 151	1 461	61,8	2
9313	DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	6 327	2 654	57,0	3
8578	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA FABRICATION, DE L'ASSEMBLAGE ET DE LA RÉPARATION D'ARTICLES DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE ET DE PRODUITS SIMILAIRES	1 348	643	56,4	4
8568	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA CONFECTION ARTICLES TEXTILE ETC.	2 921	640	49,9	5
7713	AUTRES TRAV. SPÉC. DS FORAGE DES ROCHES & DU SOUS-SOL	1 437	213	49,9	6
8529	AUTRES TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	4 150	1 850	49,9	7
8589	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS, EXCEPTÉ ÉLECTRICIENS, N.C.A.	2 715	925	49,8	8
8787	COUVREURS, APPLICATEURS D'ENDUITS HYDROFUGES, TRAV. ASS.	2 170	307	42,4	9
3134	INFIRMIÈRES AUXILIAIRES	11 587	2 793	35,9	10
8538	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE FABRIC. MONTAGE DE L'INST. ET DE LA RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES	1 607	422	35,9	11
	Sous-total	39 058	12 382		
	Sous-total en proportion du total du Québec	1,3%	6,8%		
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>9,0</b>	

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

## 5.2 L'incidence des lésions

Douze professions ont une incidence des lésions professionnelles qui est supérieure à quatre fois la moyenne, soit un taux de plus de 23,6% (tableau 5.2). Ces professions, qui regroupent 2% de la main-d'oeuvre, réunissent plus de 10% des lésions, ce qui correspond à une incidence moyenne d'environ 30%.

**Tableau 5.2 Professions ayant une incidence des lésions professionnelles supérieure à 4 fois l'incidence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991**

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions		
			N	Incidence (%)	Rang
8578	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA FABRICATION, DE L'ASSEMBLAGE ET DE LA RÉPARATION D'ARTICLES DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE ET DE PRODUITS SIMILAIRES	1 348	643	47,7	1
3139	PERS. SPÉCIALISÉ & AUXILIAIRES SOINS INF. ET THÉR.	3 151	1 461	46,4	2
8529	AUTRES TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	4 150	1 850	44,6	3
9313	DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	6 327	2 654	41,9	4
8589	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS, EXCEPTÉ ÉLECTRICIENS, N.C.A.	2 715	925	34,1	5
8793	MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES	1 645	474	28,8	6
8238	MANOEUV. TRAV. ASS. INDUSTRIE BOIS, EXCLUSION (PÂTE À PAPIER)	3 482	940	27,0	7
8393	LIMEURS, MEULEURS, LUSTREURS, DÉCAPEURS & POLISSEURS, N.C.A.	1 793	476	26,5	8
8538	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE FABRIC. MONTAGE DE L'INST. ET DE LA RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES	1 607	422	26,3	9
8335	SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	19 364	4 913	25,4	10
3134	INFIRMÈRES AUXILIAIRES	11 587	2 793	24,1	11
8148	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DE LA MÉTALLURGIE	5 205	1 243	23,9	12
	Sous-total	62 374	18 794	30,1	
	Sous-total en proportion du total du Québec	2,0%	10,3%		
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9</b>	

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

Parmi les quatre professions qui ont une incidence des lésions professionnelles supérieure à sept fois la moyenne québécoise, trois affichent également les taux de prévalence les plus élevés : les *manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires* (47,7%), le *personnel spécialisé et les auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* (46,4%) ainsi que les *dockers et manutentionnaires* (41,9%).

L'autre profession à plus forte incidence, les *autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, nca* (44,6%), se retrouve aussi parmi les professions à forte prévalence du tableau 5.1. Il ressort que ces professions ont une prévalence élevée principalement en raison de l'incidence des lésions, plutôt que de leur gravité.

En fait, des 12 professions qui connaissent la plus forte incidence de lésions professionnelles, huit font partie des 11 professions qui ont les plus hauts taux de prévalence de lésions indemnisées. Les quatre autres professions que l'incidence vient ajouter comme groupes-cible sont les *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier* (27,0%), les *limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs et polisseurs, nca* (26,5%), les *soudeurs et oxycoupeurs* (25,4%) ainsi que les *manoeuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie* (23,9%).

### 5.3 La gravité des lésions

La gravité des lésions, estimée par la durée moyenne d'indemnisation par lésion, est un indicateur qui fait ressortir des professions différentes de celles identifiées par les hauts taux d'incidence et de prévalence. En fait, sur les 22 professions qui ont une durée moyenne d'absence de quatre semaines plus longue que la moyenne québécoise, seulement quatre apparaissent dans les tableaux précédents. Ainsi, le fait d'avoir une incidence ou une prévalence élevée n'est généralement pas associé à une gravité des lésions élevée.

Sur ce groupe de 22 professions, six sont des professions du bâtiment (tableau 5.3) : *plâtriers et travailleurs assimilés* (31,0 semaines), *maçons et carreleurs* (17,4 semaines), *lisseurs de béton et travailleurs assimilés* (15,6 semaines), *couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés* (15,6 semaines), *vitriers* (13,4 semaines) ainsi que les *monteurs de charpentes métalliques* (13,3 semaines). La plus grande concentration de professions qui ont des accidents graves se retrouve donc chez les professions du bâtiment.

Par ailleurs, les lésions qui comptent une longue durée moyenne d'absence par lésion se retrouve dans une diversité de professions, par exemple chez les coiffeurs, les mineurs, les bûcherons, les chauffeurs de taxis, les travailleurs des conserveries, les blanchisseurs, les nettoyeurs à sec, les scieurs de bois et chez des directeurs et administrateurs. Ainsi, outre les travailleurs du bâtiment, les longues durées moyennes d'absence ne se concentrent pas chez des regroupements particuliers de professions.

**Tableau 5.3 Professions ayant plus de 100 lésions indemnisées et une durée moyenne d'absence d'au moins 4 semaines supérieure à la durée moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991**

Professions		Population active occupée	Lésions		
Code	Titre		N	Durée (sem.)	Rang
8784	PLÂTRISERS ET TRAV. ASS.	3 001	121	31,0	1
6143	COIFFEURS ET TRAV. ASS.	28 481	204	22,8	2
7717	MINEURS & CARRIERS SPÉC. DS HAVAGE, TRANSPORT, CHARGEMENT	3 432	275	20,1	3
7713	AUTRES TRAV. SPÉC. DS FORAGE DES ROCHES & DU SOUS-SOL	1 437	213	17,6	4
8782	MAÇONS ET CARRELEURS	4 925	492	17,4	5
8783	LISSEURS DE BÉTON ET TRAV. ASS.	1 879	133	15,6	8
8787	COUVREURS, APPLICATEURS D'ENDUITS HYDROFUGES, TRAV. ASS.	2 170	307	15,6	9
7719	MINEURS, CARRIERS, FOREURS DE PUIITS & TRAV. ASS., N.C.A.	611	244	15,4	10
7513	BÛCHERONS ET TRAV. ASS.	5 225	644	14,4	11
6120	SURVEIL. TRAV. SPÉC. DS PRÉPARATION ALIMENTS & BOISSONS	10 352	249	14,2	12
9173	CHAUFFEURS DE TAXIS ET CHAUFFEURS PARTICULIERS	7 960	127	14,1	13
8795	VITRIERS	2 447	136	13,4	14
8793	MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES	1 645	474	13,3	15
8217	TRAV. DES CONSERVERIES, USINES CONDITIONNEMENT POISSON	1 250	112	12,9	16
5133	VOYAGEURS DE COMMERCE	23 690	183	12,7	17
6161a	BLANCHISSEURS, NETTOYEURS À SEC	4 998	245	12,2	18
8563	PIQUEURS DE TISSUS & MATIÈRES ANALOGUES, À LA MACHINE	27 071	524	12,2	19
8353	SCIEURS DE BOIS, & TRAV. ASS., SAUF DES SCIERIES	960	123	12,1	20
113	AUTRES DIR.S ET ADMIN.	294 230	265	12,0	21
8568	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA CONFECTION ARTICLES TEXTILE ETC.	2 921	640	11,9	22
Sous-total		432 437	5 838		
Sous-total en proportion du total du Québec		14,0%	3,2%		
<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>		<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>7,9</b>	

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

#### 5.4 Le volume de lésions

L'impact potentiel d'une recherche ou d'une intervention sera d'autant plus grand que le nombre de lésions concernées sera élevé. Le tableau 5.4 regroupe les 18 professions comptant plus de 2 000 lésions indemnisées en 1991. En tête de liste apparaissent les camionneurs avec plus de 10 000 lésions indemnisées, soit plus de 5% de l'ensemble des lésions indemnisées au Québec en 1991.

Tableau 5.4 Professions ayant plus de 2 000 lésions indemnisées au Québec, 1991

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions			
			N	Rang	Incidence (%)	Prév. (o/oo)
9175	CAMIONNEURS	69 839	10 117	1	14,5	28,2
8581	MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES	41 709	6 500	2	15,6	20,5
3135	AIDES-INFIRMIÈRES ET GARÇONS DE SALLE D'HÔPITAL	37 139	5 013	3	13,5	23,1
6135a	VEND. ET COMMIS VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION, N.C.A.	145 795	4 990	4	3,4	5,1
8335	SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	19 364	4 913	5	25,4	23,2
6121	CHEFS ET CUISINIERS	58 529	4 660	6	8,0	9,6
6191	CONCIÈRGES, EMPLOYÉS DES SERV. DOMESTIQUES & NETTOYAGE	71 230	4 500	7	6,3	11,1
8584	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS MACHINES INDUS. AGRIC. CONSTRUCTION	21 572	3 473	8	16,1	18,3
8781	CHARPENTIER EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	26 169	2 981	9	11,4	23,8
8215	TRAV. DES ABATTOIRS, CONSERVERIES, USINES CONDITION. VIANDE	12 885	2 969	10	23,0	27,4
3134	INFIRMIÈRES AUXILIAIRES	11 587	2 793	11	24,1	35,9
9313	DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	6 327	2 654	12	41,9	57,0
4155	COMMIS AU STOCK ET TRAV. ASS.	25 077	2 386	13	9,5	12,0
6125	TRAV. SPÉC. DANS LES ALIMENTS ET BOISSONS	61 177	2 326	14	3,8	4,6
8228	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS	9 675	2 270	15	23,5	23,0
8733	ÉLECTRICIENS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN	11 995	2 181	16	18,2	23,7
3131	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES, À L'EXCEPTION DES SURVEILLANTES	59 997	2 129	17	3,5	4,6
6198	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DES SERV.	11 721	2 071	18	17,7	22,6
	Sous-total	701 787	68 926		9,8	
	Sous-total en proportion du total du Québec	22,8%	37,8%			
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>		<b>5,9</b>	<b>9,0</b>

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

Plusieurs professions affichent un fort volume de lésions combinées à une incidence ou à une prévalence élevée de lésions indemnisées; il s'agit donc de professions-cible avec d'importants problèmes de santé et de sécurité du travail et pour lesquelles l'intervention ou la recherche aurait un impact appréciable, en raison du nombre de lésions concernées. En fonction des taux de prévalence les plus élevés, ce sont les *dockers et manutentionnaires* (2 654), *infirmières auxiliaires* (2 793), *camionneurs* (10 117), *travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* (2 969) ainsi les *charpentiers en charpentes de bois et travailleurs associés* (2 981). En considérant plutôt le taux d'incidence des lésions indemnisées, il s'ajoute les professions de *soudeurs et oxycoupeurs* (4 913) ainsi que de *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons* (2 270).

Par ailleurs cette liste contient des professions qui ont de nombreuses lésions indemnisées, mais dont les indicateurs d'incidence et de prévalence sont inférieurs aux moyennes québécoises : *vendeurs et commis vendeurs de biens de consommation, nca* (4 990), *travailleurs spécialisés dans les aliments et boissons* (2 326) ainsi que les *infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes* (2 129). Ces professions ont un grand volume de lésions et cela en raison du nombre de travailleurs impliqués, soit plus de 270 000 au total, et non en raison du taux d'incidence des lésions indemnisées. Si on exclut du tableau ces trois professions, il reste 15 professions qui constituent 14% de la main-d'oeuvre avec près du tiers des lésions indemnisées. Il s'agit alors d'un groupe mieux ciblé.

### 5.5 L'incidence des cas de maladie

Le tableau 5.5 présente les professions qui ont une incidence de maladies professionnelles qui est au moins quatre fois supérieure à la moyenne québécoise. Ces 14 professions regroupent 3,4 % de la main-d'oeuvre mais ont été indemnisées pour plus de 20% des cas de maladies professionnelles.

**Tableau 5.5 Professions ayant plus de 50 cas de maladies professionnelles et une incidence des maladies professionnelles supérieure à 4 fois l'incidence moyenne au Québec, pour l'ensemble des professions, 1991**

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions		Maladies	
			N	N	Inc. (o/oo)	Rang
8568	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA CONFECTION ARTICLES TEXTILE ETC.	2 921	640	65	22,3	1
8529	AUTRES TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	4 150	1 850	89	21,4	2
8228	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS	9 675	2 270	176	18,2	3
8215	TRAV. DES ABATTOIRS, CONSERVERIES, USINES CONDITION. VIANDE	12 885	2 969	232	18,0	4
7717	MINEURS & CARRIERS SPÉC. DS HAVAGE, TRANSPORT, CHARGEMENT	3 432	275	61	17,8	5
8553	TAILLEURS ET COUTURIERS	18 115	1 273	306	16,9	6
8148	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DE LA MÉTALLURGIE	5 205	1 243	87	16,7	7
8793	MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES	1 645	474	30	16,6	8
9311	CONDOC. D'APPAREILS DE LEVAGE, N.C.A.	3 527	582	55	15,6	9
8238	MANOEUV. TRAV. ASS. INDUSTRIE BOIS, EXCLUSION (PÂTE À PAPIER)	3 482	940	54	15,5	10
8258	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE PÂTE À PAPIER & PAPIER	6 478	1 080	94	14,5	11
9533a	CONDOC.-MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION	9 745	1 381	109	11,2	12
8335	SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	19 364	4 913	208	10,7	13
8278	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU TEXTILE	5 211	747	52	10,0	14
	Sous-total	105 835	20 637	1 618	15,3	
	Sous-total en proportion du total du Québec	3,4%	11,3%	20,9%		
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>7747</b>	<b>2,5</b>	

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

Neuf de ces 14 professions sont liées aux industries de transformation ainsi qu'au travail dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des travailleurs qui oeuvrent principalement dans les industries manufacturières et les secteurs du commerce. À titre d'exemple, il s'agit des *manoeuvres et travailleurs assimilés de la confection, de l'assemblage et de la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir* (22,3‰), des *autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, nca* (21,4‰), des *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons* (18,2‰) ainsi que des *travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* (18,0‰).

Il est aussi à noter le nombre important de professions de manoeuvres et manutentionnaires qui ont une incidence de maladies professionnelles élevée. Ainsi, parmi ce groupe de 14 professions, six sont des professions de manoeuvres et manutentionnaires qui oeuvrent dans des industries de transformation, ou dans la fabrication, le montage et la réparation.

## 5.6 Le volume des cas de maladie

Les 11 professions qui comptent plus de 100 cas de maladie professionnelle en 1991 regroupent près de 12% de la main-d'oeuvre et près de 24% des maladies professionnelles indemnisées (tableau 5.6).

Certaines de ces professions se retrouvent dans ce groupe uniquement en raison des effectifs élevés de main-d'oeuvre, l'incidence des maladies professionnelles étant inférieure à la moyenne québécoise. Il s'agit des professions de *camionneurs* (142), *concierges, employés des services domestiques et du nettoyage* (106) ainsi que *chefs et cuisiniers* (102).

Comme dans le cas de l'incidence des maladies professionnelles, il y a une forte présence des professions liées aux industries de transformation ainsi qu'au travail dans la fabrication, le montage et la réparation; elles constituent cinq de ces 11 professions à plus fort volume de maladie professionnelle : *tailleurs et couturiers* (306), *travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* (232), *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons* (176), *mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction* (156) ainsi que *mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles* (138).

**Tableau 5.6 Professions ayant plus de 100 cas de maladies professionnelles indemnisées au Québec, 1991**

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions		Maladies	
			N	N	Rang	Inc. (o/oo)
8553	TALLEURS ET COUTURIERS	18 115	1 273	306	1	16,9
8215	TRAV. DES ABATTOIRS, CONSERVERIES, USINES CONDITION. VIANDE	12 885	2 969	232	2	18,0
8335	SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	19 364	4 913	208	3	10,7
8228	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS,BOISSONS	9 675	2 270	178	4	18,2
8781	CHARPENTIERS EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	26 169	2 981	159	5	5,5
8584	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS MACHINES INDUS. AGRIC. CONSTRUCTION	21 572	3 473	156	6	7,2
9175	CAMIONNEURS	69 839	10 117	142	7	2,0
8581	MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES	41 709	6 500	138	8	3,3
9533a	CONDOC.-MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION	9 745	1 381	109	9	11,2
6191	CONCIERGES, EMPLOYÉS DES SERV. DOMESTIQUES & NETTOYAGE	71 230	4 500	106	10	1,5
6121	CHEFS ET CUISINIERS	58 529	4 660	102	11	1,7
	Sous-total	358 832	45 037	1 834		5,1
	Sous-total en proportion du total du Québec	11,6%	24,7%	23,7%		
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>7747</b>		<b>2,5</b>

Note : Les professions 8528, 8579, 9310, 9318, 9319 et celles du grand groupe 99 ont été exclues des tableaux de classement, en raison de problèmes quant à la fiabilité des données qui les concernent.

Sources : Fichiers de l'Info-Centre de la CSST (mise à jour août 1994)  
Compilation spéciale, Recensement du Canada de 1991.

## 5.7 Mise en perspective des différents indicateurs

Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou d'intervention, il est important de connaître, de façon détaillée le classement des professions de base (code CCDP à quatre chiffres), afin de déterminer des groupes-cible. De cette façon il y a une identification de professions précises, sur lesquelles les activités de recherche ou de prévention peuvent s'exercer. Cette façon de procéder permet de cibler des groupes de travailleurs selon une certaine homogénéité de tâches.

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour déterminer des groupes-cible, car chaque indicateur présente une facette différente, mais tout aussi importante, dans l'évaluation des problèmes de santé et de sécurité du travail. Dans ce chapitre nous avons identifié des professions-cible selon les indicateurs de prévalence, d'incidence, de gravité et de volume de lésions ainsi que selon l'incidence et le volume des maladies professionnelles indemnisées. Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs de ces indicateurs, pour effectuer des priorités, dépend des objectifs fixés par l'utilisateur de ces renseignements.

Le *taux de prévalence de lésions indemnisées* est l'un des indicateurs les plus intéressants, car il tient compte à la fois de l'effet de l'incidence et de la gravité des lésions indemnisées. Parmi les professions à taux élevé de prévalence, près de la moitié comprennent des travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des professions où les travailleurs oeuvrent principalement dans des industries manufacturières et des secteurs du commerce. Chez ces professions, il y a une présence importante des professions de manoeuvres. On retrouve également, parmi les professions à taux de prévalence élevé, deux professions du domaine de la santé et des services sociaux, le *personnel spécialisé et les auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques* ainsi que les *infirmières auxiliaires*. Par ailleurs, il y a aussi deux professions du domaine de la construction, les *monteurs de charpentes métalliques* ainsi que les *couvreurs, applicateurs d'enduits hydrofuges et travailleurs assimilés*.

Le classement selon *l'incidence des lésions professionnelles*, qui constitue une estimation du risque de subir une lésion, présente un portrait qui se rapproche du classement basé sur le taux de prévalence des lésions indemnisées. Parmi les 12 professions qui connaissent la plus grande incidence de lésions indemnisées, huit se retrouvaient dans le groupe de professions qui comptent les plus hauts taux de prévalence de lésions professionnelles. Ce classement permet toutefois d'identifier quatre autres professions-cible, soit les *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier*, les *limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs et polisseurs, nca*, les *soudeurs et oxycoupeurs* ainsi que les *manoeuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie*.

La *durée moyenne d'absence par lésion indemnisée*, que l'on utilise comme une estimation de la gravité, est un indicateur qui fait ressortir des professions très différentes de celles identifiées par les deux autres indicateurs nommés ci-haut. Du groupe de 22 professions comptant les plus longues durées moyennes d'absence, six sont des professions du bâtiment. Par ailleurs, dans ce groupe ciblé sur la gravité des lésions, il y a une grande diversité de professions, par exemple les coiffeurs, les mineurs, les bûcherons, les chauffeurs de taxis, les travailleurs des conserveries, les blanchisseurs, les nettoyeurs à sec, les scieurs de bois ainsi que des directeurs et administrateurs. Il apparaît que les longues durées moyennes d'absence par lésion ne se concentrent pas chez des regroupements particuliers de professions, exception faite des travailleurs du bâtiment.

Le *nombre de lésions concernées* est un facteur qu'il peut être important de considérer lors de la planification d'une recherche ou d'une intervention, car cela est lié à l'impact potentiel que pourrait avoir cette action. Cette information est d'autant plus pertinente pour identifier des groupes-cible, lorsque sont considérés en même temps la valeur de l'incidence et de la prévalence des lésions professionnelles. En tenant compte des hauts taux de prévalence de lésions professionnelles, les professions qui ressortent sont celles de *dockers et manutentionnaires, d'infirmières auxiliaires, de camionneurs, de travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* ainsi les *charpentiers en charpentes de bois et travailleurs associés*. En considérant plutôt le taux d'incidence des lésions indemnisées, il s'ajoute les professions de *soudeurs et oxycoupeurs* ainsi que de *manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons*. Ce ciblage est donc basé d'abord sur le nombre de lésions professionnelles, mais il tient compte aussi de la prévalence et de l'incidence des lésions indemnisées.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'incidence est surtout élevée chez certaines professions liées aux industries de transformation ainsi qu'au travail dans la fabrication, le montage et la réparation, soit des travailleurs qui oeuvrent principalement dans les industries manufacturières et des secteurs du commerce. C'est en particulier certaines professions de manoeuvres et de manutentionnaires de ces industries qui sont les plus concernées. Les professions où l'on retrouve le plus grand nombre de maladies professionnelles indemnisées sont les *tailleurs et couturiers*, les *travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande* ainsi que les *soudeurs et oxycoupeurs*.

Une autre étude produite à l'IRSST concernant les indicateurs de lésions professionnelles en 1991, mais selon un découpage par secteur d'activité économique et trois grandes catégories professionnelles (Hébert, 1996), a également permis l'identification de groupes-cible. Chacune de ces approches, par secteur d'activité et par profession, comporte ses avantages et ses limites, mais elles se complètent. Les indicateurs par professions permettent de cibler des groupes de travailleurs, principalement selon une certaine homogénéité de tâches, tandis que les indicateurs par secteur d'activité et grande catégorie professionnelle, permettent de cibler surtout selon une certaine homogénéité d'environnement de travail. La réalité du travail étant fort complexe, il est essentiel de tenir compte des résultats de ces deux approches.

**BIBLIOGRAPHIE**

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) (1974), Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, volume II, Genève, BIT, 899 p.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST) (1992), L'impact du vieillissement de la population sur la santé et la sécurité du travail, Montréal, Vice-présidence à la planification et à la programmation, 85 p.
- COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA (1985), Classification canadienne descriptive des professions, 1980 - professions des grands groupes 23, 25, 27 et 31, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no. de catalogue MP53-1/23-1980F, 87 p.
- COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA (1985), Classification canadienne descriptive des professions, 1980 - professions des grands groupes 23, 25, 27 et 31, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no. de catalogue MP53-1/23-1980F, 87 p.
- COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA, 1985. Classification canadienne descriptive des professions, 1980 - professions des grands groupes 23, 25, 27 et 31. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no. de catalogue MP53-1/23-1980F, 87 p.
- DUGUAY, P., GERVAIS, M. (1985), L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs : les dix secteurs prioritaires de la CSST, Montréal, IRSST, 141 p.
- DUGUAY, P., GERVAIS, M., HÉBERT, F. (1986), L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-006, 208 p.
- GERVAIS, M. (1985), L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par profession, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-004, 229 p.
- HÉBERT, F. (1993), L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique en 1986, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-029, 187 p.
- HÉBERT, F. (1996), Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail : analyse par secteur d'activité économique en 1991, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-135, 203 p.

- HÉBERT, F., DUGUAY, P., MASSICOTTE, P., LEVY, M. (1996), Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles, Montréal, IRSST, Étude R-137, 52 p.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA (1974), Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 1 classification et définitions, Ottawa, Information Canada, 1 493 p.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA (1979), Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 2 normes professionnelles, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no de catalogue MP53-171/2F, 1 009 p.
- PÉRON, Y., STROHMENGER, C. (1985), Indices démographiques et indicateurs de santé des populations, Ottawa, Statistique Canada, Division de la santé, section de la recherche et de l'analyse, no. 82-543F au catalogue, 265 p.
- STATISTIQUE CANADA (1981), Classification type des professions 1980, Ottawa, Statistique Canada, no. 12-565F au catalogue, 594 p.
- STATISTIQUE CANADA (1989), Caractéristiques de la population et du logement : Professions, Ottawa, Statistique Canada, Recensement du Canada de 1986, no. 93-112 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA (1992), Dictionnaire du recensement de 1991, Ottawa, Statistique Canada, no. de catalogue 92-301F, 386 p.

**ANNEXE I**

**Table de correspondance CTP(1980) - CCDP(1971)**

CTP-1980		Classification canadienne descriptive des professions	
Code	CCDP-4	CCDP-4a	Titre
3132	3135	3135a	AIDES-INFIRMIÈRES ET GARÇONS DE SALLE D'HÔPITAL
3135	3135	3135a	AIDES-INFIRMIÈRES ET GARÇONS DE SALLE D'HÔPITAL
3136	3137	3137a	PHYSIOTHÉRAPEUTES, ERGOTHÉRAPEUTES ET AUTRES
3137	3137	3137a	PHYSIOTHÉRAPEUTES, ERGOTHÉRAPEUTES ET AUTRES
3138	3137	3137a	PHYSIOTHÉRAPEUTES, ERGOTHÉRAPEUTES ET AUTRES
3157	3157	3157a	HYGIÉN. DENTAIRE, DENTISTES ADJOINTS ET TECHNI.
3158	3157	3157a	HYGIÉN. DENTAIRE, DENTISTES ADJOINTS ET TECHNI.
3161	3157	3157a	HYGIÉN. DENTAIRE, DENTISTES ADJOINTS ET TECHNI.
3162	3159	3159a	AUTRE PERS. MÉD. AUTRES TECH. SANTÉ & TRAV. ASS.
3169	3159	3159a	AUTRE PERS. MÉD. AUTRES TECH. SANTÉ & TRAV. ASS.
3331	3332	3332a	MUSICIENS
3332	3332	3332a	MUSICIENS
3333	3332	3332a	MUSICIENS
3334	3333	3333	CHORÉGRAPHE ET DANSEUR
3360	3719	3719	TRAV. SPÉC. DES SPORTS ET LOISIRS, N.C.A.
3370	3710	3710	ENTRAÎNEURS MONITEURS INSTRUCTEURS DIR.(SPORTS-LOISIRS)
3371	3711	3711	ARBITRES ET AUTRES OFFICIELS
3373	3713	3713	ATHLÈTES
3375	3715	3715	TRAV. AUXILIAIRES DES SPORTS ET LOISIRS
3379	3719	3719	TRAV. SPÉC. DES SPORTS ET LOISIRS, N.C.A.
5135	5135	5135a	VEND. ET COMMIS VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION, N.C.A.
5135	5137	5135a	VEND. ET COMMIS VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION, N.C.A.
6162	6161	6161a	BLANCHISSEURS, NETTOYEURS À SEC
6162	6163	6161a	BLANCHISSEURS, NETTOYEURS À SEC
7119	7111	7111	AGRICULTEURS, EN GÉNÉRAL
7183	7187	7187a	OUV. AGRICOLES DE L'ÉLEVAGE, D'EXPL. LAITIÈRES, DE L'AVICULTURE
7183	7191	7187a	OUV. AGRICOLES DE L'ÉLEVAGE, D'EXPL. LAITIÈRES, DE L'AVICULTURE
7183	7193	7187a	OUV. AGRICOLES DE L'ÉLEVAGE, D'EXPL. LAITIÈRES, DE L'AVICULTURE
7185	7183	7183a	OUV. AGRICOLES, HORTICOLES, ARBORICOLES ET VITICOLES
7185	7185	7183a	OUV. AGRICOLES, HORTICOLES, ARBORICOLES ET VITICOLES
7196	7199	7181a	OUV. AGRICOLES, EN GÉNÉRAL, GARÇONS DE FERME
7197	7197	7197	CONduc. RÉGULIERS & CONduc. CONTRACTUELS MACH. AGRIC.
7199	7181	7181a	OUV. AGRICOLES, EN GÉNÉRAL, GARÇONS DE FERME
7199	7198	7181a	OUV. AGRICOLES, EN GÉNÉRAL, GARÇONS DE FERME
7199	7199	7181a	OUV. AGRICOLES, EN GÉNÉRAL, GARÇONS DE FERME
9314	9319	9319	AUTRES MANUTENTIONNAIRES & TRAV. ASS., N.C.A.
9319	9319	9319	AUTRES MANUTENTIONNAIRES & TRAV. ASS., N.C.A.
9539	9533	9533a	CONduc. MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION
9539	9535	9533a	CONduc. MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION
9539	9537	9533a	CONduc. MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION
9539	9539	9533a	CONduc. MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION

Note : - Les codes qui sont identiques et univoques dans les deux classifications, n'apparaissent pas dans ce tableau.  
 - Le suffixe « a » qui apparaît, pour certains codes CCDP-4a, indique qu'il n'y a pas eu une correspondance univoque entre les codes CTP-1980 et les codes CCDP-4. En d'autres termes, certains codes CTP-1980 correspondaient à plusieurs codes CCDP-4, ils ont été regroupés sous un seul numéro de code CCDP-4, auquel a été ajouté le suffixe « a ».

## **ANNEXE II**

**Les critères d'exclusion ou de fusion de certaines professions de base (CCDP-4)  
pour le calcul des indicateurs**

Afin d'identifier les professions de base (CCDP-4) pour lesquelles il est possible qu'il existe des problèmes de qualité des données liés au codage ou à la définition de la variable profession, nous avons utilisé les critères nommés ci-après. Dans cette démarche nous avons choisi d'être restrictif autant que possible, c'est-à-dire que nous préférons éliminer des analyses une profession pour laquelle il y a des doutes à propos de la qualité du codage, que de la conserver. Concernant ces professions, nous n'avons pas calculer les indicateurs de santé et sécurité au travail.

#### **A) Problèmes possibles du codage de la variable profession**

Les professions 6133 *préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques* et 6191 *concierges, employés des services domestiques et du nettoyage* ont été regroupées ensemble sous le code 6191, car il semble exister une confusion pour le codage de ces deux professions. Nous avons détecté des anomalies en analysant, pour ces professions, la répartition des effectifs de la main-d'oeuvre et des lésions par secteur d'activité économique. Il en est de même pour les professions 5193 *chauffeurs livreurs* et 9175 *camionneurs*, que nous avons regroupés sous le code 9175.

#### **B) Fluctuation appréciable de l'incidence des lésions professionnelles indemnisées**

Nous avons comparé les taux de 1981 et ceux de 1991, pour les codes de professions se terminant par un 8 ou un 9, ce qui correspond soit à des professions de manoeuvres ou à des travailleurs spécialisés non classés ailleurs. Nous avons éliminé des analyses les professions dont le taux d'incidence a augmenté de plus de 100% en 10 ans, car cela laisse supposer des problèmes de codage possibles. En fait, de cette façon une profession a été éliminée des analyses, la profession 8579 *travailleurs spécialisés dans la fabrication, l'assemblage et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires, nca*.

#### **C) Inconsistance entre le nombre de travailleurs et le nombre de lésions indemnisées**

Il y a deux professions qui avaient, en 1991, plus de lésions indemnisées que le nombre de travailleurs recensés. Bien qu'une telle situation soit théoriquement possible, nous estimons qu'il est fort probable que cela résulte d'un problème de codage. Ces professions sont 8528 *manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication et du montage de produits métalliques, nca*, avec 1 961 lésions pour 1 470 travailleurs et 9318 *manoeuvres et travailleurs assimilés, nca*, avec 18 464 lésions pour 6 495 travailleurs. Ces professions ont été éliminées des analyses.

#### **D) Professions ayant une définition trop générale et imprécise**

Certaines professions ont une définition large et générale; il en résulte que des individus ou des lésions professionnelles auxquelles ces codes de professions ont été assignés, auraient dû être classés sous un code plus précis. Pour ces raisons nous avons retiré des analyses toutes les professions de base (CCDP-4) du grand groupe 99 *travailleurs non classés ailleurs* ainsi que la profession 9310 *contremaître de manutentionnaires et travailleurs assimilés, nca*, la profession 9318 *manoeuvre et travailleurs assimilés, nca* ainsi que la profession 9319 *autres manutentionnaires et travailleurs assimilés, nca*. Il est à noter que la profession 9318 était déjà considérée comme ayant des problèmes de codage avec le critère sur l'inconsistance entre le nombre de travailleurs et le nombre de lésions indemnisées.

### **ANNEXE III**

**Tableau III - Les principaux indicateurs de lésions professionnelles indemnisées par profession de base (CCDP-4), Québec, 1991**

Le tableau qui suit présente, pour l'année 1991, les principaux indicateurs de lésions professionnelles indemnisées au Québec, pour chacune des professions de base (CCDP-4). Les données dont nous disposons contenaient certaines limites. Nous avons donc effectué certains ajustements. Il est important de prendre connaissance des notes qui suivent avant de consulter le tableau.

1. Les professions de base (CCDP-4) des sous-groupes professionnels 111 à 279 ainsi que 331 et 335 n'apparaissent pas dans ce tableau car, pour ces professions, nous ne disposons pas des effectifs de travailleurs, ce qui est nécessaire pour le calcul des indicateurs.
2. Les codes de professions qui ont le suffixe « a » sont des regroupements de professions de base. Pour plus de détails, on peut consulter l'annexe I.
3. Les professions d'officiers des forces armées (CCDP-4 6116) ainsi que sous-officiers et soldats des forces armées (CCDP-4 6117) n'apparaissent pas dans le tableau, car les travailleurs qui exercent ces professions ne sont pas couverts par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec.
4. Les effectifs de travailleurs des professions du bâtiment (CCDP-4 8710 à 8799) ont été ajustés pour corriger la surestimation que représentent les données du recensement, au regard de la moyenne annuelle (pour plus de détails, on peut consulter la section 2.3.1 du chapitre 2).
5. Les données correspondant à la profession 5193 *chauffeurs-livreurs* ont été transférées à la profession 9175 *camionneurs*; il en est de même de la profession 6133 *préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques* qui a été transférée à la profession 6191 *concierges, employés des services domestiques et du nettoyage* (pour plus de détails, on peut consulter l'annexe II).
6. Il y a plusieurs professions pour lesquelles les indicateurs n'ont pas été calculés, en raison du contrôle concernant la qualité des données. Le taux d'incidence et le taux de prévalence n'apparaissent pas dans le tableau, lorsqu'il y avait moins de 50 lésions indemnisées ou moins de 1 000 travailleurs. La durée moyenne d'absence n'a pas été calculée lorsqu'il y avait moins de 50 lésions indemnisées, tandis que pour le taux d'incidence des maladies professionnelles, c'est lorsqu'il y avait moins de 10 cas de maladies professionnelles. Par ailleurs, il y a certaines professions pour lesquelles les indicateurs n'apparaissent pas dans les tableaux, pour différents critères concernant la qualité des données (pour plus de détails, on peut consulter l'annexe II).

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 609</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7747</b>	<b>2,5</b>
111	FONCT. ET ADMIN. DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	26 350	566	2,1%	6,4	2,6	160	33	1,3
113	AUTRES DIR.S ET ADMIN.	294 230	265	0,1%	12,0	0,2	183	11	0,0
117	CADRES ADMINISTRATIFS ET TRAV. ASS.S	96 395	216	0,2%	10,0	0,4	179	13	0,1
211	TRAV. SPÉC.S DANS LES SC. PHYSIQUES	11 730	485	4,1%	6,3	5,0	128	16	1,4
213	TRAV. SPÉC.S DANS LES SC. BIOLOGIQUES, AGRONOMIQUES	10 170	295	2,9%	7,0	3,9	146	8	
214	ARCHITECTE ET INGÉNIEURS	35 485	67	0,2%	7,8	0,3	181	5	
216	AUTRES TRAV. EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE	32 295	528	1,6%	5,0	1,6	171	10	0,3
218	TRAV. SPÉC.S (MATH., STAT., ANALYSE ORG. ET SECT. CON.)	44 420	25					2	
231	TRAV. SPÉC.S EN SC. SOCIALES	10 965	39						
233	TRAV. SOCIAUX ET TRAV. DES SECTEURS CON.	25 150	387	1,5%	11,5	3,4	152	5	
234	HOMMES DE LOI ET TRAV. ASS.S	16 595	24						
235	PERS. SPÉC. DES BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET ARCHIVES	9 245	33						
239	AUTRES TRAV. SPÉC.S DES SC. SOCIALES, SECTEURS CON.	2 245	34					3	
251	MEMBRES DU CLERGÉ ET ASS.S	7 075	2						
271	PROF. D'UNIVERSITÉ ET PERS. ASS.	15 015	19						
273	ENSEIG. DES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES, PERS. ASS.	92 505	1 154	1,2%	8,3	2,0	164	27	0,3
279	AUTRES ENSEIG. ET PERS. ASS.	38 665	1 626	4,2%	7,3	5,9	117	20	0,5
331	PROFESSIONNELS (BEAUX-ARTS, ARTS COMMERCIAUX, PHOTO, AUTRES)	22 555	217	1,0%	9,9	1,8	166	6	
335	RÉDACTEURS	14 845	5						
3111	MÉDECINS ET CHIRURGIENS	14 846	14						
3113	DENTISTES	2 886	4					2	
3115	VÉTÉRINAIRES	1 109	13						
3117	OSTÉOPATHES ET CHIROPRACTEURS	883	1						
3119	PERS. SPÉC. DS DIAGNOSTIC & TRAIT. MALADIES, N.C.A.	2 691	17					1	
3130	INFIRMIÈRES SURVEILLANTES	5 025	201	4,0%	6,3	4,8	131	1	
3131	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES, À L'EXCEPTION DES SURVEILLANTES	59 997	2 129	3,5%	6,8	4,6	136	30	0,5
3134	INFIRMIÈRES AUXILIAIRES	11 587	2 793	24,1%	7,8	35,9	10	30	2,6
3135a	AIDES-INFIRMIÈRES ET GARÇONS DE SALLE D'HÔPITAL	37 139	5 013	13,5%	8,9	23,1	34	43	1,2
3137a	PHYSIOTHÉRAPEUTES, ERGOTHÉRAPEUTES ET AUTRES	7 055	120	1,7%	9,6	3,1	157	2	
3139	PERS. SPÉCIALISÉ & AUXILIAIRES SOINS INF. ET THÉR.	3 151	1 461	46,4%	7,0	61,8	2	1	
3151	PHARMACIENS	5 075	15					2	
3152	DIÉTÉTICIENS ET NUTRITIONNISTES	1 365	68	5,0%	4,8	4,6	137	1	
3153	OPTOMÉTRISTES	1 180	1						
3154	OPTICIENS D'ORDONNANCES	765	2						
3155	TECHNI.-SPÉCIA. ET TECHNI. EN RADIOLOGIE	2 800	85	3,0%	9,0	5,3	125		
3156	TECHNI.-SPÉCIA. ET TECHNI. DE LABORATOIRES MÉD.	10 765	157	1,5%	5,8	1,6	169	6	
3157a	HYGIÉN. DENTAIRE, DENTISTES ADJOINTS ET TECHNI.	7 648	41					15	2,0
3159a	AUTRE PERS. MÉD. AUTRES TECH. SANTÉ & TRAV. ASS.	7 217	313	4,3%	5,7	4,7	133	11	1,5
3330	PRODUCT., DIRECT., RÉALIS. À LA SCÈNE À LA RADIO ET À L'ÉCRAN	5 166	14					1	
3332a	MUSICIENS	3 586	1						
3333	CHORÉGRAPHE ET DANSEURS	345	20						
3335	ACTEURS	920	4						
3337	ANNONCEURS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION	1 799	13						
3339	ARTISTES & TECH. DE LA SCÈNE, RADIO & DE L'ÉCRAN N.C.A.	2 348	74	3,2%	5,6	3,4	153	2	
3710	ENTRAÎNEURS MONITEURS INSTRUCTEURS DIR. (SPORTS-LOISIRS)	6 182	202	3,3%	5,1	3,2	155	1	
3711	ARBITRES ET AUTRES OFFICIELS	419	2						

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 609</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7747</b>	<b>2,5</b>
3713	ATHLÈTES	170	5						
3715	TRAV. AUXILIAIRES DES SPORTS ET LOISIRS	2 807	131	4,7%	7,4	6,6	102	1	
3719	TRAV. SPÉC. DES SPORTS ET LOISIRS, N.C.A.	1 417	39					1	
4110	SURVEIL. DES STÉNOGRAPHES ET DACTYLOGRAPHES	457	1						
4111	SECRÉTAIRES ET STÉNOGRAPHES	134 733	638	0,5%	10,1	0,9	177	36	0,3
4113	DACTYLOGRAPHES ET COMMIS-DACTYLOGRAPHES	2 520	42					6	
4130	SURVEIL. TENEURS LIVRES, COMMIS COMPT. TRAV. ASS.	3 718	19						
4131	TENEURS DE LIVRES ET COMMIS EN COMPTABILITÉ	89 193	92	0,1%	11,2	0,2	182		
4133	CAISSIERS	85 021	1 805	2,1%	10,5	4,3	143	72	0,8
4135	COMMIS ASSURANCES, BANQUES, AUTRES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	13 506	80	0,6%	14,3	1,6	168	4	
4137	COMMIS AUX SERV. STATISTIQUES	1 077	18					1	
4139	TENEURS DE LIVRES, COMMIS COMPT. & TRAV. ASS.	1 030	54	5,2%	5,5	5,5	119	4	
4140	SURV. OPÉR. MACH. BUREAU & MATÉRIEL MÉCANO. & ÉLECTRO.	985	2						
4141	OPÉR. SUR MACHINES DE BUREAU	2 330	36					2	
4143	OPÉR. SUR MATÉRIEL MÉCANOGRAPHIQUE ÉLECTRONIQUE	24 185	59	0,2%	9,1	0,4	180	11	0,5
4150	SURVEIL. DES MAGASINIERS, ORDONNANCIERS, & DISTRIBUTEURS	2 601	60	2,3%	11,3	5,0	129	1	
4151	COMMIS À LA PRODUCTION	2 968	38					4	
4153	COMMIS À L'EXPÉDITION ET À LA RÉCEPTION	21 348	1 371	6,4%	6,6	8,2	95	17	0,8
4155	COMMIS AU STOCK ET TRAV. ASS.	25 077	2 386	9,5%	6,6	12,0	76	32	1,3
4157	PESEURS	666	13					2	
4159	MAGASINIERS, ORDONNANCIERS ET DISTRIBUTEURS, N.C.A.	975	183		8,7			3	
4160	SURV. DES COMMIS DE BIBLIO., CLASSEURS-ARCH., CORRES. & TRAV. ASS.	105	1						
4161	COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE ET CLASSEURS- ARCHIVISTES	4 362	42						
4169	COMMIS BIBLIO., CLASSEURS-ARCH., CORRES. & TRAV. ASS.	843	14					2	
4170	SURVEIL. RÉCEPT. HÔTESSES ACC. FACTEURS MESSAGERS	1 489	5						
4171	RÉCEPTIONNISTES ET HÔTESSES D'ACCUEIL	38 823	244	0,6%	9,0	1,1	176	7	
4172	FACTEURS	7 426	578	7,8%	4,4	6,6	104	26	3,5
4173	COMMIS AU COURRIER ET AUX POSTES	7 190	435	6,1%	5,5	6,4	109	6	
4175	TÉLÉPHONISTES	9 067	85	0,9%	7,6	1,4	172	8	
4177	MESSAGERS	3 818	104	2,7%	6,9	3,6	147		
4179	RÉCEPTIONNISTES, HÔTESSES D'ACCUEIL, FACTEURS ET MESSAGERS,	2 947	47					3	
4190	SURVEIL. D'AUTRE PERS. ADM. & TRAV. ASS.	1 602	8						
4191	AGENTS DE RECouvreMENT	4 362	26						
4192	ESTIMATEURS D'ASSURANCES	1 534	13					1	
4193	AGENTS VOYAGES, VEND. BILLETS, COMMIS GARE & MARCHANDISES	6 703	78	1,2%	7,0	1,6	170		
4194	COMMIS D'HÔTEL	2 021	26						
4195	COMMIS AU SERVICE DU PERS.	859	4						
4197	EMPLOYÉS DE BUREAU	56 974	689	1,2%	7,7	1,8	167	27	0,5
4199	AUTRE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TRAV. ASS.	12 699	317	2,5%	8,1	3,9	145	9	
5130	CHEFS DE VENTES DE BIENS DE CONSOMMATION	28 235	704	2,5%	11,5	5,5	121	9	
5131	VEND.-TECHNI. ET CONSEILLERS APPARENTÉS	3 515	21						
5133	VOYAGEURS DE COMMERCE	23 690	183	0,8%	12,7	1,9	165	2	
5135a	VEND. ET COMMIS VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION, N.C.A.	145 795	4 990	3,4%	7,8	5,1	127	88	0,6
5141	VEND. AMBULANTS ET COLPORTEURS	4 356	33					1	
5143	VEND. DE JOURNAUX	3 546	15						

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions				Maladies		
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	6,9%	7,9	9,0		7747	2,5
5145	COMMIS DE STATIONS-SERVICE	12 442	520	4,2%	8,0	6,4	110	1	
5149	VEND. DE BIENS DE CONSOMMATION, N.C.A.	2 481	103	4,2%	9,8	7,8	96	2	
5170	CHEFS DES VENTES DE SERV.	2 897	7						
5171	COURTIERS ET AGENTS D'ASSURANCES	21 326	42						
5172	AGENTS IMMOBILIERS	11 822	23						
5173	COURTIERS EN VALEURS	2 877	6						
5174	AGENTS DE PUBLICITÉ	2 323	1						
5177	AGENTS DE VENTE DE SERV. AUX ENTREPRISES	1 293	10						
5179	VEND. DE SERV., N.C.A.	678	15						
5190	CHEFS D'AUTRES TRAV. SPÉC. DANS LA VENTE	455	34						
5191	ACHETEURS DES COMMERCES DE GROS ET DE DÉTAIL	2 851	30						1
5199	AUTRES TRAV. SPÉC. DANS LA VENTE, N.C.A.	2 268	123	5,4%	7,2	7,5	100	7	
6111	PERS. SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4 714	755	16,0%	5,8	17,8	54	2	
6112	AGENTS DE POLICE ET DÉTECTIVES DE LA POLICE OFFICIELLE	16 604	979	5,9%	5,6	6,4	111	10	0,6
6113	AGENTS DE POLICE ET ENQUÊTEURS PRIVÉS	1 483	34						
6115	GARDIENS ET AGENTS DE SÉCURITÉ	30 438	1 177	3,9%	8,8	6,5	107	14	0,5
6119	TRAV. SPÉC. DANS LES SERV. DE PROTECTION	3 226	174	5,4%	7,0	7,2	101	1	
6120	SURVEIL. TRAV. SPÉC. DS PRÉPARATION ALIMENTS & BOISSONS	10 352	249	2,4%	14,2	6,6	105	3	
6121	CHEFS ET CUISINIERS	58 529	4 660	8,0%	6,3	9,6	88	102	1,7
6123	BARMAN	10 950	118	1,1%	10,0	2,1	163	1	
6125	TRAV. SPÉC. DANS LES ALIMENTS ET BOISSONS	61 177	2 326	3,8%	6,4	4,6	135	57	0,9
6129	TRAV. SPÉC. PRÉPARATION ALIMENTS BOISSONS & SERV. CON.	9 247	986	10,7%	5,1	10,4	85	16	1,7
6130	SURVEIL. TRAV. SPÉC. DS LOGEMENT & SECTEURS CON.	2 268	62	2,7%	16,1	8,4	94	1	
6135	EMPLOYÉS DES WAGONS-LITS ET PORTEURS	351	17						
6139	TRAV. SPÉC. DS SERV. LOGEMENT & SECTEURS CON.	351	15						
6141	ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÉBRES, EMBAUMEURS & TRAV. ASS.	910	16						
6142	BONNES À TOUT FAIRE, DOMESTIQUES ET TRAV. ASS.	9 136	55	0,6%	11,4	1,3	173	4	
6143	COIFFEURS ET TRAV. ASS.	28 481	204	0,7%	22,8	3,1	158	64	2,2
6144	GUIDES	1 283	5						
6145	HÔTESSES & EMPLOYÉS ASS. NON SPÉC. DS ALIMENTS, BOISSONS	2 241	100	4,5%	7,2	6,2	114	2	
6147	TRAV. SPÉC. DANS LE SOIN DES ENFANTS	20 403	87	0,4%	9,5	0,8	178	3	
6149	TRAV. SPÉC. DANS LES SERV. PERS.S	1 031	83	8,1%	13,8	21,4	42	1	
6160	SURVEIL. TRAV. SPÉC. DS ENTRETIEN VÊTEMENTS TISSUS AMEUB.	674	11						1
6161a	BLANCHISSEURS, NETTOYEURS À SEC	4 998	245	4,9%	12,2	11,5	77	13	2,6
6165	PRESSEURS	2 820	51	1,8%	9,9	3,4	149	5	
6169	TRAV. SPÉC. DS ENTRETIEN VÊTEMENTS & TISSUS D'AMEUBLEMENT	1 833	309	16,9%	5,1	16,4	60	14	7,6
6190	SURVEIL. DES AUTRES TRAV. SPÉC. DS LES SERV.	4 060	37						2
6191	CONCIERGES, EMPLOYÉS DES SERV. DOMESTIQUES & NETTOYAGE	71 230	4 500	6,3%	9,1	11,1	79	106	1,5
6193	CONDOC. D'ASCENSEURS ET DE MONTE-CHARGES	1 225	22						
6198	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DES SERV.	11 721	2 071	17,7%	6,7	22,6	36	41	3,5
6199	AUTRES TRAV. SPÉC. DANS LES SERV., N.C.A.	3 239	564	17,4%	8,7	29,1	15	10	3,1
7111	AGRICULTEURS, EN GÉNÉRAL	19 795	136	0,7%	9,9	1,3	174	1	
7180	MAÎTRE DES AUTRES AGRICULTEURS, HORTICULTEURS, ÉLEVEURS	1 150	20						2
7181a	OUV. AGRICOLES, EN GÉNÉRAL, GARÇONS DE FERME	11 030	891	8,1%	6,8	10,5	83	18	1,6
7183a	OUV. AGRICOLES, HORTICOLES, ARBORICOLES ET VITICOLES	2 835	26						1

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7747</b>	<b>2,5</b>
7187a	OUV. AGRICOLES DE L'ÉLEVAGE, D'EXPL. LAITIÈRES, DE L'AVICULTURE	6 865	57	0,8%	7,9	1,3	175	3	
7195	OUV. PÉPINIÉRISTES ET ASS.	17 019	562	3,3%	6,9	4,3	140	14	0,8
7197	CONDOC. RÉGULIERS & CONDOC. CONTRACTUELS MACH. AGRIC.	516	3						
7311	PATRONS ET SECONDS DE BÂTEAUX DE PÊCHE	272	1						
7313	PÊCHEURS AU FILET, AU FILET DE FOND ET À LA LIGNE	2 351	36						
7315	TRAPPEURS ET TRAV. ASS.	372	4						
7319	PÊCHEURS, TRAPPEURS ET TRAV. ASS., N.C.A.	895	8					1	
7510	CMAÎTRE DE TRAV. FORESTIERS ET DE BÛCHERONS	1 304	11					1	
7511	TRAV. SPÉC. DANS LA CONSERVATION DES FORÊTS	717	97		7,7				
7513	BÛCHERONS ET TRAV. ASS.	5 225	644	12,3%	14,4	34,1	12	34	6,5
7516	CONTRÔLEURS, TRIEURS & MESUREURS BILLES & TRAV. ASS.	277	5						
7517	TRAV. SPÉC. DS LEVAGE, TRIAGE, TRANSPORT BILLES & TRAV. ASS.	1 539	124	8,1%	7,9	12,2	75	9	
7518	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DE EXPLOITATION FOREST.	4 115	114	2,8%	8,6	4,6	138	5	
7519	TRAV. FORESTIERS ET BÛCHERONS, N.C.A.	283	101		8,5			2	
7710	CMAÎTRE DE MINEURS, CARRIERS, FOREURS Puits, TRAV. ASS.	1 484	65	4,4%	16,4	13,8	66	11	7,4
7711	FOREURS SUR INSTALLATION ROTARY ET TRAV. ASS.	115	12					3	
7713	AUTRES TRAV. SPÉC. DS FORAGE DES ROCHES & DU SOUS-SOL	1 437	213	14,8%	17,6	49,9	6	35	24,4
7715	BOUTEFEUX ET DYNAMITEURS	251	31					12	
7717	MINEURS & CARRIERS SPÉC. DS HAVAGE, TRANSPORT, CHARGEMENT	3 432	275	8,0%	20,1	30,9	14	61	17,8
7718	MANOEUV. & TRAV. ASS. (MINES, CARRIÈRES, CHAMPS PÉTROLE, GAZ)	1 175	165	14,0%	7,6	20,4	48	12	10,2
7719	MINEURS, CARRIERS, FOREURS DE Puits & TRAV. ASS., N.C.A.	611	244		15,4			45	
8110	CMAÎTRE DES TRAV. SPÉC. DS TRAIT. MINÉRAI	405	7						
8111	OUV. AU CONCASSAGE ET AU BROYAGE DES MINÉRAIS	347	5						
8113	CONDOC. MÉLANGEURS, SÉPARATEURS, APP. FILTRAGE DES MIN. OUV. ASS	231	3						
8115	FONDEURS ET GRILLEURS DE MINÉRAIS	47	14						
8116	CONTRÔ., VÉRIF., ESSAY., TRIEURS, ÉCHANTILLONNEURS TRAIT. MIN.	279	3						
8118	MANOEUV. & TRAV. ASS. AU TRAIT. DU MINÉRAI	347	84		4,6			12	
8119	TRAV. SPÉC. DS TRAIT. DU MINÉRAI, N.C.A.	79	21					4	
8130	CMAÎTRE DES MÉTALLURGISTES ET TRAV. ASS.	1 835	19					3	
8131	TRAV. AUX FOURS DE FUSION, CONVERSION & D'AFFINAGE	1 130	93	8,2%	3,0	4,8	132	6	
8133	TRAV. SPÉC. DS TRAIT. THERMIQUE DES MÉTAUX	220	15					2	
8135	LAMINEURS	485	101		8,5			4	
8137	MOULEURS, NOYAUTEURS ET FONDEURS DE MÉTAUX	1 615	140	8,7%	3,3	5,5	122	12	7,4
8141	PROFILEURS ET ETIREURS DE MÉTAUX	324	69		13,4				
8143	GALVANISEURS, MÉTALLISEURS ET TRAV. ASS.	422	84		8,7			6	
8146	CONTRÔL., VÉRIF., ESSAY., TRIEURS, ÉCHAN., DE LA MÉTALLURGIE	762	50		6,9			2	
8148	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DE LA MÉTALLURGIE	5 205	1 243	23,9%	5,8	26,5	23	87	16,7
8149	MÉTALLURGISTES ET TRAV. ASS., N.C.A.	632	400		6,6			26	
8150	CMAÎTRE DES CONF., DE PROD. ARGILE, VERRE, PIERRE TRAV. ASS	285	10					1	
8151	CONDOC. DE FOURS, SÉCHOIRS À ARGILE, VERRE, PIERRE	174	101		6,5			3	
8153	TRAV. SPÉC. DS SÉPARATION, CONC. BROY. MALAX. ARGILE, VERRE, PIERRE	280	8					3	
8155	FAÇONNEURS DE L'ARGILE, DU VERRE ET DE LA PIERRE	502	76		3,9			3	

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 809	182 285	5,9%	7,9	9,0		7747	2,5
8156	CONT. VÉRIF. ESSAY. ET TRIEURS DE PROD. ARGILE, VERRE, PIERRE	370	41					1	
8158	MANOEUV. & TRAV. ASS. CONFECTION PROD. ARGILE, VERRE, PIERRE	544	256		7,0			9	
8159	CONFECTIONNEURS PROD. ARGILE, VERRE, PIERRE & TRAV. ASS.	243	214		6,0			13	
8160	MAÎTRE TRAV. SPÉC. DS PROD. CHIMIQUES (PÉTROLE, CAOUT. ETC)	1 400	19						
8161	OUV. AU MALAXAGE & MÉLANGE PROD. CHI. & MATIÈRES ANALOGUES	1 630	86	5,3%	7,4	7,5	99	2	
8163	OUV. AU FILTRAGE, TAMISAGE, RÉPARATION PROD. CHIM. MATIÈRES	155	5						
8165	OUV., DISTILLATION, SUBLIMATION, CARBONISATION PROD. CHIM.	360	4						
8167	GRILLEURS, CUISEURS & SÈCHEURS DE PROD. CHIM. & MAT. ANALOGUES	220	6						
8171	OUV. AU CONCASSAGE, BROYAGE PROD. CHIM. & MAT. ANALOGUES	172	14					1	
8173	ENDUISEURS ET CALANDREURS DE PROD. CHIM. & MAT. ANALOGUES	172	7					1	
8176	CONT. VÉRIF. ESSAYEURS, ÉCHANTILLONNEURS AU TRAIT. PROD. CHIM.	1 092	18					1	
8178	MANOEUV. & TRAV. ASS. DU TRAIT. PROD. CHIM. & MAT. ANALOGUES	2 948	647	21,9%	6,0	25,4	26	38	12,9
8179	TRAV. SPÉC. DS TRAIT. PROD. CHIM. & MATIÈRES ANALOGUES	2 711	291	10,7%	6,8	13,9	65	12	4,4
8210	MAÎTRE DES TRAV. INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS, TRAV. ASS.	2 410	63	2,6%	9,4	4,7	134		
8211	MEUNIER DE FARINE ET DE GRAINS	430	67		6,7			2	
8213	BOULANGERS, PÂTISSIERS, CONFISEURS ET TRAV. ASS.	9 650	854	8,8%	8,0	13,6	68	39	4,0
8215	TRAV. DES ABATTOIRS, CONSERVERIES, USINES CONDITION. VIANDE	12 885	2 969	23,0%	6,2	27,4	20	232	18,0
8217	TRAV. DES CONSERVERIES, USINES CONDITIONNEMENT POISSON	1 250	112	9,0%	12,9	22,2	38	10	8,0
8221	TRAV. CONSERVERIES, USINES DE CONDITIONNEMENT FRUITS, LÉGUMES	425	13						
8223	OUV. DE LAITERIE ET TRAV. ASS.	1 676	243	14,5%	4,9	13,7	67	8	
8225	OUV. DE SUCRERIE ET TRAV. ASS.	128	46					1	
8226	CONT. VÉRIF. ESSAY. TRIEURS. ÉCHANT.Industr. ALIMENTS, BOISSONS	2 285	83	3,6%	7,9	5,5	120	11	4,8
8227	TRAV. DE L'INDUSTRIE DE BOISSONS	1 167	147	12,6%	3,6	8,7	93	1	
8228	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS	9 675	2 270	23,5%	5,1	23,0	35	176	18,2
8229	TRAV. DE L'INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS, TRAV. ASS.	1 760	365	20,7%	7,0	27,7	17	16	9,1
8230	MAÎTRE TRAV. INDUSTRIE BOIS, À EXCLUSION (PÂTE À PAPIER)	993	14						
8231	SCIEURS DE BOIS D'OEUVRE ET TRAV. ASS.	1 598	194	12,1%	9,4	21,9	40	11	6,9
8233	OUV. FABRICATION (CONTRE-PLAQUÉ) & TRAV. ASS.	329	12					2	
8235	OUV. AU TRAIT. DU BOIS	133	26					1	
8236	CONT. VÉRIF. TRIEURS, INDUSTRIE BOIS À EXCLUSION (PÂTE À PAPIER)	1 571	77	4,9%	10,1	9,5	89	7	
8238	MANOEUV. TRAV. ASS. INDUSTRIE BOIS, EXCLUSION (PÂTE À PAPIER)	3 482	940	27,0%	4,7	24,3	28	54	15,5
8239	TRAV. INDUSTRIE BOIS EXCLUSION (PÂTE À PAPIER) N.C.A.	265	123		9,0			7	
8250	CONTR. DES TRAV. INDUSTRIE PÂTE À PAPIER, PAPIER & TRAV. ASS.	2 166	54	2,5%	11,9	5,7	118	15	6,9
8251	PRÉPARATEURS DE PÂTE À PAPIER CELLULOSIQUE	708	41					5	
8253	OUV. DE PAPETERIE	4 224	147	3,5%	5,1	3,4	150	6	

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 509</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7747</b>	<b>2,5</b>
8256	CONT. VÉRIF. ESSAY. TRIEURS ÉCHAN. INDUSTRIE PÂTE PAPIER, PAPIER	1 210	27					1	
8258	MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE PÂTE À PAPIER & PAPIER	6 478	1 080	16,7%	5,4	17,2	55	94	14,5
8259	TRAV. DE L'INDUSTRIE PÂTE À PAPIER, PAPIER, N.C.A.	1 313	218	16,6%	6,3	19,9	50	11	8,4
8260	CMAÎTRE DES TRAV. DU TEXTILE	1 195	16					2	
8261	PRÉPARATEURS DE FIBRES TEXTILES	195	13						
8263	FILEURS ET TORDEURS DE FIBRES TEXTILES	620	156		3,8			15	
8265	BOBINEURS ET RENVIDEURS DE TEXTILES	635	41					4	
8267	TISSEURS	1 295	136	10,5%	7,4	14,8	61	20	15,4
8271	TRICOTEURS	1 079	97	9,0%	9,7	16,7	58	5	
8273	BLANCHISSEURS ET TEINTURIERS DE PRODUITS TEXTILES	934	146		6,9			2	
8275	FINISSEURS ET CALANDREURS DE PRODUITS TEXTILES	601	88		7,5			2	
8276	CONT. VÉRIF. ESSAY. TRIEURS, ÉCHANTILLONNEURS PROD. TEXTILES	1 733	72	4,2%	8,2	6,5	108	3	
8278	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU TEXTILE	5 211	747	14,3%	6,7	18,5	52	52	10,0
8279	TRAV. DU TEXTILE, N.C.A.	837	576		6,0			62	
8290	CMAÎTRE D'AUTRES TRAV. DES IND. TRANSFORMATION	73	1						
8293	TRAV. SPÉC. DANS LE TRAIT. DU TABAC	632	59		4,1			4	
8295	TRAV. SPÉC. DANS LE TRAIT. DES CUIRS, PEaux	337	21					3	
8296	CONT. VÉRIF. TRIEURS, ÉCHANT. IND. TRANSFORMATION N.C.A.	456	7						
8298	AUTRES MANOEUV. & TRAV. ASS. DES IND. TRANSFORMATION	300	41					3	
8299	AUTRES TRAV. DES IND. DE TRANSFORMATION, N.C.A.	88	30					1	
8310	CMAÎTRE D'USINEURS DE MÉTAUX	1 201	16					1	
8311	AJUSTEURS-OUTILLEURS	1 405	172	12,2%	5,4	12,6	73	7	
8313	MACHINISTES ET RÉGLEURS DE MACHINES-OUTILS	13 136	1 862	14,2%	4,2	11,4	78	71	5,4
8315	CONDOC. DE MACHINES-OUTILS	2 037	188	9,2%	6,2	11,0	80	6	
8316	CONTRÔLEURS, VÉRIFICATEURS, ESSAYEURS USINAGE MÉTAUX	230	2						
8319	USINEURS DE MÉTAUX, N.C.A.	825	447		3,4			12	
8330	CMAÎTRE DE FAÇONNEURS, FORMEURS MÉTAL, EXCEPTÉ USINEURS	1 359	25					3	
8331	FORGEURS	443	34					7	
8333	TÔLIERS	4 530	927	20,5%	7,0	27,3	22	38	8,4
8334	CONDOC. DE MACHINES À EMBOUTIR LES MÉTAUX, N.C.A.	2 286	292	12,8%	7,9	19,2	51	19	8,3
8335	SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	19 364	4 913	25,4%	4,8	23,2	33	208	10,7
8336	CONT. VÉRIF. ESSAY. DU FAÇONNAGE, FORMAGE MÉTAUX (EXCEPT. USINAGE)	364	85		8,8			5	
8337	CHAUDRONNIERS, TOLIERs ET OUV. EN CHARPENTE MÉTALLIQUE	573	186		7,6			11	
8339	FAÇONNEURS ET FORMEURS DE MÉTAL À L'EXCEPTION USINEURS, N.C.A.	411	232		2,7			15	
8350	CMAÎTRE DES TRAV. DU BOIS À LA MACHINE	403	3						
8351	MODELEURS SUR BOIS	85	6						
8353	SCIEURS DE BOIS, & TRAV. ASS., SAUF DES SCIERIES	960	123		12,1			13	
8355	RABOTEURS, TOURNEURS, FAÇONNEURS & TRAV. ASS. DU BOIS	1 633	66	4,0%	4,2	3,2	154	3	
8356	CONTRÔLEURS ET VÉRIFICATEURS DU BOIS À LA MACHINE	106	1						
8357	PONCEURS DE BOIS	535	50		8,6			5	
8359	TRAV. DU BOIS À LA MACHINE, N.C.A.	143	63		8,3			1	
8370	CMAÎTRE TRAV. SPÉC. ARGILE, VERRE, PIERRE, PROD. SIMILAIRES	142	1						

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7747	2,6
8371	TRAV. SPÉC. TAILLE & FAÇONNAGE ARGILE, VERRE, PIERRE PROD. SIMI.	949	80		8,1			9	
8373	TRAV. SPÉC. MEULAGE & POLISSAGE PROD. ARGILE, VERRE, PIERRE, PROD.	802	39					3	
8376	CONTRÔLEURS, VÉRIFICATEURS, ARGILE, VERRE, PIERRE, PROD. SIMILAIRE	157	2						
8379	TRAV. SPÉC. ARGILE, VERRE, PIERRE, PROD. SIMILAIRES, N.C.A.	430	66		10,9				
8390	CHAÎTRE D'AUTRES USINEURS & TRAV. SECTEURS CON.	73	2					1	
8391	GRAVEURS, ACIDOGRAVEURS ET TRAV. ASS.	246	5						
8393	LIMEURS, MEULEURS, LUSTREURS, DÉCAPEURS & POLISSEURS, N.C.A.	1 793	476	26,5%	4,4	22,2	39	25	13,9
8395	GABARIEURS ET MODELEURS, N.C.A.	319	12						
8396	CONTRÔLEURS ET VÉRIFICATEURS DE L'USINAGE, N.C.A.	78	2					1	
8399	AUTRES USINEURS & TRAV. DES SECTEURS CON., N.C.A.	235	9					2	
8510	CHAÎTRE DE TRAV. SPÉC. FABRICATION, MONTAGE PROD. MÉTALL.	1 635	85	5,2%	7,6	7,6	97	9	
8511	TRAV. SPÉC. FABRICATION, MONTAGE MOTEURS, ORGANES AUX., N.C.A.	465	13						
8513	TRAV. SPÉC. FABRICATION, MONTAGE, VÉHICULES AUTOMOBILES, N.C.A.	2 405	427	17,8%	4,9	16,6	59	34	14,1
8515	TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE D'AERONEFS, N.C.A.	2 100	246	11,7%	4,8	10,9	81	8	
8523	TRAV. SPÉC. FABRIC. & MONTAGE MACHINES & MATÉRIEL INDUS. N.C.A.	996	409		4,5			17	
8525	TRAV. SPÉC. FABRIC. & MONTAGE MACHINES BUREAU, MATÉRIEL MÉCANO.	86	5						
8526	CONT. VÉRIF. ESSAY. TRIEURS FABRIC. & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	2 622	115	4,4%	7,0	5,9	116	4	
8527	TRAV. SPÉC. FABRIC. & MONTAGE INSTR. PRÉCISION, MATÉRIEL CONNEXE	511	13						
8528	MANOEUV. & TRAV. ASS. FABRIC. & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	1 470	1 961					57	
8529	AUTRES TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE PROD. MÉTAL. N.C.A.	4 150	1 850	44,6%	5,8	49,9	7	89	21,4
8530	CHAÎTRE DE TRAV. SPÉC. DS FABRIC. MONTAGE, INSTAL. APP. ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES	1 367	46					4	
8531	TRAV. SPÉC. DS FABRICATION & MONTAGE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	2 750	445	16,2%	6,9	21,5	41	21	7,6
8533	INSTALLATEURS & RÉPAR. APP. ÉLECTRIQUES, MATÉRIEL CONNEXE	12 013	506	4,2%	7,8	6,3	112	8	
8534	TRAV. SPÉC. FABRICATION & MONTAGE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE	2 583	65	2,5%	6,6	3,2	156	4	
8535	INSTALLATEURS & RÉPARATEURS APP. ÉLECTRONIQUES MATÉRIEL CON.	7 176	135	1,9%	6,5	2,3	162	1	
8536	CONT. VÉRIF. ESSAY. FABRICATION DU MONTAGE DE L'INST. & RÉPA. ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES	1 790	43					1	
8537	DÉPANNEURS DE RADIOS ET DE TÉLÉVISEURS	1 044	24						
8538	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE FABRIC. MONTAGE DE L'INST. RÉPAR. D'APP. ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES	1 607	422	26,3%	7,1	35,9	11	31	19,3
8539	TRAV. SPÉC. FABRIC. MONTAGE, INST. RÉPARATION APP. ÉLECTRIQUES ETC	470	551		5,7			39	
8540	CHAÎTRE DE TRAV. SPÉC. FABRIC. MONTAGE, RÉP. ARTICLES BOIS	1 745	30					2	
8541	ÉBÉNISTES ET MENUISIERS EN MEUBLES	9 673	655	6,8%	7,6	9,8	87	27	2,8
8546	CONTRÔLEURS, VÉRIF. TRIEURS FABRIC. MONTAGE, RÉPA. ARTICLES BOIS	214	12						
8548	MANOEUV. & TRAV. ASS. FABRIC. MONTAGE RÉPA. ARTICLES BOIS	2 629	558	21,2%	5,2	21,1	45	10	3,8

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	<b>QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS</b>	<b>3 083 609</b>	<b>182 265</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>		<b>7747</b>	<b>2,6</b>
8549	TRAV. SPÉC.FABRIC. MONTAGE RÉPARATION ARTICLES BOIS N.C.A.	768	167		6,8			1	
8550	CONT.DE TRAV. SPÉC. CONFEC. ASSEMBLAGE, RÉPA. ARTICLES TEXTILES	3 010	40					1	
8551	PATRONNIERS, MARQUEURS & COUPEURS DE TISSU, FOURRURE & CUIR	3 045	184	6,0%	8,2	9,5	90	8	
8553	TAILLEURS ET COUTURIERS	18 115	1 273	7,0%	10,6	14,3	63	306	16,9
8555	FOURREURS	560	4						
8557	MODISTES ET CHAPELIERS	135	40					7	
8561	CORDONNIERS	2 403	53	2,2%	8,2	3,5	148	10	4,2
8562	TAPISSIERS-GARNISSEURS	2 169	103	4,7%	4,7	4,3	142	9	
8563	PIQUEURS DE TISSUS & MATIÈRES ANALOGUES, À LA MACHINE	27 071	524	1,9%	12,2	4,5	139	41	1,5
8566	CONT. VÉRIF. TRIEURS, ÉCHANT. ARTICLES EN TEXTILE FOURRURE CUIR	2 103	64	3,0%	9,0	5,3	123	11	5,2
8568	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA CONFECTION ARTICLES TEXTILE ETC.	2 921	640	21,9%	11,9	49,9	5	65	22,3
8569	TRAV. SPÉC. DS CONFECTION ETC. ARTICLES TEXTILE, FOURRURE, CUIR	3 444	487	14,1%	9,6	26,0	25	29	8,4
8570	CMAÎTRE TRAV. SPÉC. FABRIC. ETC. ARTICLES DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE	748	112		10,1			12	
8571	ASSEMBLEURS & COLLEURS D'ARTICLES CAOUTCHOUC, PLASTIQUE ETC.	1 200	113	9,4%	6,9	12,5	74	10	8,3
8573	MOULEURS DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE & DE PROD. SIMILAIRES	1 248	49						
8575	COUPEURS FINISSEURS ARTICLES CAOUTCHOUC, PLASTIQUE, PROD. SIM.	311	30					2	
8576	CONTRÔLEURS, VÉRIF. ETC. FABRICATION ETC. PROD. CAOUTCHOUC ETC.	669	23						
8578	MANOEUV. & TRAV. ASS. DE LA FABRICATION ETC. CAOUTCHOUC, PLASTIQUE	1 348	643	47,7%	6,2	56,4	4	39	28,9
8579	TRAV. SPÉC. DS FABRICATION ETC. ARTICLES DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE	1 253						42	
8580	CMAÎTRE DE MÉCANICIENS, RÉPARATEURS EXCEPTÉ ÉLECTRICIEN	6 201	64	1,0%	12,5	2,5	161	4	
8581	MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE VÉHICULES AUTOMOBILES	41 709	6 500	15,6%	6,9	20,5	47	138	3,3
8582	MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS D'AERONEFS	3 072	206	6,7%	5,1	6,5	106	5	
8583	MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS DE MATÉRIEL FERROVIAIRE	1 430	234	16,4%	5,5	17,1	56	28	19,6
8584	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS MACHINES INDUS. AGRIC. CONSTRUCTION	21 572	3 473	16,1%	5,9	18,3	53	156	7,2
8585	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS MACHINES BUREAU, MATÉRIEL MÉCANO.	1 362	80	5,9%	3,5	4,0	144	1	
8586	CONTRÔLEURS, VÉRIF. ESSAYEURS, TRIEURS, RÉPARATION MATÉRIEL MÉCA	471	20					2	
8587	RÉPARATEURS DE MONTRES ET DE PENDULES	124	7						
8588	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS D'INSTRUMENTS DE PRÉCISION	539	20						
8589	MÉCANICIENS & RÉPARATEURS, EXCEPTÉ ÉLECTRICIENS, N.C.A.	2 715	925	34,1%	7,6	49,8	8	33	12,2
8590	CMAÎTRE DE TRAV. SPÉC. DS FABRIC. MONTAGE, RÉPARATION	802	14					1	
8591	DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES, BIJOUTIERS ET ORFEVRES	1 698	25					1	
8592	CONSTRUCTEURS ET RÉPARATEURS DE BÂTEAUX	797	274		4,4			13	
8593	FAÇONNEURS DE PRODUITS EN PAPIER	1 948	336	17,2%	6,7	22,3	37	15	7,7
8595	PEINTRES ET DÉCORATEURS D'ARTICLES MANUFACTURÉS	4 907	781	15,9%	8,6	26,3	24	33	6,7

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0		7747	2,5
8596	CONTRÔLEURS, VÉRIF. ESSAY. TRIEURS, ÉCHANT. FABRIC. MONTAGE, RÉP.	297	17					1	
8598	MANOEUV. & TRAV. DE LA FABRIC. MONTAGE, RÉPARATION, N.C.A.	505	312		5,3			18	
8599	AUTRES TRAV. SPÉC. DS FABRIC. MONTAGE, RÉPARATION, N.C.A.	3 901	347	8,9%	5,1	8,7	92	12	3,1
8710	CHAÎNTE DES EXCAVATEURS, NIVELEURS, PAVEURS, TRAV. ASS.	2 835	56	2,0%	12,8	4,9	130	3	
8711	EXCAVATEURS, NIVELEURS ET TRAV. ASS.	10 174	406	4,0%	11,6	8,8	91	51	4,6
8713	PAVEURS, POSEURS DE REVÊTEMENT ROUTIER & TRAV. ASS.	1 856	29					1	
8715	CHEMINOTS	606	30						
8718	MANOEUV. EXCAVATEURS, NIVELEURS, PAVEURS, TRAV. ASS.	4 583	168	3,7%	9,0	6,2	113	10	2,0
8719	EXCAVATEURS, NIVELEURS, PAVEURS & TRAV. ASS., N.C.A.	142	72		10,3			3	
8730	CHAÎNTE MONTEURS, INSTALLATEURS, ETC. MATÉRIEL ÉLECT. ETC.	3 661	189	5,2%	6,7	6,6	103	9	
8731	MONTEURS DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET TRAV. ASS.	2 887	345	12,0%	6,2	14,2	64	6	
8733	ÉLECTRICIENS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN	11 995	2 181	18,2%	6,8	23,7	32	60	4,5
8735	MONTEURS-RÉPARATEURS (MATÉRIEL COMM., APPAREILS CON.)	5 174	270	5,2%	5,2	5,2	126	1	
8736	CONTRÔLEURS, VÉRIF., ESAYEURS DU MONTAGE, INSTALLATION ETC.	1 246	41					1	
8738	MANOEUV. & TRAV. ASS. DU MONTAGE, INSTALLATION, RÉPARATION, ETC	783	79		9,9			3	
8739	MONTEURS, INSTALLATEURS, RÉPARATEURS, MATÉRIEL ÉLECT. ETC.	943	146		6,1			6	
8780	CHAÎNTE D'AUTRES TRAV. DU BÂTIMENT	12 220	194	1,6%	11,3	3,4	151	11	0,8
8781	CHARPENTERS EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	26 169	2 981	11,4%	11,0	23,8	31	159	5,5
8782	MAÇONS ET CARRELEURS	4 925	492	10,0%	17,4	33,1	13	19	3,5
8783	LISSEURS DE BÉTON ET TRAV. ASS.	1 879	133	7,1%	15,6	21,1	46	6	
8784	PLÂTRIERS ET TRAV. ASS.	3 001	121	4,0%	31,0	24,2	29	6	
8785	PEINTRES, TAPISSIERS ET TRAV. ASS.	6 623	473	7,1%	9,8	13,4	70	26	3,6
8786	TRAV. SPÉC. DANS L'ISOLATION	1 035	147	14,2%	10,2	27,5	19	9	
8787	COUVREURS, APPLICATEURS D'ENDUITS HYDROFUGES, TRAV. ASS.	2 170	307	14,1%	15,6	42,4	9	2	
8791	TUYAUTEURS, PLOMBIERS ET TRAV. ASS.	11 780	1 677	14,2%	7,9	21,3	43	56	4,3
8793	MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES	1 645	474	28,8%	13,3	73,2	1	30	16,6
8795	VITRIERS	2 447	136	5,6%	13,4	14,3	62		
8796	CONTRÔLEURS, VÉRIF. ESSAY. SPEC. (CONSTRUCTION EXCEPT. MAT. ÉLECT.)	1 190	30						
8798	MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU BÂTIMENT	10 416	1 192	11,4%	11,5	24,9	27	35	3,1
8799	AUTRES TRAV. DU BÂTIMENT, N.C.A.	9 940	1 307	13,1%	10,8	27,3	21	54	4,9
9110	CHAÎNTE DU PERS. D'EXPLOITATION TRANSPORTS AÉRIENS	663	42						
9111	PILOTES, NAVIGATEURS ET MÉCANICIENS	1 570	73	4,6%	8,4	7,5	98	1	
9113	PERS. DES SERV. AUXILIAIRES AU SOL	1 101	192	17,4%	6,3	21,2	44	1	
9119	PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AÉRIENS, N.C.A.	636	117		6,7			2	
9130	CHAÎNTE DU PERS. EXPLOITATION TRANSPORTS FERR.	1 071	25					5	
9131	CONDOC. ET CHAUFFEURS DE LOCOMOTIVE	1 362	42					8	
9133	CHEFS DE TRAIN ET SERRE-FREINS	1 185	60	5,1%	14,0	13,6	69	6	
9135	PERS. DES SERV. AUXILIAIRES TRANSPORTS FERROVIAIRES	1 206	30					4	
9139	PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES, N.C.A.	197	53		8,9			8	
9151	OFFICIERS DE PONT	989	20					3	
9153	OFFICIERS MÉCANICIENS DE NAVIRE	452	13					1	

Code	Professions Titre	Population active occupée	Lésions					Maladies	
			N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. (o/oo)	Rang	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	8,0		7747	2,5
9155	MATELOTS DE PONT	705	60		9,8			3	
9157	MATELOTS DES SALLES DE MACHINES ET CHAUFFERIES	79	14					1	
9159	PERS. DE LA NAVIGATION & TRAV. ASS., N.C.A.	610	291		5,9			19	
9170	CMAÎTRE DU PERS. EXPLOITATION DES TRANSP. ROUTIERS	4 468	73	1,6%	9,3	2,9	159		
9171	CONDOC. D'AUTOBUS	15 048	1 267	8,4%	6,6	10,7	82	9	
9173	CHAUFFEURS DE TAXIS ET CHAUFFEURS PARTICULIERS	7 960	127	1,6%	14,1	4,3	141	2	
9175	CAMIONNEURS	69 839	10 117	14,5%	10,1	28,2	16	142	2,0
9179	PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS ROUTIERS, N.C.A.	1 973	139	7,0%	7,8	10,5	84	1	
9190	CMAÎTRE D'AUTRE PERS. D'EXPLOITATION TRANSPORTS	704	11						
9191	PERS. D'EXPLOITATION DU MÉTRO ET DES TRAMWAYS	300	49					1	
9193	CONDOC. (LOCOTRACTEURS, LOCOMOTRICES, EXCEPTÉ TRANSP. FERR.)	200	27					1	
9199	AUTRE PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS, N.C.A.	1 151	31					1	
9310	CMAÎTRE (MANUTENTIONNAIRES, TRAV. ASS., N.C.A.)	1 153	457					22	
9311	CONDOC. D'APPAREILS DE LEVAGE, N.C.A.	3 527	582	16,5%	8,7	27,6	18	55	15,6
9313	DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	6 327	2 654	41,9%	7,1	57,0	3	20	3,2
9315	CONDOC. DE MATÉRIEL DE MANUTENTION, N.C.A.	7 316	1 292	17,7%	5,9	20,1	49	37	5,1
9317	EMBALEURS, N.C.A.	20 191	1 738	8,6%	8,0	13,1	71	72	3,6
9318	MANOEUV. MANUTENTIONNAIRES & TRAV. ASS., N.C.A.	6 495	18 464					871	
9319	AUTRES MANUTENTIONNAIRES & TRAV. ASS., N.C.A.	1 311	336					13	
9510	CMAÎTRE D'IMPRIMEURS ET DE TRAV. ASS.	1 342	56	4,2%	6,6	5,3	124	5	
9511	TYPOGRAPHES ET COMPOSITEURS	1 913	14						
9512	CONDOC. DE PRESSES À IMPRIMER	7 143	624	8,7%	7,6	12,7	72	25	3,5
9513	TRAV. SPÉCIALISÉES DS STÉRÉOTYPIE & GALVANOTYPIE	16	6						
9514	IMPRIMEURS-GRAVEURS, À L'EXCEPTION DES PHOTOGRAVEURS	1 394	31					1	
9515	PHOTOGRAVEURS ET TRAV. ASS.	791	16						
9517	RELIEURS ET TRAV. ASS.	2 898	155	5,3%	5,8	5,9	115	12	4,1
9518	MANOEUV. & TRAV. ASS. (IMPRIMERIE & SECTEURS CON.)	1 703	376	22,1%	5,7	24,0	30	16	9,4
9519	IMPRIMEURS ET TRAV. ASS., N.C.A.	3 181	263	8,3%	6,5	10,3	86	13	4,1
9530	CMAÎTRE (MÉCANICIENS DE MACHINES INSTALLATIONS FIXES)	874	25					2	
9531	CONDOC. D'INSTALLATIONS DE CENTRALE ÉLECTRIQUE	921	35					1	
9533a	CONDOC.-MÉCANICIENS (MACHINES FIXES, APPAREILS AUXILIAIRES), D'INSTALLATION	9 745	1 381	14,2%	6,2	16,8	57	109	11,2
9550	CMAÎTRE (OPÉR. DE MAT. ÉLECTRONIQUE, COMMUNICATION)	313	2						
9551	OPÉR. DE MATÉRIEL DE RADIO ET DE TÉLÉDIFFUSION	1 566	8						
9553	TÉLÉGRAPHISTES	51	2						
9555	OPÉR. (APPAREILS ENREGISTREMENT, REPROD. VIDÉO & SONORES)	981	8					1	
9557	PROJECTIONNISTES DE CINÉMA	185	3						
9559	OPÉR. (MATÉRIEL ÉLECT., MATÉRIEL COMMUNICATION, N.C.A.)	139	11					1	
9590	CMAÎTRE (AUTRES OUV. QUALIFIÉS, CONDOC. MACHINES)	42	34					11	
9591	TECHNI. DE LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES	1 718	9						
9599	DIVERS OUV. QUALIFIÉS & CONDOC. DE MACHINES, N.C.A.	285	180		11,4			23	
9910	SURVEIL. ET CMAÎTRE, N.C.A.	4 147	366					18	4,3
9916	CONTRÔLEURS, VÉRIFICATEURS, ESSAYEURS & TRIEURS, N.C.A.	194	103					3	

Professions		Population active occupée	Lésions				Maladies	
Code	Titre		N	Incidence (%)	Durée (sem.)	Prév. Rang (o/oo)	N	Inc. (o/oo)
	QUÉBEC - TOUTES PROFESSIONS	3 083 509	182 265	5,9%	7,9	9,0	7747	2,5
9918	MANOEUV. ET TRAV. ASS., N.C.A.	11 212	5 895				245	
9919	AUTRES TRAV., N.C.A.	8 882	2 158				97	
9999	PROFESSIONS NON CLASSÉES OU NON IDENTIFIÉES		3 312				440	
0	CODE ABSENT		1 317				374	